Année 1958. — N° 17. Le Numéro : 50 francs. 31 Août 1958.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS
DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **800 fr.**; ETRANGER : **1.200 fr.**
(Compte chèque postal : **9063.13**, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1958

Séances des 23 et 24 Juillet 1958.

SOMMAIRE

Le marché du riz métropole-outre-mer (1).
Conjoncture de l'Afrique noire (1).

LE MARCHE DU RIZ METROPOLE — OUTRE-MER

(Question dont le Conseil économique s'est saisi lui-même en application de l'article 1er de la loi organique du 20 mars 1951 et de l'article 28 de son règlement intérieur.)

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par Mme J. Picard.

SOMMAIRE

I. — Ce qu'est la culture du riz.
II. — Sa transformation industrielle.
III. — Les diverses variétés de riz.
IV. — Superficies exploitées.
V. — Production.
VI. — Exportations.
VII. — Importations.
VIII. — Consommation.
IX. — Stockage.
X. — Les prix.
XI. — Marché commun européen.
XII. — Action en faveur des consommateurs.
Conclusion.

Pour la troisième fois en sept ans, le Conseil économique est appelé à étudier les problèmes posés par le marché du riz.

Certains faits nouveaux, récemment apparus, semblent devoir en effet aggraver la situation de ce marché, risquant de perturber l'équilibre de cette production dont l'importance ne saurait échapper, tant sur le plan métropolitain que sur celui des territoires d'outre-mer.

Le 21 mars 1951, le Conseil économique examinant le problème du riz dans l'Union française faisait ressortir dans son avis qu'il convenait notamment d'intensifier la production pour l'alimentation des populations d'outre-mer et de remplacer le système de péréquation en usage pour le développement de la production du riz en Camargue, par l'octroi de crédits d'investissements.

L'étude entreprise en 1954 « Importation des riz d'outre-mer dans la métropole » soulignait plus particulièrement les problèmes posés par la concurrence entre la production de la métropole et celle de l'outre-mer, la régression de la consommation du riz en France et le manque de coordination du marché. L'avis émis le 22 décembre 1954 préconisait en particulier l'organisation du marché du riz suivant un plan à long terme et la répression des fraudes, estimait impossible que le riz d'outre-mer puisse être frappé d'une taxe de péréquation au profit de la production métropolitaine et demandait la réforme de la composition de la commission du riz de l'O.N.I.C.

(1) Le compte rendu analytique des débats consacrés à ces questions figure au *Bulletin du Conseil économique* n° 24 du 24 juillet 1958 et n° 25 du 26 juillet 1958.

Le présent rapport qui vient compléter les travaux de 1951 et de 1954, porte sur l'examen général des problèmes posés par la production et l'écoulement du riz pour l'ensemble métropole-outre-mer, eu égard à la situation nouvelle créée par l'augmentation de la production métropolitaine devenue actuellement excédentaire.

Cette saisine est limitée. Elle porte sur le « marché du riz métropole-outre-mer » et ne s'étend pas au marché mondial de cette denrée.

Le marché du riz est fort complexe; chaque année ce problème délicat est remis en question et fait l'objet de discussions interminables.

Les territoires d'outre-mer ont encore de grands besoins non couverts puisque chaque année d'importants tonnages doivent être importés soit en riz courant, soit en brisures (plus de 160.000 tonnes en 1957).

Par ailleurs, le marché « Madagascar » est exportateur. Le « riz courant » s'exporte au cours mondial; le « riz de luxe » est très demandé en France et vu son prix plus élevé, ne peut jusqu'à présent s'écouler pratiquement qu'en métropole, les T. O. M. ne pouvant consommer que des riz moins coûteux. Mais le marché français métropolitain est lui-même devenu excédentaire, particulièrement en « riz courant » dont le prix est très élevé par rapport au prix mondial. Il faut donc trouver un ensemble de solutions concrètes:

— qui donnent satisfaction aux demandes des T. O. M. sans pour autant dilapider nos devises en important du riz étranger;

— qui assurent l'écoulement du riz de luxe de Madagascar;

— qui permettent aux riziculteurs de Camargue de commercialiser leur production;

— réglementer le marché du riz métropole-outre-mer d'une façon harmonieuse.

Au préalable nous estimons qu'il est indispensable de préciser quelques questions avant de s'attaquer au fond du problème.

I. — Ce qu'est la culture du riz.

Par suite de l'arrêt des importations de riz survenu pendant la dernière guerre, de la nécessité primordiale d'assurer l'alimentation de la population et grâce à une aide exceptionnelle (financière, technique et main-d'œuvre spécialisée) un certain nombre d'agriculture purent développer la riziculture en Camargue sur des terres déshéritées qui furent appropriées à cette culture.

Il n'en reste pas moins vrai que pour chez nous la culture du riz reste une culture coûteuse: nos sols méridionaux sont rares en eau — le repiquage coûte très cher en main-d'œuvre, le riz métropolitain est encore très humide lorsqu'il sort de la batteuse, le séchage naturel au soleil n'est pas suffisant, il faut construire des usines pour le séchage et le stockage. Autant de choses qui ne sont pas nécessaires dans les pays naturellement producteurs de riz.

II. — Sa transformation industrielle.

Après le battage, comme au moment de la moisson, le riz se présente enrobé de ses glumelles, on l'appelle le « paddy » (grains tels que récoltés, encore recouverts de leur glumelle ou balles).

Au cours de sa transformation industrielle, le « paddy » est tout d'abord transformé en riz cargo, c'est-à-dire qu'il conserve à l'extérieur une écorce plus ou moins colorée suivant le décortiage, c'est-à-dire l'élimination des balles.

Cette première intervention se poursuit par l'opération du blanchiment du riz qui s'effectue à l'aide de machines spéciales dénommées « cônes à blanchir » permettant de blanchir le grain suivant le degré exigé par les normes de conditionnement ou par la loi de l'offre et de la demande.

Le rendement à l'usinage est généralement de:

1° 60 p. 100 sur le poids du paddy à 14 p. 100 d'humidité; 76 p. 100 sur le riz cargo, pour le « riz courant ».

2° 20 à 55 p. 100 suivant les qualités de « riz de luxe ».

Le « riz de luxe » de Madagascar, « long, translucide, dur » donne des rendements variant entre 17 et 30 p. 100 suivant les origines, en qualité conforme aux normes de conditionnement.

Le « riz de luxe » métropolitain, en majorité demi-long et rond et à grains tendres est d'un rendement plus élevé à l'usinage et gravite autour de 55 p. 100.

La transformation en riz usiné et suivant le degré de blanchiment occasionne obligatoirement un pourcentage de « grains cassés » que l'on désigne sous le nom de « brisures de riz » dont la valeur marchande est minime.

Le riz long, translucide et dur fait ressortir à l'usinage un pourcentage de brisures beaucoup plus élevé que celui enregistré sur le « riz rond ».

III. — Les diverses variétés de riz.

En principe il y en a deux:

a) Les riz longs ou riz de luxe;

b) Les riz ronds ou riz courants.

a) Les riz longs qui sont des grains durs et translucides, d'une longueur minimum de 6 mm sont d'une culture et d'un revient plus coûteux que les « riz courants ». Ils sont parfois d'un rendement plus faible à l'hectare. Les « riz de luxe » nous arrivent de Madagascar particulièrement. Les plus connus sont: le « Vary-Lava » et le « Patna » désigné suivant les régions « Kalila » ou « Makalioka »; ils complent parmi les variétés mondiales les plus savoureuses et les plus appréciées »;

b) Les riz ronds: riz « courants » ou riz appelés ainsi lorsque les grains ne répondent pas aux caractéristiques dimensionnelles fixées ci-dessus pour le riz de luxe. Ce sont de gros riz en partie crayeux. D'un rendement assez élevé. Ils laissent moins de déchets en cours d'usinage.

Pour la France, les plus connus sont:

L'arborio: grains ronds crayeux de bonne qualité ordinaire qui tend à être remplacé par la variété R. B. à grain demi-long.

Balila: grain tendre dont la cuisson est difficile à réussir.

D'après les opérations d'usinage et les traitements appliqués aux grains:

On trouve dans le commerce métropolitain les catégories suivantes de riz:

« Riz blanchi » (encore appelé « riz mat », « riz fleur » ou « riz »). Cette dénomination s'applique aux grains débarassés de leur péricarpe (le riz cargo est passé sur les cônes à blanchir).

« Riz glacé », obtenu à partir de riz blanchi, par enrobage de glucose et de talc.

Le glucose doit, bien entendu, répondre aux prescriptions règlementaires, et le talc être propre à l'usage alimentaire.

Cette dernière substance ne doit être utilisée qu'à la dose maximum de 500 grammes pour 100 kg de riz.

« Riz camolino » riz blanchi ayant fait l'objet d'un enrobage à l'aide d'huiles comestibles, à la dose maximum de 250 grammes d'huile pour 100 kg de riz.

« Riz précuit », riz blanchi ayant subi une précuisson et une déshydratation partielle.

***

Il nous semble nécessaire pour trouver des solutions efficaces d'exposer dans ces grandes lignes le marché tel qu'il se présente actuellement tant au point de vue:

Surfaces exploitées,	Stockage,
Production,	Prix,
Exportation,	Marché commun européen,
Importations,	Desiderata des consommateurs.
Consommation,	

Connaissant mieux ces questions nous serons plus à même de trouver les solutions efficaces à ce problème qui est à la fois « économique et alimentaire » pour la métropole et les territoires d'outre-mer.

IV. — Superficies exploitées.

1. *Métropole.*

Il y a eu une progression constante puisqu'en seize ans les superficies sont passées de:

250 ha en 1942 à 30.000 ha en 1958 (1).

Cette accélération est due depuis quelques années à l'arrachage des vignes, les rizières étant un des meilleurs moyens de remplacement.

Ces mouvements d'accélération risquent de se continuer, d'une part avec l'arrivée en métropole d'anciens producteurs

(1) A l'origine le premier plan prévu en 1951 ne devait pas dépasser 20 à 22.000 ha.

d'Afrique du Nord qui préfèrent s'adonner à la monoculture sur de grandes propriétés qu'ils ont achetées, et d'autre part par suite des extensions d'irrigation qui sont envisagées dans certaines régions du midi de la France.

A cause de cela, la superficie des rizières de Camargue a augmenté en 1 an de 2.000 ha.

On compte actuellement en Camargue près de 2.000 exploitants.

En 1955, la riziculture métropolitaine comprenait 1.875 producteurs, se répartissant, selon la superficie des terres, de la façon suivante:

1.400 riziculteurs possèdent moins de 10 ha, soit 4.000 ha environ.
150 riziculteurs possèdent de 10 à 15 ha, soit 1.500 ha environ.
250 riziculteurs possèdent de 15 à 50 ha, soit 7.000 ha environ.
60 riziculteurs possèdent de 50 à 100 ha, soit 4.000 ha environ.
15 riziculteurs possèdent plus de 100 ha, soit 3.500 ha environ.

1.875 — 20.000 ha environ.

2. *Algérie.*

Les superficies emblavées se sont accrues, passant de 2.100 ha en 1955 à 2.700 ha en 1956.

En 1957, on enregistre une diminution des surfaces et la mise en culture de riz est de l'ordre de 2.300 ha.

3. *Territoires d'outre-mer.*

a) A. O. F. — En 1955 les surfaces exploitées étaient de 808.700 ha, en 1956 on constate une diminution sensible qui porte à 757.000 ha les surfaces emblavées.

b) Togo, Cameroun, Afrique équatoriale française. — Au Togo, en 1957, les superficies consacrées à la culture du riz ont atteint 14.000 ha.

Au Cameroun, 7.600 ha, et en A. E. F., une trentaine de milliers d'hectares.

c) Madagascar. — Les surfaces cultivées à Madagascar sont en expansion. Elles sont passées:

De 567.000 ha en 1948; 730.000 ha en 1956, à 900.000 ha environ en 1957.

L'accroissement des surfaces rizicoles pour l'ensemble de la métropole et des territoires d'outre-mer est caractérisée au cours de ces dernières années par une progression importante de surfaces emblavées de l'ordre de 25 p. 100 auquel a correspondu une augmentation de la production de plus de 46 p. 100.

V. — **Production** (1).

1° *Métropole.*

Les conditions climatiques de ces dernières années ont permis de maintenir les rendements à un minimum moyen de:

40,0 quintaux pour 1955;
42,0 quintaux pour 1956;

En 1957, les rendements se sont maintenus à un niveau intermédiaire à ceux de 1955 et 1956 avec 39,6 quintaux aboutissant à une production globale légèrement supérieure à 110.000 tonnes de paddy, la moyenne des rendements pour les trois dernières années s'établissant à 40,5 quintaux à l'hectare.

La production de riz à grains longs tend à se développer afin de satisfaire la demande de la clientèle métropolitaine. Elle atteint actuellement 10 p. 100 de la production.

2° *Algérie.*

Tout en augmentant ses superficies, la régression des rendements a amené dans le même temps une diminution de la production de 8.300 tonnes (1955) à 7.000 tonnes (1956) de paddy.

En 1957, les conditions climatiques ayant été très défavorables (pluies fort importantes) la production n'atteindra vraisemblablement que 5.500 tonnes à 6.000 tonnes de paddy.

3° *Territoires d'outre-mer.*

a) Afrique occidentale française. — Malgré une diminution des surfaces récoltées la production a légèrement augmenté puisqu'elle est passée de:

627.000 tonnes pour 1955 à 646.000 tonnes pour 1956.

(1) L'ensemble des chiffres cités pour les trois dernières années a été tiré des travaux du sous-comité du riz de la F. A. O.

Sénégal.

La production générale pour ce territoire a été de 69.600 tonnes (1956).

Soudan.

L'accroissement de la production de 160.000 tonnes (1955) à 179.000 tonnes (1956) a suivi très exactement celui des surfaces livrées à la riziculture (142.000 à 153.000 ha).

Pour 1957, la campagne rizicole a été satisfaisante.

Ainsi se font sentir les résultats d'une politique d'aménagement rizicoles suivie depuis ces dernières années.

Niger.

En 1955, la production se chiffrait à 4.600 tonnes.

Dahomey.

En 1955, la production était de 1.400 tonnes.

Les surfaces et les productions sont en légère progression.

Guinée.

La campagne rizicole au cours de ces dernières années a été normale.

La production est passée de 260.000 tonnes à 282.000 tonnes de paddy.

C'est la Guinée qui fournit la plus grande partie (plus des 2/5) du paddy d'Afrique occidentale française.

Une pénurie de main-d'œuvre a entraîné une réduction des superficies dans la région forestière.

En résumé, la superficie emblavée est inférieure d'une dizaine de milliers d'hectares à celle de 1956 et la récolte diminuera de ce fait de 10 à 15.000 tonnes par rapport à 1956.

Côte d'Ivoire. — Malgré un accroissement continu des surfaces destinées à la riziculture, la récolte de 1956 a marqué un net fléchissement de l'ordre de 18 p. 100, passant de 114.000 tonnes en 1955 à 94.000 tonnes en 1956 à cause de conditions climatiques défavorables.

Haute-Volta. — La production a été pour 1956 de 17.000 tonnes.

b) Togo, Cameroun, Afrique équatoriale française. — La production du riz, déjà peu importante dans l'ensemble de ces trois territoires, a marqué un léger fléchissement de 1955 à 1956.

Les estimations pour 1957 ne sont pas encore connues sauf pour le Togo où la production sera sensiblement identique à celle de 1956.

On peut escompter un accroissement de la production rizicole grâce aux aménagements réalisés au Cameroun sur la rive occidentale du Logone.

La production est estimée à:

Togo: 8.000 tonnes (1955);
Cameroun: 6.500 tonnes;
A. E. F.: 30.000 tonnes.

c) Madagascar. — Les ressources totales suffisent à alimenter la population malgache en riz courant sauf parfois en périodes de soudure; en cas de cyclone, également, la production peut être fortement réduite, seuls les riz de luxe cultivés sur les hauts-plateaux étant préservés des intempéries.

La production de riz de luxe n'est pas consommée sur place et doit être exportée, elle est de l'ordre de 15.000 tonnes par an.

L'année 1956 fut médiocre (995.000 tonnes) bien que les emblavures aient porté sur des surfaces identiques.

La production de 1957 a été satisfaisante et a été de l'ordre de 1.100.000 tonnes de paddy. Dans plusieurs régions on escompte que la production aura été de l'importance de celle de 1955.

La production moyenne est difficile à établir pour Madagascar. Celle-ci est variable suivant les régions. Les rendements peuvent être dans certaines contrées de 10 à 12 quintaux hectare.

La production de 1958 sera de 1.200.000 tonnes minimum avec une moyenne de 15-16 quintaux à l'hectare. Dans certains « secteurs de paysannats » des rendements de 30 à 40 quintaux sont atteints.

De gros efforts sont faits pour améliorer la production; les possibilités de la Grande Ile sont si grandes que dans un temps plus ou moins longs la récolte annuelle pourrait être de l'ordre de 3 millions de tonnes de paddy.

Les Comores. — La production a été pour 1955 de 3.000 tonnes.

Maroc. — La production pour l'année 1956 a été de 33.000 tonnes.

VI. — Exportations.

a) Métropole. — Le marché de la métropole est devenu excédentaire, étant donné les qualités produites.

Grâce à la taxe de résorption payée par les producteurs métropolitains (1), supportée par le produit, et appliquée sur les riz blanchis à l'importation en provenance de Madagascar et des pays étrangers (2), les riziculteurs métropolitains viennent d'exporter sur la Grande-Bretagne et l'Allemagne occidentale 6.500 tonnes de riz « cargo » (5.000 tonnes riz blanchi), diminuant d'autant leurs excédents évalués à 9.000 tonnes de riz blanchi.

Cette opération s'est effectuée avec une perte de 44,80 francs par kilogramme de riz cargo (soit 58,95 francs par kilogramme de riz blanchi) (3), ce qui représente pour les 6.500 tonnes exportées une somme d'environ 290 millions de francs. C'est-à-dire pratiquement la totalité des ressources produites par la taxe de résorption.

Il semblerait difficilement concevable que l'Etat prenne à sa charge les pertes occasionnées par l'écoulement du reste des excédents.

b) L'Algérie. — L'Algérie exporta en 1956: 1.239 tonnes contre 2.656 tonnes en 1955. La métropole reste le principal client de l'Algérie puisqu'il s'agit de riz de luxe.

En 1957, les exportations auront été plus faibles puisqu'on ne compte que 430 tonnes de riz dirigées sur la métropole.

c) Madagascar. — Madagascar est le seul territoire à pouvoir actuellement exporter. Ces chiffres d'exportation sont très variables et ont évolué au cours de ces dernières années entre 15 et 45.000 tonnes.

Les exportations entre les deux années 1955-1956 ont subi un fléchissement de près de 20 p. 100:

1956: 36.172 tonnes contre 44.670 tonnes en 1955.

La métropole reste le principal client avec 16.436 tonnes (en majorité riz de luxe). Le reste des exportations étant dirigées sur les pays situés dans la même zone économique: Réunion 9.826 tonnes, Comores: 6.100 tonnes.

En 1957, il a été exporté 20.900 tonnes. Sur ces 20.900 tonnes, les exportations de riz de luxe ont atteint 15.000 tonnes.

Mentionnons que la totalité des exportations pour Madagascar se chiffre à 16,2 milliards de francs pour 1957 et que le riz à lui seul représente 956 millions de francs.

Madagascar, dans un avenir prochain, permettrait au T. O. M. déficitaires de pourvoir à leur alimentation sans avoir à utiliser des devises fortes comme c'est le cas lorsque ces territoires achètent au Siam, en Indochine ou au Brésil.

L'état des excédents exportables apparaît ainsi qu'il suit d'après la conférence inter-provinces du riz tenue le 25 mai 1958 :

	Tonnes
Tananarive	22.000
Fianarantsoa	10.000
Tamatave	20.000
Majunga	20.000
Diego-Suarez	néant
Total	72.000

De ce total il convient de déduire pour obtenir le tonnage exportable en riz courant:

	Tonnes
Le ravitaillement de Diego-Suarez	9.000
Le ravitaillement de la province de Tuléar	8.000
Le ravitaillement du territoire des Comores	6.000
Les exportations de riz de luxe	15.000

Le solde est de 34.000 tonnes plus 38.000 = 72.000

Une marge de 4.000 tonnes pour tenir compte des différences éventuelles des évaluations prévisionnelles étant réservée, le montant prévisible des excédents exportables s'élève donc à 30.000 tonnes.

Déjà un contrat de 15.000 tonnes à 59,50 francs le kilo, coût et fret La Réunion, pour livraison de juillet à septembre 1958, vient d'être conclu entre le territoire de Madagascar et le département de la Réunion.

Un second contrat de même importance est prévu pour livraison d'octobre à décembre 1958.

(1) 200 francs par quintal de « riz paddy ».
(2) 500 francs par quintal de riz usiné.
(3) Référence P. V., O. N. I. C. du 12 mars 1958.

VII. — Importations.

En Métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les territoires d'outre-mer, les importations en 1956 sont restées sensiblement identiques à 1955.

a) Métropole. — 1956: importations totales de 79.200 tonnes, dont 51.300 des pays de la zone franc, 27.900 des pays étrangers, soit un total à peu près équivalent à l'année 1955.

Dans la zone franc, les principaux fournisseurs sont:

Madagascar: 13.000 tonnes (riz de luxe) ;
Maroc: 13.770 tonnes (riz de luxe et riz courant) ;
Etats associés d'Indochine: 23.000 tonnes (principalement des brisures).

Dans les pays étrangers figurent essentiellement:

La Birmanie: 10.000 tonnes;
La Thaïlande: 4.000 tonnes;
L'Italie: 8.000 tonnes (1),
tous surtout fournisseurs de brisures,

Sur les 79.200 tonnes importées, 40.000 tonnes concernaient des riz entiers, en majeure partie destinés à la consommation humaine, 38.800 tonnes de brisures destinées à l'alimentation du bétail et à la brasserie.

1957: malgré un accroissement sensible de la production en 1956, les importations augmentèrent sérieusement; on estime qu'elles ont dû être, vraisemblablement, de 83.000 tonnes pour l'année.

Les riz entiers destinés à l'alimentation humaine ne figurent dans ce total que pour près de 23.000 tonnes réparties ainsi:

15.200 tonnes de Madagascar;
6.600 tonnes du Maroc;
400 tonnes d'Algérie;
1.000 tonnes des Etats associés d'Indochine.

Les importations de brisures s'étant élevées de 40.000 à 60.000 tonnes, le Cambodge devient le gros fournisseur de brisures de la France. Les importations de cette origine se sont élevées à 47.200 tonnes du 1er janvier au 30 septembre 1957.

b) Afrique noire. — Dans l'ensemble, les importations ont diminué de près de 20 p. 100 par rapport à 1955 (en tonnes) :

	1956	1955
A. O. F.	96.315	111.629
Togo	1.622	2.390
Cameroun	2.642	4.819
A. E. F.	1.177	1.042
	101.756	119.880

En 1955, l'Extrême-Orient avait fourni 90.514 tonnes, soit 75 p. 100 du total (77.143 tonnes d'Indochine, 13.370 tonnes de Thaïlande).

En 1956, les importations d'Extrême-Orient ne représentent plus que 3.150 tonnes, soit un peu plus de 3 p. 100. Ce changement provient surtout de la dénonciation des accords commerciaux franco-vietnamiens

Les U. S. A. conservent une place à peu près identique: 12.244 tonnes en 1956 contre 10.284 tonnes en 1955.

Par contre, les pays rizicoles du bassin méditerranéen prennent une place importante et l'importation en Afrique noire se situe ainsi (en tonnes) :

	1956	1955
Espagne	9.843	»
Italie	2.640	135
Egypte	18.951	6.749
	31.434	6.884

Le Brésil devenait le premier fournisseur de l'Afrique noire avec 23.835 tonnes en 1956 contre 2.483 tonnes en 1955, soit 10 fois plus.

(1) Soit 2.000 tonnes venant d'Italie pour les semences destinées à la Camargue.
Cette demande tend à disparaître puisque, à l'heure actuelle, la recherche s'est beaucoup développée. La métropole produit, maintenant, plus de la moitié des semences qui lui sont nécessaires, mais, avec la nécessité de les renouveler, il faudra toujours envisager l'achat d'un millier de tonnes. Les Italiens sont également très en avance sur nous pour les recherches et nous avons aussi à bénéficier, non seulement d'un nouveau matériel de semences, mais des variétés normales sélectionnées

Le Viet-Nam et le Cambodge reprennent leur place traditionnelle :

58.200 tonnes (Viet-Nam) du 1er janvier au 31 juillet 1957;
47.200 tonnes (Cambodge) du 1er janvier au 30 août 1957.

c) Pour les autres territoires et les départements d'outre-mer, on peut constater une augmentation des importations par rapport à 1955, surtout sensible à la Réunion :

	1957	1956	1955
Guyane	808	690	728
Martinique	3.130	2.358	2.719
Guadeloupe	9.619	9.900	8.168
Réunion	35.383	35.305	32.000
Océanie	1.729	1.369	1.313
Nouvelle-Calédonie	»	2.698	2.342

Les importations de riz se sont, de 1950 à 1956, accrues de 45 p. 100 à la Guadeloupe et de 126 p. 100 à la Réunion.

d) Madagascar. — S'il y a importations, elles se font certaines années au moment de la soudure — en cas de hausse de prix — afin d'éviter un marché noir. Ces importations sont faites exceptionnellement pour peser sur les prix.

VIII. — Consommation.

a) Métropole. — La consommation humaine de riz s'est légèrement élevée en France pour atteindre environ 70.000 tonnes de riz blanchi.

1954-1955 (1) : 60.000 tonnes;
1955-1956 : 72.000 tonnes.
1956-1957 : 66.000 tonnes (dont 23.000 tonnes de riz longs).

En 1957-1958, on escompte sur une consommation minimum de 70.000 tonnes.

L'augmentation de la consommation est due en grande partie au travail fait par le Comité de propagande pour la consommation du riz.

En ce qui concerne les autres utilisations du riz, il s'agit surtout de brisures et, en 1956-1957, aux brisures issues de rizeries métropolitaines se sont ajoutées environ :

60.000 à 66.000 tonnes de brisures importées. On estime leur utilisation à :

6.000 tonnes environ pour l'industrie de l'amidonnerie;

20.000 tonnes environ pour la brasserie (contre 10.000 tonnes en 1955-1956).

Plus de 40.000 tonnes pour le bétail et de petites quantités pour le fleurage en boulangerie.

b) Algérie. — On estime, en Algérie, la consommation humaine à environ 5.500 tonnes à laquelle il faut ajouter les besoins de l'intendance qui s'élèvent approximativement à 2.000 tonnes. Ces besoins sont couverts par la production locale augmentée des importations en provenance de la métropole, mais dont il faut défalquer les exportations de riz de luxe vers la métropole (environ 1.000 tonnes).

c) Afrique noire. — On constate pour les dix dernières années, pour l'ensemble des territoires de l'Afrique noire (ceux d'Afrique occidentale, la République autonome du Togo, le Cameroun et ceux d'Afrique équatoriale française) une augmentation considérable de consommation de riz.

Moyenne annuelle :	POURCENTAGE par rapport à 1947-1948-1949.
1947-48-49	100
1950-51-52	129,8
1953-54-55	144,9
1956	156
1957	165

qui se traduit pour l'ensemble des T. O. M. par 500.000 tonnes de riz usiné.

Cet accroissement continu de consommation de riz correspond d'une part à une évolution sociale certaine et à une amélioration constante du niveau de vie et, d'autre part, à un accroissement démographique de l'ordre de 16 p. 100.

d) Madagascar et Comores. — La consommation a régulièrement augmenté de 1948 à 1952 pour se maintenir depuis cette date, de 1952 à 1956, à 639.814 tonnes de riz en moyenne.

En 1957, on peut estimer la consommation à 670.000 tonnes.

(1) Période du 1er novembre au 31 octobre.

e) Nouvelle-Calédonie et Polynésie française. — La consommation à peine supérieure aux importations se maintient sans changement aux environs de 3.700 tonnes de riz par an, de 1950 à 1956.

Nouvelle-Calédonie : 2.445 tonnes;
Polynésie : 1.262 tonnes.

f) Départements d'outre-mer. — Aux Antilles françaises, Guadeloupe et Martinique, les importations qui constituent la seule source de l'alimentation en riz de la population ont augmenté progressivement depuis la fin de la guerre passant pour 1947 à 7.735 tonnes, en 1956 à 12.258 tonnes, soit un accroissement de 58 p. 100.

g) A la Réunion. — A l'accroissement démographique considérable correspond une augmentation très grande de la consommation de riz.

Moyenne annuelle :

1947-48-49 : 16.714 tonnes;
1950-51-52 : 21.976 tonnes;
1953-54-55 : 25.894 tonnes;
1956 : 35.305 tonnes,

soit une augmentation en dix ans de 111,2 p. 100.

Au total, pour l'ensemble de la France, de ses départements d'outre-mer et de ses territoires d'outre-mer, la consommation annuelle de riz pour la consommation humaine s'est accrue dans des proportions considérables depuis la fin de la dernière guerre, soit en dix ans, d'environ 50 p. 100.

Pour l'ensemble de la zone franc :

— en 1956 la production a été de 1.150.700 tonnes;
— en 1956 la consommation était de 1.339.600 tonnes.

IX. — Stockage.

Métropole. — Par suite de l'augmentation des surfaces cultivées, un tonnage excédentaire de 16.000 tonnes de riz était prévu en début de campagne; il n'a atteint en définitive que 9.000 tonnes sur lesquelles 6.500 tonnes de « cargo » ont été exportées au cours de ces derniers mois en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Madagascar. — En début de campagne le report de stock était de 20.000 tonnes en magasin, 10.000 tonnes ont été vendues peu avant cette dernière récolte à la Réunion à 60 francs métro le kilo.

X. — Les prix (1).

A. — A la production

a) Métropole.

Le prix des paddys à grains longs (10 p. 100 de la production environ) reste libre, mais la fixation du prix des riz longs à la consommation se répercute évidemment sur les prix d'achat du paddy à la production.

Le prix du paddy, à grains ronds, est fixé, à la production, par arrêté ministériel annuel. Le dernier en date, du 30 décembre 1957 fixe ce prix à 5.800 francs le quintal. Ce prix est établi après consultation de la commission du riz instaurée par décret du 30 septembre 1953 au sein de l'office national interprofessionnel des céréales. (Il avait été fixé en principe à 2,5 fois le prix du blé, car l'expérience a démontré que les risques, les soins exigés pour cette culture, sont beaucoup plus grands que ceux que comportent le blé, le seigle, l'avoine et l'orge.)

Les prix du paddy ont été :

— en 1948 de 80 francs;
— en 1949 de 82 francs.

Ils sont passés ensuite à 65 francs pour se stabiliser à 57 francs pour les années 1952, 1953, 1954, 1955, 1956 (sauf une prime de 2 francs en 1954).

En 1957, le riziculteur paie lui-même 2 francs de taxe de résorption et ne touche que 56 francs.

Ce prix est pour un paddy contenant :

14 p. 100 d'humidité;
2 p. 100 de brisures;
1,5 p. 100 d'impureté.

(1) Prix exprimés en francs métro, sauf indications contraires

Des réfactions sont prévues pour tenir compte d'un taux d'humidité supérieur à 14 p. 100, de la présence de grains verts, de grains rouges au-delà de 5 p. 100, de grains jaunes au-dessus de 0,5 p. 100 et de brisures au-dessus de 2 p. 100.

Enfin, un arrêté ministériel du 11 janvier 1958 fixe le prix limite de vente à la production du riz cargo à 8.447 francs le quintal, pour la campagne 1957-1958, sous réserve de conditions limites d'humidité, de présence de grains verts, jaunes et rouges, de brisures, etc.

b) Algérie.

Pour la récolte 1957 le prix d'achat à la production est fixé à 5.300 francs le quintal (14 p. 100 d'humidité, 2 p. 100 de brisures, 1,5 p. 100 d'impuretés) rendus aux frais du vendeur jusqu'au magasin de l'acheteur.

Un barème de réfaction figure pour tenir compte des caractéristiques inférieures à celles de base.

c) Territoires d'outre-mer.

Afrique noire. — En principe, les prix du paddy à la production sont maintenant libres et sont débattus entre producteurs et utilisateurs. Bien entendu, les cours de riz à l'importation pèsent sur les prix à la production.

Dans quelques cas seulement, le prix du paddy est fixé par voie d'autorité. C'est ainsi le cas pour l'Office du Niger où le paddy des colons autochtones est acheté à 12 - 12,50 francs C.F.A. le kilo. Dans divers territoires sur avis des commissions locales des prix, le prix maximum de vente est fixé au détail pour le paddy et en général dans la limite de cercles déterminés. Par exemple, au Dahomey, un arrêté du 1er mai 1957 fixe le prix du paddy à 20 francs C.F.A. dans le cercle de Natitingou et 15 francs C.F.A. dans le cercle de Kandi.

Les prix pratiqués sont extrêmement divers selon les régions, leur capacité de production et leur éloignement de centres urbains gros consommateurs.

Madagascar. — Le marché de Madagascar jouit d'un grand libéralisme. Le commerce y est libre.

Un arrêté du 6 novembre 1956 du haut-commissaire à Madagascar stipule que les achats doivent s'effectuer au « juste prix découlant, soit des décisions administratives, soit à défaut de celles-ci, des cours commerciaux ». Ce même texte prévoit en conséquence que les chefs de province peuvent, après avis de la commission provinciale des prix, procéder à la fixation de prix maxima, à l'achat au producteur, différenciés selon la qualité, la présentation, le conditionnement ou le rendement des produits.

C'est cette procédure, qui, sans être obligatoire, est presque partout suivie.

L'éventail des prix d'achat ainsi fixé s'est progressivement ouvert afin d'encourager la production de riz de qualité, voire même de luxe en vue de leur exportation.

L'administration veille aux prix pratiqués, puisque c'est la nourriture de base; l'essentiel de la production étant consommé sur place.

Les excédents sont exportés (brisures, riz entier). Ces tonnages sont assez faibles, mais en pleine compétition avec les riz du Viet-Nam et d'ailleurs, et sans soutien particulier.

Le riz de luxe étant d'un prix de revient trop élevé ne peut être vendu sur place. Par contre, ce riz de luxe est très demandé en métropole.

Le prix de vente moyen est d'environ 110 F métro C. A. F. ports métropolitains.

Sur ce prix, il faut déduire 46 F au kilogramme représentant les frais d'approche jusqu'à C. A. F. Marseille.

Ces frais se répartissent ainsi par kilogramme:

Note de frais d'exportation	29,70
Emballage et couture	2,80
Transport et manutention mise en gare Antsirabé	0,25
Assurance, déchet de route, courtage, agios et intérêts 6 p. 100 sur 125 F le kilogramme C. A. F.	7,50
Augmentation du tarif chemin de fer de M'Car du 1er mars 1958	1,30
Frais Madagascar à C. A. F. Marseille	41,55
auxquels il faut ajouter la taxe de résorption	5
	46,55

B. — A LA CONSOMMATION

a) *Métropole.*

Riz longs de luxe. — Quelle qu'en soit l'origine (métropolitaine ou d'importation), les prix limites de vente aux consommateurs en sont fixés à:

198 F par kilogramme pour les riz livrés en sachets papier;

218 F pour les riz livrés en boîtes carton ou tous autres emballages.

Ces prix sont établis toutes taxes et cotisations comprises, notamment la taxe de résorption versée par les importateurs à l'O. N. I. C.),

contre 192 et 212 F en 1955 et 1956.

Comme pour les riz ronds, ces prix limites doivent continuer à être diminués de 18 F par kilogramme, mesures qui avaient été prises par arrêté du 10 mai 1957 et destinées à faire baisser le prix du riz par suspension de taxes. Les riz de luxe se trouvent donc ramenés respectivement à 180 F et 200 F.

Le même texte fixe la marge limite de distribution à 12 F pour le grossiste et 24 F pour le détaillant, en légère diminution par rapport à 1955 et 1956 (13 et 27 F).

Riz ronds de production métropolitaine. — Pour ceux-ci, une cascade de prix et de marges bénéficiaires est fixée aux divers stades du stockage, de l'usinage, de la répartition.

Les derniers arrêtés datent du 30 décembre 1957 et du 11 janvier 1958.

Prix de rétrocession par les organismes stockeurs de paddy métropolitain: 6.435 F le quintal (y compris la marge de réception, de rétrocession et la marge de séchage et de ventilation), contre 6.225 F en 1955 et 1956.

Prix limite de vente aux grossistes des riz ronds blanchis de toutes origines:

11.300 F le quintal contre 10533 F en 1955-1956.

Marges limites applicables à la commercialisation:

8 F au kilogramme pour les grossistes;

16 F au kilogramme pour les détaillants,

contre respectivement 6,30 et 12 en 1955 et 1956.

En outre, pour la vente en boîtes carton, des marges limites ont été fixées à 1.990 F, 1.810 F et 1.720 F par quintal (marges identiques à celles des années précédentes).

Les prix limites de vente aux grossistes doivent être diminués de 18 F au kilogramme en application des mêmes mesures appliquées aux riz de luxe.

b) *Algérie.*

Il est prévu que dans un proche avenir, les riz seront soumis à la réglementation générale des céréales en Algérie.

En attendant, les prix de vente à la consommation sont libres en ce qui concerne la production locale et métropolitaine.

Pour les riz importés, des marges bénéficiaires, aux divers stades de la commercialisation, s'ajoutent au prix de revient à l'importation.

c) *Territoires et départements d'outre-mer.*

Afrique occidentale française. — Dans les territoires du Sénégal, de Guinée et de Côte d'Ivoire, le marché du riz est réglementé dans le cadre de l'organisation d'un système de péréquation entre les prix à l'importation et les prix de revient des riz locaux.

Sénégal. — A Dakar et à Saint-Louis, les prix au détail des brisures ont légèrement augmenté depuis deux ans.

Prix en francs C. F. A. au kilogramme (au détail):

	Dakar.	Saint-Louis.
1954 novembre	32	34
1956 juin	31	32
1956 décembre	34	
1957 octobre	35,5	35

En Guinée. — Depuis l'arrêté du 29 décembre 1954, une caisse de compensation fonctionne. Un arrêté territorial du 10 décembre 1956 a légèrement modifié le système.

Au prix de revient licite au port de débarquement est ajouté pour déterminer le prix de vente licite au détail dans ce même port, une marge bénéficiaire brute de 13,63 p. 100 dans le cas du riz et en outre dans le cas spécial des brisures une marge spéciale de péréquation.

Les prix de vente en gros ou demi-gros sont obtenus en défalquant de ce prix au détail, une remise de 6 p. 100 (au détaillant).

Les prix de vente à l'intérieur sont déterminés en ajoutant les frais de transport et de manipulation.

Un système de jumelage — importation — production locale, est prévu afin d'assurer l'écoulement des riz et brisures produits en A. O. F.

A Conakry, les prix au détail du riz entier ont régulièrement diminué:

65 F C. F. A. le kilogramme en novembre 1956;
63 F C. F. A. le kilogramme en février 1957;
61 F C. F. A. le kilogramme en mars 1957;
59 F C. F. A. le kilogramme en juin.

Côte d'Ivoire. — Depuis l'arrêté territorial du 10 décembre 1956, le régime est absolument identique à celui de la Guinée mais avec définition en faveur, non seulement de brisures, mais également des riz de toutes origines, d'une marge de péréquation à verser à un organisme désigné à cet effet par le chef de territoire. Un système de jumelage importation-production locale est également prévu.

Les prix de détail des brisures, à Abidjan, ont marqué une légère baisse en fin 1956, et restent stables depuis: 37,5 F C. F. A. le kilogramme en 1957, contre 38,5 en décembre 1956 et 35 en juin 1956.

Soudan. — Les arrêtés de prix distinguent les riz pilonnés, teintés en blancs (tout venant et entiers) des riz issus de traitement industriel.

Les prix n'ont pas variés en ce qui concerne les premiers, tandis qu'ils ont été réduits pour les seconds:

40 F C. F. A. (au détail) au lieu de 40 et 41 pour les riz blanchis;
43 F C. F. A. au lieu de 43 et 48 pour les riz super blanchis.

Dahomey. — Les prix de vente au détail sont fixés dans chaque cercle.

Cameroun. — Le prix du riz continue à être fixé dans le cadre du régime de péréquation défini par arrêtés du 21 avril et du 29 juillet 1954.

Madagascar. — Les prix plafond de vente au détail des diverses qualités de riz continuent à être fixés par arrêtés dans les diverses provinces.

Ces prix oscillent, pour l'année 1957, entre 22, 25, 28 F, suivant qu'il s'agit de riz pilonné courant, blanchi (Majunga). Ailleurs, les prix plafond sont de: 22 à 24 F (Fianarantsoa).

XI. — Marché commun européen.

En vue du marché commun, il est nécessaire que nous précisions dans ce rapport certains chiffres concernant l'Italie, seul pays producteur du marché commun, au côté de la France et des T. O. M. mais dont les exportations sont faites sur les mêmes pays ouverts à la France: Bénélux, Pays-Bas, Allemagne de l'Ouest.

	PRODUCTION	CONSOMMATION	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
Zone franc	1.150.700	1.339.300	243.900	55.000
Italie	648.000	299.000	»	349.000
Pays-Bas	»	45.000	72.000	25.000
Bénélux	»	57.300	83.000	25.700
Allemagne occidentale	»	96.000	106.000	8.000
	1.798.700	1.836.600	504.900	462.700

Prix.

En Italie, le Gouvernement intervient pour fixer un prix de soutien qui a été abaissé en 1955-1956. Il est passé de 6.400 lires le quintal en 1954 à 6.200 lires en 1955 et à 6.000 lires en 1956. Ce prix de base ne s'applique au total qu'à 650.000 T (1).

(1) Taux officiel de la lire en juillet 1958. 0,677 F

Les producteurs ne peuvent dépasser le contingent qui leur est alloué, mais l'Ente Nazionale Risi achète l'excédent au cours mondial.

Nos prix seront-ils compétitifs au moment du marché commun ?

Commerce. — Consommation.

France. — C'est l'O. N. I. C. qui décide et contrôle les importations de riz étranger, et perçoit des redevances de péréquation sur les importations étrangères et celles des territoires d'outre-mer.

Italie. — La production italienne est passée de 776.000 tonnes en moyenne avant guerre à 934.000 tonnes en 1953 pour retomber à 648.000 tonnes en 1956.

Le Gouvernement italien s'applique d'une part à limiter les surfaces en riz, d'autre part à développer la consommation intérieure notamment dans le Sud de l'Italie.

Dans ses exportations, l'Italie s'est heurtée à la concurrence birmane et pour liquider ses excédents l'Ente Nazionale Risi a dû s'adresser à l'Indonésie (123.000 tonnes), l'Europe occidentale ne lui achetant plus que le tiers de ses exportations

Les concessions spéciales faites par l'Italie à ses acheteurs ont été couronnées de succès puisqu'en 1956 ses exportations ont doublé par rapport à 1955: 349.000 tonnes contre 169.000.

Bénélux. — Les importations de riz n'ont cessé d'augmenter de 1952 à 1956, passant de 22.800 tonnes à 83.000 tonnes. Sur ces tonnages il est difficile de distinguer la part réservée à l'alimentation humaine.

Avant guerre, les importations plafonnaient aux environs de 62.000 tonnes.

Pays-Bas. — De 1952 à 1956, les importations sont passées de 28.200 tonnes à 72.000 tonnes avec une pointe de 120.000 tonnes en 1955 (stocks de riz inférieurs birmans pour le bétail).

Avant guerre, les Pays-Bas importaient 135.000 tonnes. Il est difficile de chiffrer la consommation humaine des Pays-Bas. Son développement paraît cependant limité en raison de sa population (11 millions).

Allemagne occidentale. — Les importations allemandes ont été de 52.000 tonnes à 106.000 tonnes de 1952 à 1956. Cette augmentation s'explique par la constitution des stocks alimentaires pour le bétail (riz birman à bas prix: 5.800 tonnes, et égyptien: 18.800 tonnes).

L'Allemagne est un pays redistributeur pour les pays nordiques et la Suisse en riz poli.

Son total de réexpédition se chiffre, pour 1956, à 8.000 tonnes environ.

En 1938, la consommation humaine était de l'ordre de 4,5 kilogrammes par an et par personne.

En 1949, 1,2 kilogramme et en 1955, cette consommation est remontée à 2 kilogrammes.

Avec ses 52 millions d'habitants, l'Allemagne devrait envisager une consommation de l'ordre de 104.000 tonnes par an.

Le marché allemand n'absorbera un tonnage en riz et brisures accru qu'à la condition que la consommation humaine augmente et que le prix des brisures se maintienne à un taux très bas.

C'est donc par un effort sur la qualité et sur les prix que le marché allemand sera conquis. L'Egypte, l'Espagne et l'Italie ont déjà des positions très fortes pour l'approvisionnement en riz. La Thaïlande et la Birmanie pour les brisures.

Le total des importations pour les pays de la Communauté s'élève donc à un total de 333.000 tonnes, auxquelles s'ajoutent les importations des T. O. M. français: 145.000 tonnes environ (principalement des brisures).

Ce tonnage devrait augmenter en raison de l'amélioration du niveau de vie des habitants.

Perspectives pour 1958 (1).

Parmi les pays exportateurs du bassin méditerranéen, on pense que l'Italie et l'Espagne, à la fin de 1957, avaient récolté des quantités légèrement inférieures à celles de 1956. La récolte de l'Italie a atteint 630.000 tonnes de paddy, contre 648.000 en 1956. On estime à 160.000 tonnes environ les excédents exportables de ce pays pour 1958, ce qui permettra de maintenir les exportations au même niveau qu'en 1957, année où elles ont

(1) Source: bulletin mensuel *Economie et Statistiques agricoles*, n° 2, février 1958.

été, il est vrai, particulièrement faibles. En revanche, on déclare que la production de l'Egypte a augmenté d'un tiers en un an. On estime à 2 millions de tonnes la récolte effectuée vers la fin de 1957; ce chiffre représente plus du double de la moyenne pour 1948-1952. Une telle récolte pourrait porter à environ 500.000 tonnes de riz usiné la quantité disponible pour l'exportation, mais, selon des informations récentes, les lourds engagements qu'elle a déjà contractés ont amené l'Egypte à suspendre pour le moment toute nouvelle vente à l'exportation.

XII. — Action en faveur des consommateurs.

a) *L'association pour le développement de la consommation du riz.*

Grâce au projet d'avis, présenté en 1954, par notre collègue M. Serrure, à l'occasion du rapport sur l'importation en France des riz d'outre-mer, et qui avait préconisé d'organiser la propagande en faveur de la consommation du riz, depuis 1955, une association très active, présidée par Mme Donon, a donné une information extrêmement poussée et a développé d'une manière tangible la consommation du riz en France.

Cette action « Public Relation » en faveur de la consommation du riz a mis au point un service de documentation de première valeur.

La presse a été particulièrement documentée. Les magazines féminins ont publié des choses remarquables tant en photographies, recettes, etc.

Le corps médical a fait des recherches intéressantes en ce qui concerne les régimes alimentaires et la consommation du riz.

L'enseignement ménager, professeurs et élèves, ont travaillé en très grande collaboration avec l'Association pour le développement de la consommation du riz.

A l'heure actuelle, en France, on consomme 1,8 kilogramme de riz par an et par tête d'habitant (1).

Cette propagande intelligente, faite pour une consommation plus grande du riz, a permis au consommateur d'être un acheteur averti. Le consommateur français s'est orienté, naturellement, vers une préférence de la qualité: la consommation des riz de luxe a augmenté d'au moins 12 p. 100 en France au cours de ces dernières années.

b) *Ce que le consommateur doit savoir.*

Caractéristiques à exiger des lots. — Pour pouvoir être considérés comme propres à la vente pour la consommation humaine, les lots de riz doivent répondre aux conditions suivantes (2):

a) Etre homogènes, c'est-à-dire constitués pratiquement de grains entiers, présentant les mêmes caractéristiques extérieures et appartenant à la même variété ou au même type variétal;

b) Etre exempts d'impuretés telles que matières minérales — exception faite du talc dans le cas du riz glacé, dans la limite du taux prévu —, de graines étrangères ou de débris de balles, ainsi que de grains verts (c'est-à-dire de grains incomplètement développés, de forme plate et de teinte verte). Une tolérance de 0,5 p. 100 d'impuretés est toutefois admissible;

c) Etre sains, c'est-à-dire exempts de toutes altérations ou attaques d'insectes ou odeurs anormales préjudiciables à leurs caractères organoleptiques ou à leur comestibilité. Les grains de riz ne doivent pas avoir fait l'objet, après la récolte, de traitements chimiques non autorisés;

d) Ne pas dépasser 14,5 p. 100 d'humidité (déterminée à l'étuve à 105°, à poids constant, sur les grains non broyés);

e) Ne pas dépasser les taux ci-après, de brisures et de grains anormaux:

	Riz de luxe	Riz courant
	p. 100	p. 100
Brisures	3	5
Grains jaunes	0,5	1
Grains striés rouges	3	5
Grains crayeux	3	6

(1) Tableau comparatif de la consommation annuelle par habitant selon le Centre national d'information du riz:

France, 1,8 kg; Etats-Unis, 2,5 kg; Suisse, 4 kg; Autriche, 4,3 kg; Pays-Bas, 6 kg; Italie, 8 kg; Portugal, 8,1 kg.

Ces chiffres ne sont cités qu'à titre indicatif, toute comparaison valable étant particulièrement difficile, les statistiques d'importation de certains pays étrangers ne faisant pas la distinction entre le riz destiné à la consommation humaine, à l'alimentation du bétail et à l'utilisation industrielle.

(2) Circulaire du 25 février 1958 relative aux règles applicables au commerce du riz destiné à la consommation humaine.

Pour le moment, il y aura lieu de se baser sur les définitions suivantes pour les brisures et les grains anormaux:

Brisures: parties de grains inférieurs aux trois quarts du grain entier.

Grains crayeux: grains non arrivés à maturité complète ou dont, après usinage, plus de la moitié du volume est crayeuse (1).

Grains jaunes: grains de teinte ambrée, tranchant sur le reste du lot.

Grains striés rouges: grains rouges dont le péricarpe n'a pas été totalement éliminé par l'usinage et présentant des stries rouges.

Etiquetage et conditionnement. — *a)* Dans le cas des emballages fermés (sac, sachets, paquets, etc.) ces derniers doivent comporter les mentions suivantes, soit par inscription directe, soit par étiquettes:

La dénomination de vente appropriée permettant notamment à l'acheteur de savoir s'il s'agit ou non de riz de luxe, et, le cas échéant, si ledit riz est « glacé », « camolino » ou « précuit ».

L'indication de poids net (pour les emballages fractionnaires, ce poids net doit être, en vertu des usages, de 250 grammes ou un multiple de ce poids, sauf toutefois en ce qui concerne le riz précuit qui peut être vendu en paquets de 200 grammes).

En attendant que le futur règlement consacre cette obligation, il y aura lieu d'inciter les riziers ou conditionneurs, à porter sur les emballages ou étiquetages, conformément aux usages, leur nom ou leur marque, ou du moins une mention permettant leur identification.

Dans le cas du riz précuit, les emballages doivent porter également l'indication du procédé de précuisson et le mode d'emploi précisant notamment la durée de cuisson à appliquer par les consommateurs;

b) Dans le cas où le riz est présenté à la vente au détail en récipients non fermés (vente en vrac), les tiroirs, casiers, etc., doivent comporter une étiquette ou affiche portant de façon lisible à la connaissance des acheteurs la dénomination applicable au riz qui y est contenu.

Bien entendu, il est interdit d'utiliser des mentions susceptibles de tromper l'acheteur ou de créer des confusions dans son esprit sur la nature, les qualités substancielles et les caractéristiques de la marchandise vendue.

La vente pour la consommation humaine de « brisures de riz » peut être admise sous cette dénomination. Il n'en serait pas de même s'il était fait emploi, pour la vente de brisures, d'une autre appellation pouvant prêter à confusion.

Conclusions.

Après avoir analysé de façon aussi précise que possible la situation du marché du riz métropole-outre-mer et fait apparaître sa complexité, il convient maintenant de chercher à dégager de cette étude des conclusions susceptibles de remédier aux difficultés qui se présentent actuellement et qui risquent de s'aggraver dans l'avenir étant donné les extensions de cultures irriguées envisagées dans le midi de la France, notamment dans le projet d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc.

La production de l'ensemble de la zone franc (France, Algérie, Réunion, A. O. F., A. E. F., Madagascar, Comores, Togo, Maroc) est inférieure aux besoins des T. O. M. qui ne feront que croître avec l'augmentation des niveaux de vie et l'accroissement des naissances.

Actuellement, la couverture de ces besoins reste précaire, attendu que dans l'ensemble de la zone franc, nous ne disposons à peu près pas de stocks et qu'il suffit de quelques mauvaises récoltes pour compromettre l'alimentation d'une population très nombreuse en voie d'expansion.

Apparemment, il semble que la position importatrice des T. O. M. devrait constituer un élément favorable à l'écoulement de la production excédentaire de Madagascar et de la métropole. En réalité, il n'en est pas ainsi par suite:

— de la différence entre les diverses qualités de riz produites;

— de la diversités des goûts et des habitudes des consommateurs;

— d'impératifs d'ordre financier.

L'équilibre du marché métropolitain, qui absorbait traditionnellement le riz de luxe malgache et depuis quelques années du riz courant de Camargue, vient d'être rompu par l'actuelle surproduction camarguaise, — due à l'extension de la riziculture métropolitaine — dont la résorption se révèle particulièrement coûteuse. Or, ni le riz de luxe — donc d'un prix plus élevé — de Madagascar, ni le riz courant de Camargue

(1) Arrêté du 11 janvier 1958 fixant les prix du riz de la campagne 1957-1958.

d'un coût de production très élevé malgré d'importantes mesures de soutien ne peuvent être exportés sur l'outre-mer, les territoires se procurant cette denrée au cours mondial, en fonction de leur équilibre économique.

Les excédents de production de la zone franc ne peuvent donc, dans les conditions actuelles, être utilisées pour satisfaire les besoins des populations des territoires d'outre-mer.

Pour pallier cette carence, il est souhaitable que chaque territoire producteur de riz, sur des bases rentables — et particulièrement Madagascar qui exporte habituellement un léger excédent de riz courant au cours mondial — soit encouragé à étendre ses cultures, à perfectionner ses méthodes de production afin d'assurer le mieux possible l'alimentation des populations.

Par ailleurs, nous devons encourager aussi, comme le rappelle constamment la F. A. O., les populations d'outre-mer dont pour certaines le régime alimentaire est essentiellement à base de riz, à introduire plus de diversité dans leur alimentation. Ceci est valable pour l'équilibre de la santé d'abord, autant que pour l'équilibre économique.

Il s'agit encore actuellement de répondre aux besoins physiologiques des populations de l'outre-mer consommatrices de riz eu égard au pouvoir d'achat de ces populations, tant que ce pouvoir d'achat ne leur donnera pas la possibilité du choix entre les diverses denrées vivrières.

Les deux éléments fondamentaux qui constituent la clé du problème du marché du riz métropole-outre-mer sont « qualité » et « prix » des diverses productions. Ils interdisent d'appliquer une solution d'ensemble permettant d'écouler la récolte d'un secteur excédentaire vers un autre demandeur.

En ce qui concerne le marché métropolitain, il semble absolument indispensable, afin d'éviter une désaffection du consommateur qui se traduirait par une baisse considérable de la consommation, préjudiciable pour tous les producteurs, qu'un riz de très bonne qualité aux normes précises et respectées correspondant au riz de luxe de Madagascar, soit mis en quantité suffisante à la disposition des consommateurs.

Etant donné la position importatrice de l'Union française, il n'apparaît pas souhaitable qu'une politique de restriction freine la production de riz, à condition toutefois que cette production réponde au goût et au niveau de vie des populations importatrices, cette production étant tributaire de plusieurs facteurs importants:

— d'une demande précise des consommateurs;
— d'un prix mondial (60 francs le kg environ);
— de stocks à constituer;
— de mouvements d'importations et d'exportations.

L'organisation du marché du riz métropole-outre-mer ne doit pas être réalisée uniquement sous l'angle du marché métropolitain ou en faveur de tel ou tel pays producteur, mais être réglementée par un plan d'ensemble fixant pour un certain nombre d'années un contingent d'importations de riz de luxe, un contingent pour la production métropolitaine et un plan d'action pour l'augmentation de la production outre-mer. Ce plan d'ensemble pourrait être établi par une commission du riz élargie, dans laquelle producteurs — paysans, industriels, salariés, artisans — commerçants et consommateurs d'outre-mer seraient équitablement représentés, qui présiderait aux besoins de l'ensemble de l'Union française.

Des formules ont bien été déjà trouvées pour surmonter d'autres problèmes très délicats sur le plan français, que ce soit celui du vin, du sucre ou de l'huile fluide alimentaire, il doit pouvoir en être de même pour le riz.

Lorsqu'il s'agit de la nourriture de base de nos populations, tous nous devons rester solidaires les uns des autres et ensemble trouver les solutions adéquates.

Tenant compte des avis exprimés antérieurement par le Conseil économique, de ce qui existe et de ce qui reste à faire, le projet d'avis que nous avons l'honneur de vous présenter résume les divers points à réformer et mesures à appliquer.

2° Avis formulé par le Conseil économique au cours de sa séance du 24 juillet 1958 sur l'étude du marché du riz métropole-outre-mer.

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 26 novembre 1957 par laquelle il s'est saisi de l'étude du marché du riz métropolitain-outre-mer,

Après avoir entendu le rapport présenté par Mme J. Picard au nom de la commission commune pour l'étude du marché du riz métropole-outre-mer

Considérant:

1. Que la production des territoires d'outre-mer est insuffisante pour couvrir les besoins croissants d'une population en voie d'expansion;

2. Que des stocks nécessaires à l'alimentation des populations ne sont pas constitués et, qu'à Madagascar notamment, les soudures imposent parfois l'importation de riz étranger;

3. Que nos excédents commercialisables ne peuvent être actuellement exportés sur l'outre-mer, leur prix dépassant largement le cours du marché mondial et le pouvoir d'achat des populations autochtones;

4. Que la production doit être améliorée en vue de répondre aux besoins réels de la consommation qui sont méconnus et que l'écoulement de cette production en est rendu plus difficile;

5. Qu'étant donné sa composition actuelle, la commission du riz organisée dans le cadre de l'O. N. I. C. n'est pas suffisamment représentative des producteurs et consommateurs de l'ensemble des territoires d'outre-mer;

6. Que, en raison de la situation excédentaire de la production métropolitaine, l'importation des riz entiers de provenance étrangère est injustifiée;

7. Que les prix à la production retenus pour le riz courant métropolitain sont nettement inférieurs aux prix de revient servant de base à leur établissement;

8. Que l'équilibre entre ces prix est rétabli par une subvention de l'Etat, supportée en définitive par le consommateur, dont les charges seraient encore accrues si une aide supplémentaire devait être accordée par l'Etat pour exporter les excédents de riz de la récolte métropolitaine;

9. Que le riz de luxe tel qu'il est défini réglementairement reste très demandé dans les pays à niveau de vie élevé, que son prix par rapport à celui du riz courant ne fait pas suffisamment ressortir la différence des qualités, et que sa disparition du marché métropolitain entraînerait une baisse généralisée et considérable de consommation;

10. Bien que l'action du service de la répression des fraudes soit particulièrement délicate en ce qui concerne le marché du riz métropolitain, une réglementation efficace devrait être rapidement mise au point pour ce produit;

11. Que toutefois, le consommateur doit être dès maintenant protégé contre certaines pratiques répréhensibles:

— pourcentage élevé de brisures dans les livraisons de riz, alors qu'on peut pratiquement les éliminer en totalité lors de l'usinage,

— difficultés pour le consommateur de connaître la provenance, la variété et la qualité du riz acheté,

— éventail des prix à la consommation beaucoup trop large par rapport aux deux qualités offertes (riz de luxe, riz courant) et ne répondant pas à ces qualités;

12. Que l'action louable entreprise pour l'information du consommateur s'est traduite par une augmentation de la consommation.

Emet l'avis (1):

En ce qui concerne le marché de l'outre-mer:

1. Que soient intensifiés au maximum les efforts entrepris pour développer la production du riz outre-mer dans le but d'assurer en priorité (2) une alimentation suffisante et équilibrée des populations, compte tenu des perspectives d'accroissement démographiques et de l'augmentation du niveau de vie;

2. Que des stocks régulateurs suffisants soient constitués régionalement pour remédier aux difficultés d'approvisionnement en cas de soudure difficile ou de mauvaises récoltes;

3. Que la production s'efforce de répondre aux besoins réels ainsi qu'aux goûts et habitudes alimentaires des consommateurs des territoires importateurs;

4. Que la composition de la commission du riz dépendant de l'O. N. I. C. soit révisée ainsi que l'avait déjà demandé le Conseil économique dans l'avis formulé le 22 décembre 1954, pour que soit accordée une équitable représentation aux producteurs, paysans, industriels, artisans, commerçants (3) et aux consommateurs de l'outre-mer.

En ce qui concerne le marché métropolitain,

5. Que soit établi par les soins de l'expertise d'Etat ou de l'inspection des finances le bilan exact des charges imposées à l'économie française par la riziculture de la zone franc, différenciées par le territoire (4);

(1) Le vote est acquis au scrutin public par 132 voix contre 2 et 20 abstentions. (Voir résultat en annexe.)

(2) Le membre de phrase: « dans le but d'assurer en priorité » résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. C. — Le texte initial de la commission était le suivant: « et d'assurer une alimentation... ».

(3) L'adjonction des mots: « — paysans, industriels, salariés, artisans, commerçants — » résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C.

(4) L'adjonction des mots: « différenciées par territoire » résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. C.

Ce bilan devrait comprendre d'une part le montant des investissements réalisés par l'Etat pour l'aménagement des terres et de l'infrastructure, d'autre part le montant des subventions et mesures de soutien diverses dont a bénéficié et bénéficie encore cette production;

6. Qu'il apparait nécessaire, tout en pratiquant une politique de la qualité, de limiter l'extension de cette production en s'en tenant aux superficies cultivées et recensées en 1958 et de fixer pour des périodes déterminées un contingent à la production basé sur la consommation en France du riz métropolitain, le surplus étant écoulé entièrement à la charge des planteurs excédentaires, au prix mondial (1);

7. Que des contingents d'importation pour des périodes de même durée soient accordées au riz de luxe de Madagascar et que l'interdiction de toute importation de riz entiers en provenance de l'étranger devrait être envisagée;

8. Que le prix à la production soit fixé en début de campagne et soit sérieusement contrôlé (2);

D'une façon générale:

9. Que soient diminués au maximum les coûts de production, de stockage (3), de transformation et les frais de commercialisation, et que soient calculés équitablement les marges bénéficiaires, afin de s'acheminer vers des prix compétitifs;

10. Que le prix de revient d'usinage en rizerie servant à l'établissement du prix de vente au consommateur soit fixé d'après les données réelles et non en fonction d'un taux forfaitaire contraire à une politique d'abaissement des prix (4);

11. Qu'il n'est pas admissible que les difficultés auxquelles on se heurte pour organiser le marché du riz soient aggravées par des textes réglementaires prêtant à confusion et qu'il paraît indispensable pour régulariser la commercialisation que des textes fixent à titre définitif une classification des différents riz selon leur qualité et leur variété et déterminent de façon précise les normes de chacune des catégories;

12. Que soient prises des mesures permettant d'assurer la loyauté des transactions commerciales, la protection des consommateurs et d'obtenir dans l'immédiat:

— que le pourcentage de brisures toléré à la commercialisation soit réduit de 5 à 2 p. 100;

— qu'il soit fait mention sur les emballages destinés à la consommation de l'origine et de la variété du riz vendu;

— qu'une réglementation sévère soit appliquée en ce qui concerne les appellations de qualité, trois qualificatifs devant être suffisants pour les riz actuellement commercialisés:

Riz long ou de luxe;
Riz demi-long;
Riz courant.

L'appellation « Caroline » doit être supprimée de nos qualificatifs, attendu qu'aucun riz n'arrive en provenance de Caroline du Sud;

13. Que les prix à la consommation correspondent aux qualités retenues (5);

(1) Ce paragraphe résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. C. Le texte initial de la commission était le suivant: « Qu'il apparaît nécessaire de limiter l'extension de cette production en s'en tenant aux superficies actuellement cultivées, de fixer un contingent à la production métropolitaine pour des périodes déterminées, qui pourraient être de cinq ans, et de pratiquer une politique de la qualité ».

(2) L'adjonction des mots: « et soit sérieusement contrôlé » résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C

(3) L'adjonction des mots « de stockage » résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. C.

(4) L'adjonction de ce paragraphe résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C.

(5) Ce paragraphe résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des chefs d'entreprises. Le texte initial de la commission auquel il se substitue était le suivant: « Que les prix à la consommation soient fixés d'après les qualités retenues (exception faite pour les riz de luxe dont le prix devrait être libéré). »

Un autre amendement présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C. et repoussé à main levée, tendait à remplacer le paragraphe initial de la commission par le texte suivant: « Que les prix à la consommation soient fixés d'après les qualités retenues et qu'un contrôle sérieux soit exercé à la vente afin d'éviter les pratiques de marché noir ou de jumelage forcé. »

14. Que soit poursuivie l'action tendant à augmenter la consommation du riz en informant et orientant les consommateurs et les responsables des collectivités.

Enfin, en ce qui concerne le marché métropole-outre-mer;

15. Rappelant l'avis formulé par le Conseil économique le 22 décembre 1954, qu'un plan d'ensemble à long terme soit établi pour l'organisation de la production du riz métropole-outre-mer, tendant à assurer l'équilibre entre production et consommation, sans oublier toutefois que la converture des besoins alimentaires des populations d'outre-mer demeure l'objectif primordial.

ANNEXE

SCRUTIN

sur l'ensemble du projet d'avis.

Nombre de votants.. 154

Ont voté pour........................ 132
Ont voté contre........................ 2
Se sont abstenus........................ 20

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (132).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Durel, Fürst, Mme Joannès, Laudet, Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Paul, Racamond, Subreville.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Chaulet, Charuau, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Quirin, Mlle Tribolati, Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Travailleurs intellectuels. — M. Wolff.

Travailleurs indépendants. — M. Dewez (C. G. S. I.).

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chareille, Chopin, Colomer, Dallant, Levieux, Ressicaud, Séné.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bilau, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Carroué (C. G. T.), Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Lacaille, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Rousse, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe des entreprises privées:

Commerciales. — M. Demmerlé.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet, Verret.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, Gaussel, Harasse, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Carré, Coulibaly (F. O.), Delavignette, Lawrence, Monthé, Poilay, Pongault (C. F. T. C.), Serrure, Diallo (C. G. T.-U. G. T. A. N.).

Groupe de la pensée française. — MM. Branger, Byé, Dumontier, May, Sauvy, Soula.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, Vinot.

Groupe des classes moyennes. — M. Tisserand.

Groupe des sinistrés. — MM. Aroud, Barat.

Groupe de l'habitat. — M. Robert.

Ont voté contre (2).

Groupe des entreprises privées:

Commerciales. — MM. Chauchard, Lemaire-Audoire.

Se sont abstenus (20).

Groupe des entreprises privées:

Industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Rogliano, Troemé.

Commerciales. — MM. Ansieau, Barlangue, Peleau (Gustave), Goudaert, Laguionie, Paquette, Stoll.

CONJONCTURE DE L'AFRIQUE NOIRE

(Question dont le Conseil économique est saisi en vertu des dispositions de l'article 4 de la loi organique du 20 mars 1951.)

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. Antoine Lawrence.

SOMMAIRE

SITUATION SOCIALE

I. — Démographie.
II. — Santé publique. — Nutrition.
A. — Santé publique
B. — Nutrition.
III. — L'enseignement.
IV. — Main-d'œuvre et salaires
I. — Main-d'œuvre
II. — Salaires.
V. — Budget-type. — Niveau de vie.
I. — Budget-type.
II. — Niveau de vie

SITUATION ÉCONOMIQUE

I. — Production agricole.
II. — Production minière et industrielle.
1. — Industrie minière.
2. — Problèmes posés par l'industrialisation.
III. — Commerce extérieur.
IV. — Finances.
V. — Conclusions.

I. — SITUATION SOCIALE

I. — La démographie.

L'évolution économique et sociale de l'Afrique ne prendra toute sa signification que dans la mesure où l'on aura conscience de sa démographie.

En Afrique, comme partout ailleurs, le but vers lequel doit tendre tout développement économique et social doit être l'Homme, son bien-être, son épanouissement. Pour ce faire, il est indispensable de connaître l'état de sa population, sa structure et son évolution.

1° Population autochtone

A. — *Dénombrement.*

Les données d'ensemble relatives à la population autochtone de l'Afrique noire française seraient les suivantes depuis une trentaine d'années (milliers d'habitants) :

ANNÉE	A. O. F.	TOGO	CAMEROUN	A. E. F.
1925	13.483	742	2.110	3.128
1935	14.718	763	2.339	3.417
1945	15.955	918	2.794	3.867
1955	18.747	1.090	3.144	4.658

Le chiffre de l'ensemble de cette population qui est de l'ordre de 27,6 millions, semble sous-estimé et doit être manié avec précaution

Les recensements auxquels a procédé l'administration étaient surtout fiscaux, ce qui donnait lieu à certaine dissimulation de la part des intéressés, de même qu'un certain désintéressement des agents recenseurs vis-à-vis des catégories d'individus non soumis à l'impôt (enfants, vieillards, infirmes).

D'une façon générale, depuis une dizaine d'années, on a une meilleure connaissance de ces populations. La première constatation que l'on peut tirer est son accroissement réel. Ainsi donc l'Afrique occidentale française pendant les trente dernières années a eu un « accroissement apparent » de 5.300.000 habitants, le Cameroun 1 million et l'Afrique équatoriale française 1.500.000 habitants. Cet accroissement, le haut comité consultatif de la population et de la famille l'estime correspondre à une progression réelle des effectifs, mais en partie seulement.

Peut-on, partant des chiffres actuels, estimer la population réelle de l'Afrique noire française puisque nous avons admis sa sous-évaluation ?

« L'importance de cette amélioration « résiduelle » (degré de l'approximation actuelle), rien ne permet de penser qu'elle soit inférieure ou supérieure à celle obtenue durant la période sous revue. Trois hypothèses ont par conséquent été émises suivant que cette amélioration était supposée égale en valeur absolue à celle déjà réalisée, égale à son double ou bien à sa moitié (soit, toujours pour l'Afrique occidentale française, une sous-estimation actuelle de 2.650.000 habitants [2e hypothèse], 5.300.000 [1re hypothèse] ou bien 1.325.000 [3e hypothèse]). Voici dans ces conditions quels seraient les effectifs estimés dans les hypothèses émises » (1) :

Effectifs estimés des populations autochtones des T. O. M.
(Milliers d'habitants.)

TERRITOIRE	EFFECTIF officiel.	EFFECTIF « ESTIME »		
		1re hypothèse (forte).	2e hypothèse (moyenne).	3e hypothèse (faible).
A. O. F.	18.750	24.050	21.400	20.075
Togo	1.090	1.510	1.300	1.195
Cameroun	3.150	4.650	3.900	3.525
A. E. F.	4.690	6.090	5.390	5.040

Les écarts relatifs avec les chiffres officiels sont respectivement dans la 2e hypothèse :

A. O. F. : + 14 p. 100 ;
Togo : + 19 p. 100 ;
Cameroun : + 24 p. 100 ;
A. E. F. : + 19 p. 100.

B. — *Taux d'accroissement annuel.*

Il ressort de l'examen des divers sondages démographiques effectués ces dernières années, les lignes directrices suivantes qui nous permettent, sans trop de risques d'erreurs, d'établir les perspectives d'accroissement des populations africaines.

A. O. F. : 4,4 à 5 pour 1.000 habitants ;
Cameroun : 7,1 à 8 pour 1.000 habitants ;
A. E. F. : 4,4 à 5 pour 1.000 habitants.

En partant de ces données et des indications partielles fournies par diverses enquêtes, l'on peut en matière d'accroissement de la population africaine avancer certaines hypothèses vraisemblables.

Les enquêtes effectuées en Guinée en 1954-1955, en Côte d'Ivoire à Bonguanou en 1954, dans la Basse-Vallée du Sénégal en 1957, et en Oubangui-Chari à Bangassou, donnent les résultats suivants de la balance naissances-décès :

1° En Guinée :

	Brousse.	Centres urbains.
Natalité	60 p. 1.000	50 p. 1.000
Mortalité	40 p. 1.000	26 p. 1.000

Conclusions à tirer :

a) Accroissement annuel de l'ordre de 2 p. 100 probable pour l'ensemble de la population guinéenne ;

b) Population appelée à doubler en moins de quarante ans ;

(1) Rapport du haut comité consultatif de la population et de la famille, octobre 1957.

2° A Bonguanou (Côte d'Ivoire) :

L'enquête par sondage à Bonguanou sur une population de 50.000 personnes a donné les résultats suivants :

Taux de natalité : 55 p. 1.000 ;
Taux de mortalité : 23 p. 1.000 ;
Taux de mortalité infantile : 157 p. 1.000 (1),

ici l'accroissement annuel de la population serait de l'ordre de 3 p. 100.

3° La basse-vallée du Sénégal :

Taux de natalité : 50 p. 1.000 ;
Taux de mortalité : 27 p. 1.000 ;
Taux de mortalité infantile : 180 p. 1.000.
Le taux de l'accroissement annuel serait de 2 p. 100.

4° A Bangassou (Oubangui-Chari) :

Une enquête exhaustive a porté sur 15.000 personnes à caractères démographiques très particuliers. Les résultats sont les suivants :

— déséquilibre entre les groupes d'âge : 18 p. 100 seulement d'enfants de moins de quinze ans ;
— le taux de natalité très bas : il est de l'ordre de 12 p. 1.000 en brousse, 16 p. 1.000 en milieu urbain.

Le taux de mortalité de l'ordre de 15 p. 1000, ferait apparaître une tendance régressive de l'ensemble.

Cependant, pour l'Afrique équatoriale prise globalement, l'interprétation des statistiques donne les résultats suivants :

De 1926 à 1936, l'augmentation de la population a été de 9 p. 100, 20,5 p. 100 de 1936 à 1946 et de 15 p. 100 de 1946 à 1956. Cette progression est cependant lente puisqu'elle n'est que de 51 p. 100 en trente ans et qu'en dix ans la densité moyenne pour l'Afrique équatoriale française n'est passé que de 1,6 à 1,89.

La population en Afrique équatoriale est très inégalement répartie, comme on peut le constater par le tableau suivant :

Pourcentage de la population dans les territoires par rapport à la population totale d'Afrique équatoriale française.

(Chiffres de la population en milliers.)

ANNÉE	GABON		MOYEN-CONGO		OUBANGUI		TCHAD	
	Population.	Pourcentage.	Population.	Pourcentage.	Population.	Pourcentage.	Population.	Pourcentage.
1946......	421	10,1	626	15	1.062	25,5	2.010	48,5
1956......	379	7,98	735	15,4	1.115	23,4	2.516	53,3

De ce tableau nous pouvons tirer les indications suivantes. Le Tchad qui représente 51,1 p. 100 de la superficie totale de l'Afrique équatoriale française, la région du Borkou-Ennedi-Tibesti comprise, groupe à lui seul 53,3 p. 100 de la population.

L'Oubangui-Chari sur 24,5 p. 100 de la superficie de l'Afrique équatoriale française rassemble 23,4 p. 100 de la population.

Le Moyen-Congo représente 15,4 p. 100 de la population pour 13,6 p. 100 de la superficie. Quant au Gabon, il ne comprend que 7,9 p. 100 de la population sur 10,6 p. 100 de la superficie et sa population est en régression constante.

C. — *Perspectives d'évolution de la population de l'Afrique noire française.*

Pour l'ensemble de l'Afrique noire française, compte tenu de ce qui précède et des enquêtes démographiques, si nous admettons un accroissement annuel de 1 p. 100, l'ensemble de la population aura doublé en soixante-dix ans.

Si nous tablons sur un rythme d'accroissement de 1,5 à 2 p. 100, l'ensemble de la population doublera en trente-cinq ans et cette accélération ira en s'accentuant. Les services des statistiques du gouvernement général de l'Afrique occidentale française donnent les perspectives suivantes sur l'évolution de la population de l'Afrique occidentale française (en milliers d'habitants).

TAUX d'accroissement annuel. — Pourcentage.	POPULATION EN					
	1956	1965	1970	1980	1990	2000
1............	19.000	20.700	22.000	24.100	26.700	29.500
1,5...........	19.000	21.700	23.800	27.200	31.600	37.200
2............	19.000	22.700	25.600	30.900	37.200	45.500
2,5...........	19.000	23.700	27.600	34.400	44.000	52.000
3............	19.000	25.000	29.800	38.500	56.300	70.000

D'une façon générale, l'augmentation actuelle de la population se situant entre 1 et 2 p. 100 par an, il faut escompter pour l'ensemble de l'Afrique française un accroissement de 18 millions d'habitants.

Le haut comité de la population, dans son rapport du mois d'octobre 1957, synthétise les perspectives d'accroissement pendant les trente prochaines années, en partant des estimations de la population actuelle (hypothèses forte et faible) et des hypothèses forte et faible également du taux d'accroissement.

Perspectives de l'accroissement des populations africaines pendant les trente prochaines années.

(Milliers d'habitants.)

TERRITOIRE	ESTIMATION 1955	PERSPECTIVES					
		1965		1975		1985	
		Hypothèse forte. (2)	Hypothèse faible.	Hypothèse forte. (2)	Hypothèse faible.	Hypothèse forte. (2)	Hypothèse faible.
A. O. F..	Hypothèse forte : 24.050 (1). Hypothèse faible : 20.100...	*29.320* 24.500	26.570 *22.200*	*35.740* 29.870	29.350 *24.540*	*43.560* 36.410	32.410 *27.100*
Togo	Hypothèse forte : 1.510 (1). Hypothèse faible : 1.200...	*1.840* 1.460	1.670 *1.330*	*2.240* 1.780	1.840 *1.460*	*2.740* 2.170	2.030 *1.620*
Cameroun	Hypothèse forte : 4.650 (1). Hypothèse faible : 3.520...	*5.670* 4.300	5.140 *3.900*	*6.910* 5.250	5.670 *4.310*	*8.500* 6.390	6.270 *4.760*
A. E. F.	Hypothèse forte : 6.460 (1). Hypothèse faible : 5.110...	*7.880* 6.230	7.140 *5.640*	*9.600* 7.590	7.880 *6.240*	*11.700* 9.260	8.710 *6.890*

(1) Hypothèse forte : amélioration restant à réaliser dans les statistiques : égale au double de celle effectuée jusqu'alors.
Hypothèse faible : amélioration restant à réaliser dans les stastistiques : égale à la moitié de celle effectuée jusqu'alors.

(2) Hypothèse forte : taux d'accroissement annuel voisin de 1 p. 100.
Hypothèse faible : taux d'accroissement annuel voisin de 2 p. 100.

(1) A titre de comparaison, le taux de la mortalité infantile en France était d'environ 170 p. 1.000 avant 1900. C'est le progrès de la médecine et de l'hygiène qui l'a réduit de façon considérable jusqu'à 42 p. 1.000 en l'année 1942.

D. — *Structure d'âge.*

La structure d'âge de la population est celle-ci:

Jeunes de moins de 19 ans: 30,3 p. 100;
Adultes: 19-60 ans: 53,6 p. 100;
Vieux au-dessus de 60 ans: 16,4 p. 100.

Ces chiffres indiquent une certaine fragilité de l'équilibre entre les catégories active et inactive de la population.

En retenant l'hypothèse prudente sur l'allongement de la vie humaine en Afrique au cours des cent années à venir, les proportions des jeunes, adultes et personnes âgées seront en 1990 de:

Jeunes de moins de 19 ans: 29,3 p. 100;
Adultes 19-60 ans: 50,9 p. 100;
Vieux au-dessus de 60 ans: 19,8 p. 100.

De même, le rapport de l'effectif des personnes de plus de soixante ans à celui des adultes, qui dépasse maintenant 30 p. 100, atteindrait 40 p. 100 d'ici vingt ans.

Cette perspective aura toute son importance lorsque sera institué le régime de la retraite.

2° Population européenne

A. — *En Afrique occidentale française.*

La population européenne, qui varie d'un territoire à l'autre et dont la répartition entre les villes et la campagne est très inégale, est mieux connue.

La place qu'elle occupe, le rôle qu'elle joue dans la vie économique et sociale de chaque territoire rend son observation particulièrement intéressante et instructive.

Population européenne et assimilée en A. O. F.

	1946	1951	1956	POURCENTAGE d'accroissement de 1951 à 1956.
Sénégal	17.995	33.182	48.593	46
Dont:				
Délégation de Dakar	11.992	22.866	35.294	54
Délégation de Rufisque	800	1.079	1.281	19
Soudan	2.915	5.664	7.382	30
Mauritanie	349	793	1.627	165
Guinée	4.035	6.722	9.500	»
Côte d'Ivoire	»	10.143	11.638	15
Haute-Volta	4.113	2.252	3.693	64
Dahomey	1.187	1.993	2.767	39
Niger	650	1.487	3.040	104
Total	32.044	62.236	88.240	41

La répartition de cette population par sexe et principales nationalités est celle-ci en 1946 et 1951, seules années où nous possédons des renseignements:

NATIONALITES	1946			1951		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Total	19.877	12.167	32.044	38.629	23.607	62.236
Dont:						
Français métropolitains	13.358	7.758	21.116	29.991	17.662	47.653
Naturalisés Français	587	458	1.045	997	808	1.805
Libanais, Syriens	4.330	2.582	6.912	5.822	4.127	9.949
Portugais	67	97	164	58	86	144
Grecs	59	11	70	53	18	71
Suisses	107	42	149	147	54	201
Américains (U. S. A.)	83	92	175	113	131	224

La structure d'âge de cette population se décompose ainsi:

En 1946:

Sexe masculin: âge moyen de la population: 30 ans;
Sexe féminin: âge moyen de la population: 28,3,
et l'âge moyen de l'ensemble de la population: 27,8.

En 1951:

Sexe masculin: âge moyen de la population: 27,8;
Sexe féminin: âge moyen de la population: 24,8,
et l'âge moyen de l'ensemble de la population: 26,7.

En 1956 (1):

Sexe masculin: 44.721 dont 14.130 de moins de 20 ans et 30.591 de 20 ans et plus;
Sexe féminin: 34.019 dont 13.546 de moins de 20 ans et 20.473 de 20 ans et plus.

La population européenne de l'A. O. F. se répartit par branche professionnelle de la façon suivante, pour l'année 1951:

Services publics et administratifs	6.666
Armées	9.328
Pêches, forêts, agriculture	868
Industrie	4.981
Transports	1.409
Commerce	8.567
Santé	131
Cultes	829
Enseignement	352
Autres activités	895
Total de la population active	34.026
Population inactive (dont enfants de moins de vingt ans: 17.827)	28.210
Soit au total	62.236

(1) Non compris la population de la Guinée: 9.500 Européens.

B. — *En Afrique équatoriale française.*

Population européenne de l'Afrique équatoriale française.

	GABON	MOYEN-CONGO	OUBANGUI	TCHAD	TOTAL
1946	1.904	5.131	2.390	1.490	10.939
1950	3.378	9.060	4.391	3.301	20.120
1956	4.410	10.993	5.259	3.753	24.115

D'une façon générale, si nous remontons à l'année 1936, on aperçoit que la population européenne de l'Afrique équatoriale française est passée de 4.749 au 1er janvier 1936, à 10.939 en 1946, 17.440 en 1949 et 24.415 en 1956.

L'augmentation qui est de 130 p. 100 entre 1936 et 1947, soit une période de onze ans, est de 60 p. 100 de 1947 à 1949, pour une période de trois ans, ce qui représente un taux d'accroissement beaucoup plus rapide que celui des onze années antérieures.

Cette augmentation rapide et importante est due au démarrage du plan et au lancement des grands travaux tant publics que privés. A partir de 1949, l'augmentation continue mais à un rythme beaucoup plus lent:

34 p. 100 de 1949 à 1951 et 4 p. 100 seulement de 1951 à 1955-1956.

Le Moyen-Congo par contre connait depuis 1952 une diminution de 6,2 p. 100 due à l'achèvement des grands travaux de

Brazzaville, barrage du Djoué, aérodrome de Maya-Maya, construction d'immeubles, etc.

Pour l'ensemble des quatre territoires, l'augmentation du nombre des Européens tient à deux facteurs principaux:

L'accroissement sensible du nombre des fonctionnaires, surtout dans les domaines techniques et sociaux.

L'augmentation du nombre des enfants:

En 1946: 25,2 p. 100 d'enfants de moins de vingt ans; en 1951: 25,7 p. 100; en 1956: 34 p. 100.

La répartition de la population européenne d'Afrique équatoriale française par branche professionnelle, par territoire, en 1952 et 1955 est la suivante:

	MOYEN-CONGO		GABON		OUBANGUI-CHARI		TCHAD	
	1952	1955	1952	1955	1952	1955	1952	1955
Agriculture, élevage	108	70	6	15	220	265	12	7
Forêts	142	60	340	425	40	23	3	»
Mines	103	70	123	140	180	205	»	9
Industries	156	300	165	170	120	175	108	110
Bâtiments, travaux publics	484	300	90	90	210	158	239	84
Transports	322	400	77	80	125	115	14	114
Commerce, professions libérales, banques	690	800	198	360	305	365	166	198
Total	1.945	2.000	999	1.280	1.200	1.307	639	522

Pour moderniser et développer son économie, l'Afrique doit encore faire appel aux européens, à leurs compétences techniques, à leur expérience en matière de gestion des entreprises.

La réorganisation des sociétés africaines qui ont été profondément bouleversées, notamment dans les villes, par les transformations techniques et le développement économique, pose des problèmes très difficiles.

La manière de les aborder, de les comprendre, de les résoudre est fonction, en grande partie, de l'importance, du rôle et des aspirations, non seulement des Africains, mais aussi des Européens.

∴

La conclusion générale qui se dégage, quelle que soit la précaution avec laquelle doivent être maniés les chiffres cités, tant pour les estimations actuelles que conjecturales, est celle-ci:

— nous sommes en face d'une augmentation certaine de la population africaine.

— il y a là un élément d'une grande importance pour la conjoncture économique future de ces territoires.

— c'est là un phénomène qui ne manquera pas de poser de sérieux problèmes dans le domaine de l'emploi.

— ceux qui ont la charge du développement économique et social des pays d'outre-mer s'en préoccupent-ils et ont-ils d'ores et déjà pris toutes les mesures pour que l'économie de ces territoires y réponde ?

— la structure économique actuelle de ces pays est-elle en mesure de faire face à cette expansion démographique ?

— le troisième plan quadriennal a-t-il tenu compte de cette situation ?

II. — Santé publique. — Nutrition.

A. — Santé publique

L'application de la loi cadre entraîne une réorganisation du service de la santé publique.

Les directions de santé territoriales qui relevaient de l'autorité de la direction générale de la santé publique de Dakar et de Brazzaville, sont placées sous les ordres des ministres de la santé de chaque territoire.

Seul subsistera le service général d'hygiène mobile et de prophylaxie (S. G. H. M. P.) qui fonctionne parallèlement à l'assistance médicale.

Le S. G. H. M. P. est chargé des campagnes de masse et de la lutte contre les grandes endémies: lèpre, trypanosomiase, tréponématoses, paludisme, affections oculaires. Il assure les vaccinations contre la variole et la fièvre jaune et participe à la lutte contre les épidémies.

Le personnel de la santé.

Dans l'ensemble des territoires nous constatons une augmentation certaine de la population. L'action prophylatique du service de santé a joué un rôle prépondérant dans ce domaine. Mais le personnel médical est encore insuffisant de même que les moyens d'action dont il dispose.

En 1957, on compte (1) en A. O. F.:

Médecins:		Infirmières:	
Diplômés d'Etat	267	Diplômées d'Etat	90
Diplômés locaux	308	Diplômées locales	3.852
Pharmaciens:		Infirmiers:	
Diplômés d'Etat	26	Diplômés d'Etat	147
Diplômés locaux	23	Diplômés locaux	571
Chirurgiens:		Personnel technique	180
Diplômés d'Etat	18	Personnel d'exploitation	5.250
Sages-femmes:	—	Cadres administratifs	23
Diplômées d'Etat	70	Personnel administratif subalterne	530
Diplômées locales	392		

Pour l'ensemble de l'A. E. F., les effectifs s'élèvent au 1er janvier 1956 à (2):

165 Médecins, dont 45 africains;
14 Pharmaciens, dont 4 africains;
2 Chirurgiens dentistes contractuels;
1.636 Infirmiers et infirmières;
227 Sages-femmes et matrones;
73 Assistants sanitaires;
360 Personnels techniques non soignant (laborantins, agents d'hygiène);
1.600 Employés divers (secrétaires, chauffeurs, etc.).

Formations sanitaires.

Pour la même année, les formations de la santé publique se répartissent ainsi:

A. O. F.	Nombre d'établissements.	Nombre de lits.
Grands hôpitaux	5	3.500
Hôpitaux secondaires	8	1.960
Centres médicaux	1.057	13.274
Infirmeries	204	2.746
Dispensaires	870	4.466
Maternités	246	
Formations privées	82	600

De ces chiffres, nous pouvons tirer les enseignements suivants: il existe 2.472 établissements sanitaires de toutes sortes, soit moins de 2 établissements pour 10.000 personnes et 1,4 lit pour 1.000 personnes.

A. E. F.	Nombre d'établissements.	Nombre de lits.
Grands hôpitaux	1	750
Hôpitaux secondaires	10	2.514
Centres médicaux	65	4.350
Infirmières	96	3.635
Dispensaires	212	104

En outre, 194 formations hospitalières spécialisées (lèpre, trypanosomiase, etc.) totalisent 6.325 lits.

Chaque territoire de l'A. E. F. consacre 13 à 15 p. 100 de son budget au service de santé, la plus grosse part des crédits étant réservée aux dépenses de fonctionnement du service.

(1) Rapport sur la situation en A. O. F. (année 1956). Service de santé de l'A. O. F.

(2) Statistiques de la santé publique en Afrique équatoriale française.

Crédits affectés au service de santé (1) *A. O. F.*

Les territoires consacrent une large partie de leur budget au service de santé.

Le pourcentage du budget de la santé par rapport au budget de chaque territoire est celui-ci:

Côte d'Ivoire, 13,64 p. 100;
Dahomey, 20,1 p. 100;
Guinée, 11,1 p. 100;

Cependant, à l'échelon fédéral, il n'est que de 4,3 p. 100.

L'ensemble des dépenses affectées à l'administration de la santé publique s'élève à:

3.300 millions de francs C. F. A. pour les dépenses de personnel;
2.119 millions de francs C. F. A. pour les dépenses de fonctionnement.

Soit un total de 5.419 millions de francs C. F. A.

Ces dépenses se répartissent ainsi:

a) Médecine curative (assistance médicale):

2.766 millions de francs C. F. A., dépenses de personnel;
1.857 millions de francs C. F. A., dépenses de fonctionnement.

b) Médecine préventive (S. G. H. M. P.);

534 millions de francs C. F. A., dépenses du personnel;
261 millions de francs C. F. A., dépenses de fonctionnement.

Si nous donnons, chiffres arrondis, pour l'Afrique Occidentale — une population de 19 millions d'habitants — le coût par habitant de la médecine préventive et de la médecine curative serait respectivement de 41 et 243 F C. F. A.

Rendement des formations sanitaires.

Malgré les moyens dont ils disposent en hommes et en ressources financières, les services de santé ont fonctionné à plein rendement et même ont accru leur activité en profondeur dans les différentes couches de la population.

La situation est la suivante:

1° A. O. F. (1956).

A — Dans les formations hospitalières:

Nombre d'hospitalisés, 204.305;
Nombre de consultants, 13.002.693.

B. — Protection maternelle et infantile:

Consultantes prénatales, 307.546;
Consultantes postnatales, 131.718;
Accouchements — dans les maternités, 139.046;
— sous surveillance mais sans hospitalisation, 11.287;
— consultants de 0 à 1 an, 815.206;
— consultants de 1 à 5 ans, 2.713.010.

C. — Principales vaccinations pratiquées:

Antivarioloamariles, 3.632.338;
Antivarioliques, 1.829.504;
Antiamariles, 43.038;
Anticholériques, 1.504;
Antidiphtériques, 6.083;
Antipesteuses, 266.

D. — Activité générale de la médecine préventive:

Nombre de sujets soumis à une visite systématique complète, 6.459.624;
Nombre d'examens pratiqués, 1.063.787;
Nombre de malades dépistés, 251.826.

2° A. E. F.

Le bilan sanitaire de l'A. E. F. est particulièrement éloquent:

	1946	1956
Consultants	1.350.000	3.200.000
Consultations	4.400.000	9.700.000
Populations visitées et soumises aux dépistages et aux vaccinations systématiques	400.000	2.800.000

(1) Rapport sur la situation sanitaire en Afrique occidentale française (1956). Service de santé de l'Afrique occidentale française.

Le nombre important des consultants et des consultations, bien loin de traduire une aggravation de l'état sanitaire des populations, est le témoin de la confiance que manifestent celles-ci dans les soins qui leur sont prodigués.

Lutte contre les grandes endémies.

Maladies pestilentielles.

Elles ont pratiquement disparu. On ne signale plus de fièvre jaune et, de loin en loin quelques cas de variole.

Trypanosomiase (maladie du sommeil).

Les prospections systématiques et les traitements préventifs ont fortement contribué à l'abaissement des indices de contamination nouvelle qui sont de 0,09 en A. O. F. et de 0,08 en A. E. F.

En A. O. F., 5.334 nouveaux trypanosomés ont été dépistés en 1956 par le S. G. H. M. P., et 22.435 anciens trypanosomés ont été contrôlés. La population visitée dans l'année a été de 5.686.383 personnes.

Les résultats de prospection par territoire sont les suivants:

	Population visitée.	Nouveaux trypanosomés dépistés.
Sénégal	452.631	122
Guinée	1.478.820	1.625
Côte d'Ivoire	1.368.610	1.540
Soudan	498.851	958
Haute Volta	1.457.812	886
Dahomey	226.419	202
Niger	203.240	1
Totaux	5.686.383	5.334

En A. E. F., le nombre des malades déclarés guéris se maintient aux environs de 4.000 par an. Le nombre de malades dépistés qui était de 5.000 il y a 5 ou 6 ans est tombé à 1.600 en 1955 et à 700 en 1957.

Chaque année 20 à 25.000 anciens trypanosomés sont contrôlés.

L'endémie paraît donc en voie de régression.

De même au Cameroun, la trypanosomiase ne revêt plus à l'heure actuelle une importance inquiétante. Elle se traduit par des cas sporadiques disséminés et par de petits foyers bien définis. Le nombre de cas dépistés diminue chaque année (3.299 en 1948 — 367 en 1956). Les indices de contamination nouvelle ne dépassent pas 0,25 p. 100.

Paludisme.

La lutte contre le paludisme qui sévit partout pose des problèmes qui sont parmi les plus difficiles. En fait, tous les Africains, à des degrés divers, sont frappés, mais la maladie est surtout grave dans la première enfance. L'action entreprise contre cette endémie repose essentiellement:

— sur la destruction des anophèles, possible seulement dans les centres importants;

— sur la protection par la chimioprophylaxie des enfants.

Pour l'année 1956, en A. E. F., plus de 70.000 élèves des écoles et près de 35.000 enfants d'âge préscolaire ont été soumis à la prophylaxie antipalustre; en A. O. F., 84.889 écoliers, 49.690 sujets d'âge préscolaire et 14.129 adultes dans des collectivités surveillées.

Les résultats obtenus sont encourageants et les indices paludométriques sont en considérable diminution, toutefois la transmission n'a jamais été interrompue.

Au Cameroun, le paludisme existe sur tout le territoire et a conduit aux dispensaires une proportion croissante des consultants:

60.472 en 1946, soit 5,6 p. 100 des consultants.

139.690 en 1955, soit 19 p. 100 des consultants.

Les possibilités de prophylaxie en matière de paludisme ont été considérablement élargies par l'apparition des produits du genre D.D.T. La lutte menée avec ces moyens a revêtu en 1956

une grande ampleur. Les résultats ont pu être constatés dans une « zone pilote » autour de Youndé, qui fonctionne sous l'égide de l'O. M. S., et montrent une diminution spectaculaire de l'indice parasitaire des enfants dans les villages traités.

Lèpre.

La lèpre fait l'objet depuis trois ans d'une lutte intense. Le traitement ambulatoire par les sulfones a été généralisé et le dépistage intensifié. Ne craignant plus la ségrégation et remarquant l'efficacité des nouveaux médicaments, les lépreux qui se cachaient autrefois ont consenti à venir aux visites de dépistage et se soumettent aux traitements. De ce fait, alors qu'en 1953 le nombre des lépreux connus en A. E. F. se maintenait depuis de longues années autour de 30.000, il s'est trouvé porté en fin 1957 à plus de 143.000. Sur ce nombre, déjà près de 12.000 sont considérés comme blanchis ou guéris. Ce succès est dû à l'application des traitements par circuits exécutés par des infirmiers itinérants qui, par tous les moyens : autos, vélos, chevaux, chameaux, pirogues ou à pied, vont à longueur d'année traiter les malades de village en village par injections ou distributions périodiques de sulfones.

Le tableau suivant indique les résultats obtenus en A. E. F. :

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Malades recensés en fin d'année.	14.998	37.508	41.531	56.670	93.043	120.008	130.000
Malades en traitement en fin d'année	1.029	2.268	6.070	12.000	76.830	103.839	116.000

Au Cameroun, la lèpre est très répandue sur tout le territoire. La lutte contre cette affection s'organise cependant efficacement, surtout depuis 1956 où le S. H. M. P. dirige et coordonne la campagne de lutte. Un recensement général a dénombré, en 1956, 19.351 malades, dont 13.500 seulement se faisaient traiter.

En Afrique occidentale française, sur 5.547.315 personnes visitées en 1956, 44.415 nouveaux lépreux furent dépistés, ce qui portait le total des lépreux vivants en fin d'année, à 270.541.

Voici le détail par territoire :

TERRITOIRES	POPULATION visitée dans l'année.	ANCIENS LÉPREUX				NOUVEAUX lépreux en fin d'année.	TOTAL des lépreux en fin d'année.
		Recensés au premier jour de l'an.	Visités dans l'année.	Rayés des contrôles.			
				Décédés.	Disparus.		
Sénégal	476.999	14.763	8.345	113	2.329	4.006	16.327
Mauritanie	19.500	»	»	»	»	1	1
Guinée	1.470.488	38.648	22.342	770	728	6.111	43.261
Soudan	522.396	35.976	19.047	397	813	7.707	42.473
Côte d'Ivoire..............................	1.280.291	47.779	25.632	150	540	9.800	56.889
Haute-Volta	1.256.102	75.567	56.041	2.483	1.321	12.176	83.939
Dahomey	300.659	19.665	11.012	988	892	2.572	20.357
Niger	220.880	5.363	983	45	66	2.042	7.294
	5.547.315	237.761	143.402	4.946	6.689	44.415	270.541

Par ailleurs, 4.107 malades furent hospitalisés et 139.140 reçurent un traitement ambulatoire, 1.824 furent traités par des équipes mobiles.

Sur 74.388 malades tous régulièrement traités, 59.330 ont été améliorés, 13.868 sont stationnaires, 1.190 cas se sont aggravés.

Méningite cérébro-spinale.

Pendant ces dernières années, en A. E. F., elle sévissait principalement au Tchad en saison sèche et se manifestait par plusieurs milliers de cas et de très nombreux décès. Aujourd'hui, en nette régression grâce aux mesures de surveillance dont elle est l'objet, elle s'est traduite en 1956 par seulement 340 cas ayant entraîné 79 décès, dont la moitié s'est produite chez des malades découverts trop tardivement et n'ayant pu de ce fait bénéficier d'un traitement assez précoce.

En A. O. F., une épidémie assez importante a entraîné 1.440 décès en 1956, mais elle a pu être jugulée assez rapidement.

Maladies sociales.

a) Tuberculose.

Cette affection prend en A. O. F., chaque jour, le pas sur les grandes endémies combattues traditionnellement depuis l'époque de la pénétration. Elle devrait se poser au premier plan des préoccupations des médecins et des hygiénistes responsables de la santé dans ces territoires.

L'index de tuberculinisation est naturellement beaucoup plus faible dans les villages clairsemés de l'intérieur que dans les villes à forte densité de population. Il est difficile d'en donner un chiffre puisqu'il varie considérablement d'un territoire à l'autre. Dans les grands centres urbains, l'indice de tuberculinisation de la population scolaire est tout à fait comparable à celui relevé dans les grandes cités métropolitaines. Ce taux, à 14 ans, paraît même plus considérable en Afrique qu'en France, sans doute à cause du nombre proportionnellement beaucoup plus élevé des vaccinations B. C. G. pratiquées en A. O. F. qu'en métropole, depuis une quinzaine d'années.

Dans l'ensemble de l'A. O. F., 577.890 vaccinations ont été pratiquées au cours de la campagne B. C. G. 1956. Le nombre de consultants a atteint 9.692 dont 3.527 hospitalisés.

Au Cameroun, la lutte antituberculeuse est menée depuis plusieurs années. Elle a permis de traiter en 1956, 2.275 tuberculeux dont 1.423 hospitalisés. La campagne de vaccination effectuée par le S. H. M. P. reste l'arme la plus efficace de lutte. Depuis 1956, elle s'est étendue aux maternités. Pendant les trois dernières années, 171.795 enfants ont été testés et 91.961 vaccinés.

En A. E. F., le dépistage par radiophoto systématique de la population a été entrepris depuis l'an dernier dans les grands centres. Plus de 90.000 radiophotos ont été étudiées à ce jour.

L'étude de la tuberculinisation des populations par les tests tuberculiniques a été également entreprise depuis l'an dernier tant dans les centres que dans la brousse. Près de 12.000 personnes ont été testées à ce jour.

Il résulte de ces études que :

a) L'imprégnation tuberculeuse est géographiquement très répandue ainsi qu'en témoigne le pourcentage des tests tuberculiniques positifs enregistrés lors des sondages tant en brousse que dans les agglomérations ;

b) Le nombre de malades en évolution paraît peu élevé ;

c) La dissémination de l'infection est certaine, mais la résistance des individus est non moins certaine.

b) Maladies vénériennes.

Les progrès réalisés pour des traitements rendus plus faciles par les médicaments actuellement utilisés, la rapidité des résultats obtenus a permis de joindre un plus grand nombre de malades et de les conserver sous surveillance.

En A. E. F., près de 80.000 cas ont été enregistrés en 1956, sur lesquels 40.000 syphilis.

Le pian, surtout répandu dans les régions forestières de l'A. E. F., a déjà régressé dans le rayon d'action des formations fixes. L'apparition des antibiotiques a transformé l'activité en cette matière des formations fixes et des équipes mobiles permettant de guérir les malades par une seule injection pratiquée le jour du dépistage. Une campagne de masse a été amorcée qui va être étendue prochainement à l'ensemble des régions atteintes.

Pour l'A. O. F., en 1956, 33.437 cas de pian et 40.877 cas de syphilis furent dépistés par la section « Tréponématoses » du S. G. H. M. P.

158.731 sérologies furent pratiquées dont 46.294 positives.

Voici dans un tableau, la répartition des cas:

TERRITOIRES	POPULATION visitée.	NOMBRE DE TREPONÉMATOSES dépistés.	
		Syphilis.	Pian.
Sénégal	19.503	7.562	279
Mauritanie	32.729	6.307	»
Guinée	101.096	3.998	4.256
Soudan	54.745	4.306	1.088
Côte d'Ivoire	153.325	880	23.347
Haute-Volta	118.661	7.458	2.366
Dahomey	6.281	598	2.009
Niger	91.163	9.768	92
Total	577.503	40.877	33.437

NOTA. — Les décès dus à la syphilis atteignent le chiffre de 597.

Trachome.

Si le trachome, fléau mondial par excellence, n'atteint pas en Afrique noire la proportion énorme qu'on lui attribue dans les pays d'Orient, il n'en existe pas moins. En 1924: 33 p. 100 des trachomateux étaient dépistés en Afrique occidentale française. A Dakar, on admettait 30 à 40 p. 100.

A Dakar, à l'hôpital principal:

— en 1954: 155 trachomateux étaient décelés;
— en 1955: 118 trachomateux étaient décelés;
— en 1956: 70 trachomateux étaient décelés.

Des enquêtes et traitements ont été menés en Casamance, au Niger et au Soudan. Les résultats ont été très encourageants et l'affection est en régression.

Dans l'ensemble des territoires, 55.971 cas ont été dépistés et traités et 404 malades hospitalisés:

— 34.691 ont été traités par le S. G. H. M. P.;
— 21.280 ont été traités par l'assistance médicale.

***

Les efforts entrepris et les progrès réalisés pour l'amélioration de l'état sanitaire de l'Afrique sont immenses et il convient de rendre un juste hommage aux médecins militaires des troupes d'outre-mer, artisans parfois trop méconnus de cette grande œuvre.

Le service de santé, qui fonctionne à plein rendement accroît son action en profondeur.

La participation du personnel africain s'avère de plus en plus active et l'attrait des études médicales ainsi que celui des études de sages-femmes, d'infirmiers et d'infirmières permettent un recrutement nombreux et choisi.

La confiance de la population se manifeste en toutes occasions et les consultations dans les dispensaires sont de plus en plus fréquentées.

Les tournées en brousse rassemblent une population toujours plus intéressée.

Enfin, le service du S. G. H. M. P. bénéficiant de moyens importants, a réalisé le dépistage presque parfait des grandes endémies et pratique sur place les traitements nécessaires dans des conditions extrêmement efficaces.

Il n'en demeure pa moins que l'œuvre à réaliser est encore très importante et que de grandes difficultés sont encore à vaincre pour poursuivre et compléter l'infrastructure qui permettra d'intensifier la lutte contre les grandes endémies.

B. — NUTRITION

Le maréchal Lyautey, en synthésisant la politique française outre-mer, disait:

« Si les indigènes ne mangent pas à leur faim, ce n'est pas l'esprit de collaboration, c'est la haine que provoquera chez eux le contact de l'Européen; ils regarderont non ce qui a été déjà accompli, mais ce qui manque encore. »

En Afrique noire, ces paroles, hélas, sont encore d'actualité en certains endroits, au moment surtout où l'on parle de la communauté franco-africaine, de l'Eurafrique.

Beaucoup, en ce domaine, il faut l'avouer, a été fait par la France pour améliorer l'alimentation des Africains, enrayer les grandes famines d'antan. Mais il y a encore environ 30 p. 100 de la population qui s'alimentent insuffisamment particulièrement en période de soudure. La politique de l'alimentation doit être outre-mer une grande politique. La faim est mauvaise conseillère. Les maladies sociales comme les maladies infectieuses ne poussent que sur un terrain préparé par l'inanition.

1° *Les exigences de l'alimentation.*

Pour faire face aux besoins de l'organisme humain, une ration alimentaire doit répondre aux exigences suivantes:

Le corps a besoin de chaleur pour stabiliser sa température que la radiation extérieure tend, en permanence à diminuer et pour alimenter les combustions organiques nécessaires à la vie des tissus.

L'homme, par 24 heures, a besoin de:

	En grammes.	En calories.
Hydrate de carbone	500	2.000
Graisses	70	630
Protéines	100	400

Ces chiffres peuvent varier suivant les régions et l'état des individus. Les besoins idéaux en calories seront pour les régions suivantes:

Régions:

	Sujets au repos.	Travailleurs moyens.	Travailleurs de force.
Tempérée	2.000	3.000	3.500
Subtropicale	2.000	2.500	3.100
Froide	3.000	3.500	4.000
Très froide	4.000	4.500	5.000

Dans les T. O. M. il suffira donc de 2.500 calories et les valeurs énergétiques des aliments peuvent être les suivantes:

	En grammes.	En calories
Protéines	100	400
Hydrates de carbone	425	1.700
Graisses	45	400
		2.500

« Ce chiffre de 2.500 calories qui convient à l'indigène travailleur moyen des pays chauds, ne convient plus s'il effectue un dur travail (soldats en campagne, porteurs, terrassiers de chemin de fer). Dans ce cas on augmentera de 400 à 600 calories la ration habituelle » (1).

En général l'alimentation africaine, dans son ensemble, est trop peu abondante, irrégulière, peu variée, trop peu carnée; elle est insuffisante et mal équilibrée.

(1) Hardy et Ch. Richet fils: *L'alimentation indigène dans les colonies françaises*, p. 23.

2° *L'alimentation en Afrique occidentale française.*

En matière d'alimentation on peut diviser l'Afrique occidentale française en trois régions: la région saharienne, la région soudanienne et la région guinéenne.

Les principaux aliments consommés dans ces régions sont les suivants:

RÉGIONS	HYDROCARBONES	SUBSTANCES PROTEINIQUES	GRAISSES
Saharienne	Gros mil (Sorgho). Graminées du désert. Dattes, figues.	Lait (aliment de base).	Beurre fondu.
Soudanéenne:			
Sénégal, Soudan, Volta	Mil (aliment de base). Riz, patates, ignames, niebés (aliments secondaires).	Mouton, divers, poulet, bœuf, poisson frais, sec, fumé, gibier.	Arachides. Karité.
Haute Guinée, Haut Dahomey, Haute Côte d'Ivoire	Maïs, riz (aliments de base). Patates, manioc, mil (aliments secondaires).		Karité.
Guinéenne:			
Basse et Moyenne Guinée	Riz (aliment de base). Ignames, bananes, fonio, mil (aliments secondaires).	Poisson sec ou fumé, poulet, mouton, bœuf, gibier.	Huile de palme au Sud. Arachides au Sud.
Basse Côte d'Ivoire	Riz (aliment de base). Bananes, ignames, manioc (aliments secondaires).	Volailles, mouton et chevreau, bœuf, termites et vers de terre.	Huile de palme. Karité.
Bas Dahomey	Manioc (aliment de base). Ignames, maïs (aliments secondaires).	Poisson sec ou fumé, porc, poulet, bœuf, mouton.	Huile de palme. Karité.

La qualité alimentaire des principaux aliments consommés est celle-ci:

100 GRAMMES	PROTEINES	HYDRATES de carbone.	MATIÈRES grasses.	MATIÈRES minérales.	POUVOIR calorique.
Sorgho (gros mil)	12	65	3	2	335
Petit mil	12	67	4,2	1,5	352
Riz	8,7	75,8	4,5	0,7	350
Maïs	9,4	70	4,1	1,4	355
Bananes	1,5	22	0,1	1	95
Manioc	1,2	20	0,1	»	85
Ignames	1,5	22,1	0,1	»	95
Patates	1,8	25	0,2	0,9	108
Arachides	25,3	16,4	47	2,2	590

Il ressort de ces chiffres que comme nous l'avons dit plus haut, bien souvent les hydrocarbones sont à la base de l'alimentation de l'Africain (Dahomey, Togo, etc.) et même l'élément unique.

De 1946 à 1950 une mission d'études dirigée par le médecin colonel Léon Pales, d'O. R. A. N. A. (1) a effectué au Sénégal, en Guinée, au Soudan, en Haute-Volta, en Côte d'Ivoire diverses enquêtes alimentaires. Ces enquêtes ont eu lieu en ville comme en brousse et dans divers milieux sociaux.

Les premières enquêtes ont porté sur 241 familles représentant 6.796 rations quotidiennes, se répartissant ainsi:

114 enquêtes urbaines pour 5.528 rations, et 127 enquêtes rurales pour 1.268 rations.

Enquête urbaine. — Au Soudan, à la base aérienne de Bamako: 478 rations, moyenne de calories 2.775.

A Bamako (Medina Coura) pour un travail effectué sur 217 rations la moyenne des calories est de 3.627; leur répartition s'établit ainsi:

NOMBRE DE RATIONNAIRES	CALORIES	MOYENNE EN CALORIES POUR 100 Protides.	Lipides.	Glucides.	CA / P	VITAMINES B Glucides.
12 p. 100 recevraient	2.000 à 2.999	17,5	20,5	62,0	0,31	8,8
63 p. 100 recevraient	3.000 à 3.999	17	22	61	0,44	8,2
12 p. 100 recevraient	4.000 et plus.	15,0	12	73	0,80	5,7

Au Sénégal, à Dakar Medina: 4.833 rations, moyenne de calories 3.084.

NOMBRE DE RATIONNAIRES	CALORIES	MOYENNE EN CALORIES POUR 100 Protides.	Lipides.	Glucides.	CA / P	VITAMINES B Glucides.
9 p. 100 recevraient	1.000 à 1.999	12,3	34,0	53,6	0,43	6,6
48 p. 100 recevraient	2.000 à 2.999	12,6	34,2	53,1	0,45	5,9
34 p. 100 recevraient	3.000 à 3.999	11,7	35,6	52,7	0,40	5,1
11 p. 100 recevraient	4.000 et plus.	11,7	34,4	54,3	0,25	5,7

(1) Office de recherche pour l'alimentation et la nutrition de l'Afrique.

Enquêtes rurales. — En Guinée :

A Sambaïlo et à Marou : nombre de rations vérifiées 194, moyenne de calories 3.917 ;

A Dalaba : 148 rations, moyenne de calories 1.952 ;

A Younkoumkoum : 65 rations vérifiées, moyenne de calories 1.506 ;

A Labé, Pito, Telimbé : 102 rations vérifiées, moyenne de calories 1.412.

Au Soudan. — A Dialakoro : 759 rations vérifiées, moyenne de calories 802.

Il résulte de ces enquêtes que si les rations alimentaires paraissent suffisantes en milieu urbain, elles sont nettement insuffisantes en milieu rural.

3° *L'alimentation en A. E. F.*

Les enquêtes alimentaires qualitatives et quantitatives effectuées depuis deux ans en A. E. F. permettent de tracer actuellement les grandes lignes de l'alimentation de la fédération et de préciser pour certains territoires les quantités d'aliments consommés.

Les résultats de ces enquêtes sur les différentes sources de glucides, de protéines, de lipides, de vitamines et d'oligoéléments, concernent uniquement l'alimentation des populations rurales.

I. — Sources de glucides

Schématiquement, le Nord puise ses glucides dans le mil ; le Sud dans le manioc.

1. Mil et sorgho. — Au Tchad et dans les régions voisines de l'Oubangui, les principales et pratiquement seules ressources de glucides sont le mil et le sorgho qui entrent en partie à peu près égale dans l'alimentation.

Ces céréales sont stockées dans des greniers au moment de la récolte et pilées par les femmes au fur et à mesure des besoins. La farine obtenue sert à fabriquer la boule de mil et parfois le couscous ou la bouillie. Une partie importante de ce mil est transformée en bière.

Au cours de l'enquête effectuée dans les districts de Bousso et Kyabé en mars, c'est-à-dire peu après la récolte, la quantité de mil consommée en moyenne par individu et par jour était de 350 grammes. Cette quantité diminue au moment de la soudure.

2. Manioc. — La majeure partie de l'Oubangui, le Moyen-Congo et le Gabon ont le manioc comme principale source de glucides.

La plus grande partie est consommée après avoir été rouie et transformée en farine. Cette farine sert à préparer la boule de manioc.

Les enquêtes quantitatives effectuées au Moyen-Congo ont montré que la consommation moyenne de manioc en boule par individu et par jour était de 850 grammes.

Avec le manioc, il n'y a pas de problème de soudure, la consommation varie peu au cours de l'année. Il s'agit là d'une plante précieuse, bien adaptée au milieu et au goût des gens.

3. Riz. — La consommation de riz est très faible sauf au Tchad dans la région du Logone. On rencontre le riz en petite quantité dans tout le territoire. Il s'agit soit de riz du commerce, soit de riz provenant de culture locale et décortiqué sur place.

4. Maïs. — Le maïs se rencontre également en petites quantités dans tous les territoires. Il est soit consommé frais sous forme d'épis grillés, soit consommé sec. Il est alors transformé en farine servant à préparer des bouillies.

5. Bananes. — Dans certaines régions du Gabon et du Moyen-Congo, la banane tient une place importante dans l'alimentation.

Au cours d'une enquête effectuée dans le district de Souanké, les quantités de bananes-plantains consommées en moyenne par individu et par jour étaient de 1.800 grammes. Ces bananes sont consommées grillées ou le plus souvent transformées en pâte et cuites à l'eau.

6. Igname, patate, taros. — Ignames et taros sont consommés de façon courante dans les régions de forêt. La patate se rencontre dans tous les territoires. Il s'agit de sources de glucides d'appoint. Tous ces tubercules sont consommés après cuisson à l'eau ou sous la cendre chaude.

II. — Sources de protéines

A. — *Protéines végétales.*

1. Arachides. — L'arachide que nous retrouverons dans les sources de lipides est également une source très importante de protéines. Elles se rencontre dans tous les territoires. Sa consommation varie de façon importante au cours de l'année. Au moment de la récolte la consommation moyenne par individu et par jour est de 100 grammes d'arachides décortiquées. Ces arachides sont soit consommées crues, soit grillées, soit le plus souvent transformées en pâte et incorporées aux autres aliments. En tant que culture vivrière, l'arachide est très intéressante car, outre les protéines et les lipides, elle apporte une quantité importante de vitamines du groupe B.

2. Haricots, pois de terre. — Les haricots et pois de terre sont surtout consommés au Tchad. Comme le mil, ils sont stockés dans des greniers au moment de la récolte et utilisés au fur et à mesure des besoins. Ils sont consommés après cuisson dans l'eau ou après avoir été transformés en farine, puis en boule identique à la boule de mil.

Les haricots et pois de terre se rencontrent en petites quantités dans les autres territoires. Au Moyen-Congo, quelques régions consomment également des pois d'Angola.

3. Céréales. — Le mil dans les territoires où il est cultivé est une source importante de protéines végétales, de même que les autres céréales : riz et maïs. Malheureusement, il n'en va pas de même pour le manioc qui est excessivement pauvre en protéines.

B. — *Protéines animales.*

1. Poissons de mer. — Le poisson de mer est consommé frais au Moyen-Congo et au Gabon dans les régions littorales. La consommation moyenne par individu et par jour est de 150 grammes dans la région de Madingo-Kayes.

Une quantité importante de poisson salé séché d'importation est consommée au Moyen-Congo. Les quantités consommées dans la région de Brazzaville sont de 70 grammes en moyenne par individu et par jour.

2° — Poisson d'eau douce. — Grâce au réseau hydrographique très dense on rencontre des poissons d'eau douce dans l'alimentation de tous les territoires, sauf dans les régions Nord du Tchad. Le Sud du Tchad est le plus gros consommateur de poisson d'eau douce en raison de la richesse ichtyologique de ses cours d'eau. Dans les districts de Bousso et de Kyadé on a noté une consommation moyenne de 100 grammes par individu et par jour.

Ce poisson est consommé frais ou séché. Dans les régions humides de forêts du Moyen-Congo et de l'Oubangui, le poisson est fumé.

3° Viande de chasse. — La consommation de viande de chasse est élevée dans les régions forestières, de l'Oubangui, du Moyen-Congo et du Gabon. Une partie de cette viande est consommée fraîche, l'autre est fumée.

Dans le district du Mossendjo on a noté une consommation moyenne de 60 grammes de viande de chasse par individu et par jour. Tout ce qui vit dans la forêt, de l'éléphant au rat palmiste est considéré comme gibier et capturé sans discrimination d'âge ou de sexe.

A la viande de chasse il convient d'ajouter les chenilles, termites, vers de palmier et autres insectes qui, à certaines époques, apportent un complément non négligeable aux autres sources de protéines.

La consommation de chenilles en décembre atteint 30 grammes en moyenne par individu et par jour dans la région de Brazzaville.

4° Viande d'élevage. — Comme partout en Afrique, et bien qu'il y ait de nombreux animaux domestiques, la consommation de viande d'élevage est faible.

Au cours des enquêtes, on a noté de façon sporadique des consommations de poulets, de canards, de chèvres, de moutons ou de porcs. Les œufs se rencontrent dans les mêmes conditions.

Seules certaines régions du Tchad et de l'Oubangui ont une consommation relativement importante de viande de bœuf fraîche ou séchée. Dans l'enquête de Bousso et de Kyabé la consommation de viande de bœuf par individu et par jour était de 25 grammes de viande fraîche et 12 grammes de viande séchée.

Au Tchad, il convient d'ajouter les laitages qui sont très appréciés et constituent certainement une source importante de protéines. On ne possède pas de données précises sauf pour la région de Bousso où la consommation moyenne est de 100 grammes de lait par individu et par jour.

III. — Sources de lipides

Mis à part le Tchad où l'on rencontre des lipides d'origine animale: beurre de vache et huile de poisson, les lipides sont d'origine végétale. Les principales sources sont: le palmier à huile, l'arachide et le karité.

1° Palmier à huile. — La noix de palme est la plus importante source lipide au Moyen-Congo, au Gabon et dans le Sud de l'Oubangui.

Les noix de palme sont utilisées fraîches et servent à préparer une sauce rougeâtre; dans certaines régions, on extrait l'huile par pression. Dans les régions enquêtées, la consommation moyenne était de 10 grammes d'huile de palme par individu et par jour.

2. Arachide. — Comme nous l'avons vu au sujet des protéines, l'arachide se rencontre dans tous les territoires. Elle apporte ses lipides en même temps que ses protéines, sauf dans certaines régions du Sud-Tchad et de l'Oubangui où l'on utilise l'huile d'arachide.

3. Karité. — Le karité est la principale source de lipides du Sud-Tchad et du Nord-Oubangui. Le beurre de karité est préparé à partir de l'amande que l'on écrase et que l'on fait bouillir.

4. Sésame. — Le sésame se rencontre dans les mêmes régions que le karité. La graine est écrasée, transformée en pâte et incorporée aux autres aliments.

5. Irvingia. — Dans le district de Souanké où il n'y a pas de palmier à huile et peu d'arachides, on utilise comme source de lipides le fruit d'un grand arbre de la forêt: l'*Irvingia Gabonensis*.

6. Graines de courge. — Un peu partout les graines de courge sont utilisées comme source de lipides, surtout quand les autres produits se font rares. Ces graines sont écrasées et transformées en pâte.

IV. — Sources de vitamines et oligoéléments

1. Sources de vitamines A et C. — Les principales sources de vitamines A et C sont les légumes verts et les fruits.

Ces légumes verts et ces fruits sont consommés en quantité importante au Gabon, au Moyen-Congo, en Oubangui et au Tchad en saison des pluies.

La consommation moyenne de feuilles vertes — oseilles, manioc, patate — atteint dans certaines régions 170 grammes par individu et par jour. Il convient d'ajouter les tomates, aubergines, piments et gombos qui sont consommés toute l'année en petites quantités. Signalons enfin que l'huile de palme est très riche en carotène et partant en vitamine A.

Dans la région Sud, la consommation de légumes verts et de fruits varie peu au cours de l'année. Les fruits changent selon les saisons. Ananas, safous, mangues, oranges, citrons, papayes, bananes se succèdent pratiquement sans interruption. Il n'en va pas de même au Tchad où en saison sèche il n'y a ni légumes verts, ni fruits. L'alimentation est alors carencée en vitamines A et C.

2. Sources de vitamines du groupe B. — C'est l'inverse qui se passe pour les vitamines du groupe B. — On rencontre ces vitamines dans les céréales, les légumineuses et dans la viande. Grâce à ces aliments, l'apport est suffisant au Tchad. Il n'en est pas de même dans les autres territoires où la consommation de céréales est nulle et celle des légumineuses est faible, irrégulière et sporadique. Dans ces territoires, l'intensification de la culture de l'arachide permettra de remédier à cette situation.

3. Source de calcium. — Partout, sauf peut-être dans les régions où l'alimentation est à base de lait, l'apport calcique est insuffisant, ce qui n'a d'ailleurs aucun retentissement sur l'état nutritionnel des individus. Les légumes verts sont la principale source de calcium.

4. Sources de fer. — Les légumes verts sont également la principale source de fer. Ce dernier est en quantité suffisante tout au moins pour les individus dont les besoins ne sont pas majorés par l'ankylostomiase.

Signalons enfin que la carence en iode est importante au Tchad et en Oubangui où le goitre endémique est très fréquent.

4° Alimentation, nutrition au Togo.

Au Togo, comme à peu près partout d'ailleurs en Afrique, chaque groupe ethnique a ses coutumes alimentaires. Pays à vocation essentiellement agricole, les cultures y sont conditionnées par les facteurs climatiques et varient en fonction de la latitude.

Au Nord, on cultive comme céréales le mil et le sorgho, comme féculents l'igname. Les matières grasses sont fournies par la karité et l'arachide.

Au Sud, la céréale principale est le maïs: le féculent, le manioc, les matières grasses, l'huile de palme et l'huile de coco.

Au centre, on trouve aussi bien le maïs que le mil, le manioc que l'igname, on y cultive également le riz.

Des enquêtes alimentaires ont été faites par les spécialistes de la nutrition de l'Institut de recherche du Togo, organisme relevant de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (O. R. S. T. O. M.), en 1954 en pays « Ouatchi » (Sud-Est du Togo) et, en 1955-56, en pays « Kabrès » (Nord-Est).

De ces enquêtes fragmentaires, il ressort que la ration alimentaire paraît suffisante, elle s'évalue en moyenne à 3.000 calories, mais est mal équilibrée.

***

Pour l'ensemble de l'Afrique noire, la ration calorifique est fournie pour la presque totalité par les céréales et les féculents. La consommation de viande, de poisson est faible. La consommation des graisses est également faible. En sorte que l'Africain, même lorsqu'il mange suffisamment, équilibre mal sa ration. Il convient de s'attacher à remédier à cette insuffisance protidique et à ces carences en vitamines et oligoéléments. La pêche, la pisciculture et l'élevage doivent être développés. En outre, les études entreprises par l'O. R. S. T. O. M. et l'O. R. A. N. A. doivent être poursuivies et encouragées.

III. — L'enseignement.

La loi-cadre et les décrets d'application en matière d'enseignement ont modifié l'organisation de l'enseignement dans les territoires d'outre-mr.

Les services de l'enseignement comprennent deux secteurs: ceux qui sont de la compétence des organismes centraux de la République et ceux placés sous l'autorité des territoires.

Compétence des organismes centraux de la République (1).

L'enseignement supérieur et son personnel appartiennent au service de l'Etat (Décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956). Ainsi, l'université de Dakar (Décret n° 57-240 du 14 février 1957) et l'institut des hautes études de Tananarive relèvent de l'autorité centrale.

Les programmes d'études, les programmes et modalités d'examen des brevets et diplômes, la qualification pour pouvoir enseigner (Décret n° 57-460 du 4 avril 1957).

Compétence des conseils du Gouvernement.

(Décrets n° 57-460 et 57-464 du 4 avril 1957.)

L'organisation de l'enseignement des premier et second degrés et de l'enseignement professionnel et technique;

Le régime des bourses allouées sur les fonds du budget du territoire;

Les bibliothèques publiques et centres culturels;

Les sports et l'éducation physique;

L'éducation de base;

Le personnel.

L'évolution du taux de scolarisation.

Le taux de scolarisation, pour l'ensemble de l'Afrique est en constante élévation.

De 1946 à 1957, il est passé:

— par rapport à la population totale, de 1,83 à 5,18 p. 100;

— par rapport à la population scolarisable, de 11,5 à 34,6 p. 100.

(1) Bulletin *Enseignement outre-mer* (décembre 1957).

Au 1er janvier 1957, la situation se présentait ainsi :

	POPULATION scolarisable.	NOMBRE d'élèves.	TAUX DE SCOLARISATION par rapport à la population.	
			Totale.	Scolarisable.
A. O. F.	2.810.250	379.186	2	13,5
A. E. F.	715.050	175.956	3,7	24,6
Cameroun	473.400	278.889	8,8	58,9
Togo	163.650	67.950	6,2	41,5

Il faut noter que le taux de scolarisation est très variable selon les territoires (en pourcentage) :

Côte d'Ivoire	25,8	Sénégal	23,1
Dahomey	29,1	Soudan	7,9
Guinée	10,5	Gabon	65,7
Haute-Volta	6,7	Moyen-Congo	63,2
Mauritanie	6,2	Oubangui	23,9
Niger	3,5	Tchad	7

Dans l'ensemble, l'enseignement privé groupe plus de 40 p. 100 des effectifs scolaires. Partout où le pourcentage de scolarisation dépasse le chiffre de 9 p. 100, l'enseignement privé détient 35 p. 100 des effectifs. Dans certains territoires, comme le Gabon, le Cameroun, le Moyen-Congo, c'est plus de 50 p. 100 et quelquefois 75 p. 100 des effectifs.

Effectifs des différents ordres d'enseignement.

L'action entreprise pour le développement de l'enseignement porte à la fois sur l'enseignement du premier et du second degré, l'enseignement technique et supérieur.

Premier degré en 1957 : A. O. F., 356.786 élèves ; Cameroun, 269.599 élèves ; A. E. F., 168.868 élèves.

Second degré : A. O. F., 14.948 élèves ; Cameroun, 6.112 élèves ; A. E. F., 3.640 élèves.

Enseignement technique : Afrique occidentale française, 6.954 élèves ; Cameroun, 3.178 élèves ; Afrique équatoriale française, 3.443 élèves ; Togo, 568 élèves.

Enseignement supérieur : Afrique occidentale française, Dakar, 1957-1958 :

Faculté de médecine, 116 élèves ;
Faculté de lettres, 285 élèves ;
Faculté de droit, 411 élèves ;
Faculté de sciences, 260 élèves.

Les services de l'enseignement disposent au 1er janvier 1957 (pour tous les ordres d'enseignements) :

En Afrique occidentale française de 2.546 établissements ;
En Afrique équatoriale française de 1.254 établissements ;
Au Cameroun de 2.504 établissements.

Les résultats obtenus aux examens depuis une dizaine d'années apparaissent dans le tableau ci-dessous :

	CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES				B. E. ET B. E. P. C.				BACCALAURÉAT ET B. C. C			
	1946	1950	1953	1956	1946	1950	1953	1956	1946	1950	1953	1956
A. O. F	2.136	3.979	7.012	10.208	52	380	980	1.411	60	171	445	767
A. E. F	704	1.171	2.081	2.773	0	13	146	230	6	34	49	78
Cameroun	655	1.307	2.145	4.375	0	70	260	404	0	21	50	150
Togo	507	1.270	1.028	1.531	0	33	64	164	0	7	25	61

L'enseignement féminin.

Si la réunion de l'homme et de la femme, êtres égaux, mais non identiques, permet la réalisation totale de la vocation humaine, l'Afrique de demain ne trouvera son équilibre que si l'on comble au plus vite le retard de la scolarisation des filles.

L'évolution de la femme africaine conditionne l'évolution de la masse, son éducation doit lui permettre, non de tout accepter du monde extérieur et renier son passé, mais d'être la gardienne des traditions et de construire un monde nouveau sur le vieux fondement africain.

Le retard de la scolarisation des filles par rapport à celle des garçons est énorme.

Le pourcentage de cette scolarisation est de 23 à 24 p. 100 dans les centres urbains contre à peine 1 à 2 p. 100 dans la brousse.

Evolution des effectifs de l'enseignement féminin.

—	1946		1954		1957	
	Effectif des filles.	Pourcentage par rapport à l'effectif total.	Effectif des filles.	Pourcentage du total.	Effectif des filles.	Pourcentage du total.
A. O. F.	20.093	19	54.568	21,3	92.160	24,3
A. E. F.	3.088	9	24.011	17,7	39.578	22,4
Cameroun	16.793	14,7	43.951	24,4	76.226	27,3
Togo	3.238	18,7	11.700	21,5	15.887	23,3

Bourses.

Les boursiers en métropole (1) :

Pendant l'année 1957-1958, l'Afrique noire française comptait en métropole 2.363 boursiers de toutes disciplines, se répartissant ainsi :

Enseignement supérieur et enseignement technique	1.247
Dont :	
Ingénieurs	49
Techniciens et conducteurs	397
Enseignement technique 1er-2e degré	122
Assistance médicale et sociale	138
Professions libérales, divers	28
Enseignement 1er degré	27
Enseignement 2e degré	404

En principe, 215 étudiants boursiers en métropole terminent en 1958 leurs études.

Parmi ceux-ci, on compte seulement :

6 ingénieurs, dont 5 en A. O. F. et 1 au Cameroun ;
3 dans les travaux publics ;
2 conducteurs et radio ;
2 dans l'électricité.

Dans les années à venir, les étudiants terminant leurs études seront en nombre plus grand.

Pour l'année scolaire 1957-1958, le quart des étudiants boursiers sont des techniciens de toute nature.

C'est peu, mais réconfortant, eu égard au besoin de l'Afrique en techniciens.

(1) Nombre d'étudiants non boursiers poursuivant également leurs études en métropole. En 1954, pour l'A. O. F., l'A. E. F., Madagascar, le Togo et le Cameroun, il existait pour :

Le droit : 491 étudiants, dont 94 boursiers, soit 19,1 p. 100 ;
Les sciences : 341 étudiants, dont 133 boursiers, soit 39 p. 100 ;
Les lettres : 94 étudiants, dont 76 boursiers, soit 80,8 p. 100 ;
La médecine : 219 étudiants, dont 145 boursiers, soit 66,2 p. 100 ;
La pharmacie : 62 étudiants, dont 35 boursiers, soit 56,4 p. 100.

Taux des bourses allouées aux étudiants d'A. O. F. en métropole :

Il existe trois catégories de bourses : A, B, D (la catégorie C est actuellement assimilée à la catégorie D).

La catégorie A correspond au 1er cycle, de la 6e à la 3e.

La catégorie B de la 2e à philo, si l'élève n'est pas majeur; dans le cas contraire, il est classé dans la catégorie D.

La catégorie D, étudiants.

Le taux des bourses allouées (en francs métropolitains) pour chacune des trois catégories, est le suivant :

Catégorie A, par mois (année scolaire) : 12.000; Noël : 14.000; Pâques : 17.000; trousseau : 40.000.

Catégorie B, par mois : 15.000; Noël : 14.000; Pâques : 17.000; trousseau : 40.000.

Catégorie D, par mois : 30.000; Noël : 14.000; Pâques : 17.000; trousseau : 40.000.

Supplément pour les grandes vacances scolaires, toutes catégories (juillet, août, septembre) :

30.000×3 = 90.000.

La catégorie D touche en plus, pour frais de loyer :

9.000×3 = 27.000.

Depuis l'année scolaire 1958, un supplément pour premier équipement de 25.000 F, cumulable avec l'allocation de trousseau de 40.000 F, est accordé au nouveau boursier arrivant pour la première fois dans la métropole.

Allocation aux étudiants mariés : 150.000 (éventuellement, allocations familiales au taux métropolitain).

Prime de premier départ d'A. O. F. : 20.000 (voyage tous les deux ans en cas de succès aux examens, tous les trois ans dans tous les cas).

Coût de l'enseignement en A. O. F.

Dépenses de fonctionnement en 1956 (budgets locaux et général, en millions de francs métropolitains) (1) :

Enseignement du 1er degré	5.400
Enseignement du 2e degré classique et moderne	1.720
Formation des maîtres	920
Enseignement technique	1.720
Enseignement supérieur	700
Total	10.460
Bourses	820
Subventions à l'enseignement privé	660
Total	11.940

Proportion du budget de fonctionnement consacré à l'enseignement : 12 p. 100.

Coût moyen d'un élève de l'enseignement public en A. O. F. en 1956 (en francs métropolitains) :

— de l'enseignement primaire, 25.000;
— de l'enseignement du second degré, 260.000;
— élève maître, 330.000;
— de l'enseignement technique et professionnel, 380.000;
— de l'enseignement supérieur, 1.400.000.

**

En fonction de la mise en valeur de l'Afrique, de ses futurs besoins en techniciens et en cadres, il faut dans une première étape :

— déterminer les besoins en cadres et personnel qualifié;
— arrêter un programme d'orientation professionnelle et mettre en place les organismes techniques correspondants.

Ensuite :

— recenser les jeunes d'outre-mer ayant terminé ou terminant leurs études, et dans les territoires, et dans la métropole;
— examiner les emplois confiés aux jeunes diplômés et contrôler si leurs responsabilités correspondent aux études qu'ils ont faites;
— déterminer pour chaque diplômé, les raisons qui expliquent, soit qu'il n'ait pas trouvé d'emploi, soit que cet emploi ne soit pas adapté à la formation reçue.

(1) « A. O. F. 1957 », gouvernement général de l'A. O. F.

Il est souhaitable que les chefs d'entreprises privées considèrent qu'il existe, dans l'état actuel des choses, un devoir social et même politique de recruter parfois des jeunes autochtones, afin précisément de leur permettre par l'accession aux responsabilités d'acquérir la formation qui leur fait défaut et de parvenir à une véritable promotion sociale sans laquelle ils risquent de devenir des aigris.

La formation d'une nouvelle élite africaine pose des problèmes complexes et aux multiples aspects, particulièrement en ce qui concerne les étudiants poursuivant leurs études en métropole : relations sociales, heurts provoqués par le contact d'une nouvelle civilisation, recherche de structures nouvelles, etc.

Ces problèmes dont le caractère de gravité ne saurait échapper, ne doivent pas être négligés; il importe, en les abordant, de ne pas oublier que la formation d'une élite repose non seulement sur l'instruction reçue mais également sur l'éducation morale et sociale qui ne s'acquiert pas dans les universités. En outre, les observations faites en métropole sur le comportement des étudiants africains, devraient être poursuivies et complétées en Afrique, afin de connaître les réactions et l'évolution de cette nouvelle élite revenue au contact des autres groupes traditionnels ou évolués de leur pays d'origine.

IV. — Main-d'œuvre et salaires.

I. — Main-d'œuvre

La connaissance de la structure du marché du travail d'un pays, de l'activité et de la qualification professionnelle des éléments qui la composent, sont des moyens d'information indispensables pour déterminer les grandes lignes d'une politique de formation de la main-d'œuvre, conforme aux exigences sociales actuelles.

En Afrique, compte tenu des circonstances historiques qui influent sur la structure de son économie, bouleversent ou modifient son organisation en matière de l'emploi, il faut faire deux principales distinctions :

A. — Les activités rattachées au système traditionnel qui comprennent :

1° Le secteur d'économie de subsistance proprement dit, basé uniquement sur la production de cultures vivrières;
2° Le secteur d'économie traditionnelle, également basé sur les cultures vivrières, mais qui tend cependant à s'ouvrir vers une économie de marché par la pratique de certaines activités lucratives associées.

B. — Les activités totalement indépendantes du système traditionnel :

Ce secteur est essentiellement celui du salariat et comporte :

— les entreprises agricoles ne pratiquant uniquement que des cultures d'exportation;
— les entreprises minières et industrielles.

A ce secteur peuvent être rattachées les activités du secteur public : le Gouvernement et l'administration. Le secteur public est, en Afrique, l'un des plus gros employeurs, fournisseurs de services et surtout il est le véritable promoteur de la politique économique.

Cette classification est faite uniquement pour la commodité de notre exposé.

Les Africains s'adonnent à d'autres activités traditionnelles qui ne sont pas spécifiquement de subsistance. Dans les centres, il y a des hommes, et surtout des femmes, qui travaillent pour leur compte dans le commerce, petits commerçants ou traitants ambulants. Enfin ceux exerçant divers métiers artisanaux tels que ceux de tailleurs, de menuisiers et de mécaniciens.

Ce secteur est encore mal connu mais son importance n'est pas à négliger. Dans un avenir très proche, il peut contribuer à la formation d'une « classe moyenne » dans la société africaine.

A. — Les activités rattachées au système traditionnel. — En matière de ressources en main-d'œuvre, la répartition des activités entre la production de subsistance et la production marchande ou industrielle doit retenir toute l'attention de ceux qui sont chargés de l'évolution de la transformation économique et sociale de ces pays.

Nous savons que dans les économies indigènes traditionnelles, il est malaisé de classer la main-d'œuvre, mais cette économie évolue de plus en plus vers une économie de marché. De grands changements vont se produire dans la répartition de la population active entre hommes et femmes.

Pour l'instant le manque d'homogénéité, de spécialisation, l'absence de statistiques ne permettent pas de mesurer le rapport entre la main-d'œuvre occupée à des activités de subsistance et celle qui est occupée à des activités rémunérées en espèces.

Dans le secteur élevage, il est encore plus difficile de déterminer le rapport qui existe entre les activités commerciales et les activités dites de subsistance (1).

En conclusion, en ce qui concerne la main-d'œuvre non salariée employée dans le secteur agricole, il n'est pas possible, vu le manque de données numériques d'ensemble, d'en connaître la répartition entre, d'une part, les cultures marchandes destinées à la vente et, d'autre part, l'agriculture de subsistance. Le département des questions économiques des Nations Unies dans une étude récente, en prenant pour base la répartition des terres affectées aux divers types de cultures, a évalué à 27 p. 100 la proportion moyenne des hommes de plus de 15 ans occupés dans les cultures marchandes, tandis que 60 p. 100 resteraient affectés à l'économie de subsistance et 13 p. 100 représentent les salariés. Cette estimation se rapporte à neuf territoires de l'Afrique tropicale, aux conditions très variables (2). Toutes ces indications sont des approximations, ce qui montre l'ampleur et les difficultés de l'opération.

B. — Les activités totalement indépendantes du système traditionnel. — Le secteur de l'économie non traditionnelle est en Afrique d'une très grande importance à cause des multiples effets qu'il provoque sur la transformation économique, sociale et politique de l'Afrique de nos jours.

C'est un secteur essentiellement de salariat. L'existence de ce salariat apparaît surtout dans les « entreprises possédées, exploitées et dirigées par des personnes d'une race différente de celle de la majorité des travailleurs qui y sont employés ». Les facteurs raciaux jouent un certain rôle dans les relations entre employeurs et travailleurs. On assiste depuis quelques années à une rapide expansion du nombre de la main-d'œuvre salariée. C'est là un des traits caractéristiques de la situation sociale des T. O. M. depuis la dernière guerre.

Effectifs.

Le nombre des salariés s'élève en Afrique noire à 770.908 au 1er janvier 1957, soit pour:

L'A. O. F., 463.032; l'A. E. F., 171.637; le Cameroun, 127.415; le Togo, 8.824.

Examinée sous l'angle global, la main-d'œuvre africaine se caractérise par son faible développement par rapport à l'ensemble de la population active.

En effet, au Sénégal, sur une population active de 1.314.000 personnes, il n'y a que 100.000 salariés soit, environ, 10 p. 100.

En Haute-Volta, sur 2.325.000 personnes, 24.500 salariés, soit à peine 1 p. 100.

En Côte d'Ivoire, sur 1.650.000 personnes, 171.000 salariés, 10 p. 100.

En Guinée, la population active s'élève à 1.320.000, sur un effectif total de 2.506.000 habitants. Le nombre des salariés est de 97.000, soit 7,5 p. 100.

Au Gabon, sur 240.000 personnes, 42.000 salariés, soit 6 p. 100.

Il ressort de ces chiffres que comme nous l'avons déjà dit, le travail salarié ne constitue la norme de l'activité productive de la collectivité africaine que dans un secteur relativement restreint de l'économie. Mais la mise en valeur des T. O. M. va, dans les années à venir, accélérer encore assez vite l'accroissement du nombre des salariés.

Secteur privé. — Le nombre de salariés africains ressortissant au secteur privé serait de:

353.847 en A. O. F.
137.427 en A. E. F.
6.788 au Togo.
107.743 au Cameroun.

605.805.

(1) Nations Unies, département des affaires économiques.
(2) B. I. T., commission des experts pour l'Afrique au Sud du Sahara, Genève 1957.

La répartition de ces salariés par branche d'activité serait la suivante, au 1er janvier 1957:

A. O. F.:

Industrie		25.566
Agriculture		120.990
Forêts		10.494
Mines		6.320
Bâtiments et travaux publics		54.403
Transports		39.784
Routiers	13.914	
Terres	18.571	
Fluviaux	6.375	
Aériens	924	
Commerce		46.047
Banques et assurances		2.440
Professions libérales		2.474
Domestiques		44.287
Divers		1.042
Total		353.847

A. E. F.:

Agriculture, élevage, forêts	41.240
Commerce, professions libérales, banques	22.194
Mines	15.162
Industrie	16.851
Bâtiments et travaux publics	11.272
Transports	10.866
Domestiques	19.872
Total	137.427

Sur l'effectif total des salariés, le pourcentage des Européens se situe approximativement à 4 p. 100.

Pour les Européens, le secteur le plus important est celui du « commerce, banques, professions libérales » avec 2.459 salariés qui se place avant le secteur public qui ne compte que 1.473 personnes.

Secteur public. — A ces chiffres, il faut ajouter les salariés du secteur public soit:

	A. O. F.	A. E. F.	TOGO	CAMEROUN
Administration générale..	47.141	34.210	2.036	19.672
Services techniques......	62.044	»	»	»
	109.185	34.210	2.036	19.672

L'évaluation de la main-d'œuvre dans le secteur public par service donne les chiffres suivants:

En Afrique occidentale française.

Services économiques:

Administration générale	47.141
Agriculture	7.331
Eaux et forêts	3.734
Elevage	1.753
Transmissions	3.803
Travaux publics	14.150
Divers	6.104

Services sociaux:

Enseignement	6.668
Santé	7.621
Travail	224
Divers	4.941
Services militaires	5.715
Total	109.185

La répartition des effectifs des fonctionnaires et agents des administrations publiques par budgets en Afrique occidentale française au 1er octobre 1951 et au 1er janvier 1956 se présentait ainsi : (1)

DATES	BUDGET des territoires.	BUDGET général A. O. F.	BUDGET de l'Etat.	BUDGET Fidès.	BUDGET Port.	TOTAL
1er octobre 1951........	26.145	14.737	633	107	418	42.040
1er janvier 1956.........	37.522	16.987	864	641	714	56.728

Il résulte de ces chiffres certaines conclusions. La première est une sensible augmentation des salariés dans le secteur privé. En comparaison des chiffres qui sont donnés dans le dernier rapport de conjoncture, seul le Togo accuse une forte diminution de 10.125, nombre donné pour l'année 1955, l'effectif des salariés n'est plus que de 6.788 dans le secteur privé et 2.036 dans le secteur public.

Le deuxième commentaire que l'on peut faire est que l'administration est de loin le plus gros employeur.

Cela peut avoir de fortes répercussions directes en matière de salaires.

D'autre part, comme le soulignait la commission des experts pour les territoires d'outre-mer non autonomes du B. I. T. réunis à Genève en décembre 1957, « les gouvernements peuvent avoir tendance à considérer le fonctionnement de tous les services gouvernementaux comme essentiel ou comme une matière susceptible de soulever des questions touchant à l'ordre public, ce qui a pour conséquence d'entraîner des restrictions éventuelles au droit de grève ».

Les travailleurs migrants.

Chaque année, il y a un grand mouvement migratoire des travailleurs africains. Ces migrations se font vers trois directions.

1° Vers le Sénégal :

Les « Navétanes » pendant la période de l'hivernage se rendent au Sénégal pour la récolte de l'arachide. Ils sont engagés par des agriculteurs africains.

Ces travailleurs sont originaires du Soudan et du nord de la Guinée. On évalue leur nombre à 50.000 personnes chaque année.

2° Vers la Côte d'Ivoire :

Les travailleurs migrants qui vont travailler dans les plantations, les industries de transformation, les entreprises européennes viennent surtout de la Haute-Volta et à un moindre degré du Soudan et de la Guinée. Le nombre de ces travailleurs, qui était de 50.000 environ chaque année, tend à diminuer régulièrement depuis 1951.

Le chiffre contrôlé de ces travailleurs en fait foi :

1957. — 17.430 travailleurs migrants ;

1956. — 20.586 travailleurs migrants ;

1955. — 27.317 travailleurs migrants ;

1954. — 28.686 travailleurs migrants ;

1953. — 24.930 travailleurs migrants ;

1952. — 39.860 travailleurs migrants ;

1951. — 50.017 travailleurs migrants.

3° Vers le Ghana :

Les travailleurs qui se dirigent vers le Ghana sont originaires de la Haute-Volta, du Soudan et du Niger. Ces migrations commencent en septembre et les travailleurs rentrent chez eux en avril-mai. De 1953 à 1954, 253.610 personnes des territoires français sont entrés au Ghana et 275.897 en sont sorties (2).

(1) Sont exclus de ce tableau les fonctionnaires et agents payés sur les budgets communaux, ainsi que les manœuvres et journaliers. (Extrait de « A. O. F. 1957 », haut commissariat).

(2) Gold Coast, Report of the Ministry of Labour for the year 1953-1954.

Offres et demandes d'emploi. — Chômage.

Il n'est pratiquement pas possible de fournir des indications précises sur le marché du travail, faute de renseignements statistiques valables.

A titre simplement indicatif et sous toutes réserves, la situation peut être ainsi évaluée en 1957 dans les territoires mentionnés dans le tableau suivant :

	NOMBRE de chômeurs.	EFFECTIF des salariés.	POURCENTAGE chômeurs-salariés.
Sénégal	12.842	100.000	12,8
Côte d'Ivoire......	6.248	170.000	3,6
Haute-Volta	6.150	24.550	25
Dahomey	585	20.300	2,8
Togo	2.370	8.824	26
Oubangui-Chari ...	1.000	51.715	1,9
Tchad	1.250	29.361	4,3
Cameroun	17.000	127.415	13,3

Ces chiffres habituellement fournis par le service de la main-d'œuvre sont vraisemblablement inférieurs à la réalité, une fraction non négligeable des salariés ne s'adressant pas à ce service.

En outre, ces renseignements ne sont pas toujours valables pour l'ensemble des territoires, ainsi les chiffres cités pour le Cameroun, fournis par l'office de la main-d'œuvre de Douala, ne concernent que ce centre.

Il semble toutefois que le chômage s'est accru depuis 1956.

La répartition des chômeurs au Sénégal en 1957 s'établit ainsi par grands secteurs :

Industries	861	Commerce et banques..	1.314
Manufactures et ateliers.	1.728	Transports	211
Constructions et travaux publics	108	Gens de maison........	620
		Manœuvres	8.000

Dans l'ensemble du marché du travail, la demande semble supérieure à l'offre, sans que pour cela disparaisse le chômage et le sous-emploi, l'activité étant réduite dans certaines branches (bâtiment) certains emplois étant temporaires (travaux publics) et nombre de manœuvres non spécialisées venues de la brousse ne trouvant pas d'embauche.

Le chômage en Afrique noire présente des caractéristiques particulières.

La main-d'œuvre non spécialisée ou semi-spécialisée n'est pas stable.

Le marché du travail est influencé par la pénurie des biens d'équipement nécessaires aux grands travaux d'infrastructure.

La structure économique de l'Afrique est celle d'un pays sous-développé. Le chômage, qui y présente un caractère chronique, est un problème du sous-emploi.

Il existe donc une différence fondamentale entre ce chômage chronique et le chômage « massif » ou cyclique, phénomène des pays industrialisés.

L'effet du chômage en Afrique n'apparaît qu'à retardement sur le niveau de vie des populations par suite de la dépendance de son économie.

Toutefois, ce chômage touchant un secteur dynamique de l'économie africaine en voie de modernisation, peut avoir des conséquences graves sur l'évolution des territoires malgré le petit nombre apparent de chômeurs.

La mise en chantier des grands travaux envisagés en Afrique noire pourrait permettre d'utiliser nombre de travailleurs actuellement sans emploi. Mais il paraît alors plus important de former rationnellement les travailleurs qui seraient ainsi employés afin d'éviter qu'une fois ces travaux terminés, ils ne forment une masse importante de chômeurs, au sens plein du terme, aboutissement inadmissible sur le plan social.

II. — Salaires

D'une façon générale depuis 1956 d'importantes modifications sont intervenues dans la mise en ordre des salaires.

En A. O. F. — Seul le S. M. I. G. de la Mauritanie, dans le groupe des territoires d'A. O. F., n'a subi aucun changement, et cela depuis 1953.

Les chiffres ci-dessus montrent l'évolution du salaire minimum interprofessionnel garanti du travailleur sans spécialité, de juin 1956 à septembre 1957, en A. O. F.:

Le taux du S. M. I. G. est passé:

Côte d'Ivoire: de 25 F à 28,20 F, soit 12,8 p. 100 d'augmentation en juin 1956: de 28,20 F à 33,30 F, soit 17,7 p. 100 d'augmentation en septembre 1957.

Dahomey: de 21,60 F à 27 F, soit 25 p. 100 en mars 1957.

Guinée: de 21 F à 26 F, soit 23,81 p. 100 en octobre 1956; de 26 F à 28 F, soit 7,7 p. 100 en juillet 1957.

Sénégal: de 28,10 F à 31 F, soit 10,4 p. 100 en août 1956.

Soudan: de 18,80 F à 21 F, soit 11,7 p. 100 en juillet 1956; de 21 F à 23,5 F, soit 11,9 p. 100 en février 1957; de 23,5 F à 27 F, soit 14,9 p. 100 en juillet 1957.

En prenant le S. M. I. G. du mois de juin 1956 comme base 100 le taux du mois de septembre 1957 serait à l'indice (1):

124,8 en Côte d'Ivoire.	135,5 au Niger.
125 au Dahomey.	110,4 au Sénégal.
133,3 en Guinée.	143,6 au Soudan.
114,6 en Haute-Volta.	100 en Mauritanie.

En définitive, il s'est agi dans la plupart des cas de procéder à une revalorisation des salaires les plus bas.

Compte tenu des augmentations intervenues dans certains territoires depuis cette date le salaire horaire minimum du travailleur sans spéciallité s'établit au 1er février 1958 pour l'ensemble de l'A. O. F. ainsi qu'il suit:

TERRITOIRES	ZONES 1re	2e	3e	4e
Sénégal (arrêté 9 novembre 1957)	35	32,55	29,75	Supprimée le 23 juillet 1956.
Secteur agricole	30,35	28,20	25,80	
Mauritanie (arrêté 30 novembre 1957)	29	25	21	
Secteur agricole	26,10	22,50	18,90	
Côte d'Ivoire (arrêté 27 août 1957)	33,20	29,90		27 août 57.
Secteur agricole (arrêté 9 janvier 1958)	27	21	18	
Dahomey (arrêté 18 mars 1957)	27	22	18	18 mars 57.
Secteur agricole	23,40	19,10	16,10	
Haute-Volta (arrêté 4 décembre 1957)	23	19,55		
Secteur agricole	20	17		
Soudan (arrêté 13 juillet 1957)	27	23	21,60	
Secteur agricole	22,50	19	18	
Niger (arrêté 11 septembre 1957)	21	Suppression de toutes zones le 11 septembre 1956.		
Secteur agricole	17,50			
Guinée	31	25	20	
Secteur agricole	24	18	15	

(1) Gouvernement général de l'A. O. F., documents statistiques, brochure *Salaire en A. O. F.*, fin 3e trimestre 1957.

Dans le domaine des conventions collectives, la convention collective du commerce de l'A. O. F. en date du 16 novembre 1956 a supprimé, conformément aux dispositions du code du travail (art. 91), toute distinction entre travailleurs africains et non africains et établi une hiérarchie unique pour l'ensemble des travailleurs. Une disposition analogue est intervenue en A. O. F. au 11 janvier 1958 et au Cameroun au 1er janvier 1958.

C'est ainsi qu'au Sénégal le salaire global mensuel réel résultant de la convention collective du commerce s'échelonne sur 11 catégories, allant de 5.705 à 95.000 F C. F. A. (salaires minimum).

L'alignement des salaires africains et européens semble toutefois avoir peu de répercussions sur la promotion du salariat africain. On constate en effet une inégalité de répartition des Africains et des Européens entre les diverses catégories créées.

Il résulte d'une enquête menée au Sénégal que:

— les catégories 1 à 4 contiennent uniquement des Africains, sauf dans quelques cas très exceptionnels pour la 4e catégorie, où l'on trouve quelques dactyiographes européennes débutantes, prises à l'essai et destinées à être classées par la suite en 5e catégorie;

— les catégories 5, 6 et 7 A contiennent des Européens et des Africains, en nombre sensiblement égal parfois. Dans certaines entreprises, les employés européens de 5e et 6e catégorie sont plus nombreux que les employés africains de même définition;

— dans les catégories 7 B et au-dessus le nombre d'employés africains tend à s'amenuiser au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle des catégories. Ceux que l'on rencontre encore sont souvent, en raison de leurs compétences particulières, sur un pied d'égalité avec les Européens.

En particulier, dans les catégories moyennes (5, 6 et 7 A), l'enquête a donné les indications suivantes:

— en 5e catégorie (salaire minimum 12.000, salaire maximum 27.000) sur 270 cas étudiés, on a trouvé 111 Européens, dont le salaire mensuel représente une moyenne de 22.675 F C. F. A.; 159 Africains au salaire moyen de 14.050 F C. F. A.;

— en 6e catégorie (salaire minimum 14.000, salaire maximum 35.000) sur 254 cas, on a trouvé: 159 Européens au salaire moyen de 27.215 F C. F. A.; 95 Africains au salaire moyen de 18.910 F C. F. A.;

— en 7e catégorie A (salaire minimum 16.000, salaire maximum 42.000) sur 111 cas: 55 Européens au salaire moyen de 31.607 F C. F. A.; 56 Africains au salaire moyen de 29.741 F C. F. A.

Cette constatation permet de penser que le niveau de la main-d'œuvre africaine est encore inférieur à celui de la main-d'œuvre européenne. Il paraît indispensable de porter remède à ce déséquilibre, socialement regrettable, en poursuivant une politique systématique de formation professionnelle.

Montant des salaires au Cameroun.

Le Cameroun est divisé — par décret du 23 décembre 1957 — en 6 zones de salaires.

Les salaires horaires minima interprofessionnels garantis des travailleurs des entreprises relevant du régime de 40 heures, s'échelonnant entre 12,25 F en 6e zone à 24,50 F en 1re zone.

Les travailleurs de ce secteur rémunérés au mois doivent recevoir au moins 173,5 fois le salaire minimum horaire (4.250 F en dernière zone et le double en première zone).

Les travailleurs du régime agricole perçoivent des salaires horaires compris entre 10,50 F pour la dernière zone à 21,25 F en première zone. Lorsque le logement est fourni par les soins de l'employeur, celui-ci peut appliquer les tarifs suivants: 9,50 F en sixième zone, 19,30 en première zone.

En Afrique équatoriale française.

De 1952 à 1955, la stabilité des prix en A. E. F. a entraîné, dans l'ensemble, une stabilité des prix. Cependant, en Oubangui où les salaires étaient estimés trop faibles, une revision a été opérée.

Le tableau suivant fait apparaître l'évolution du salaire minimum interprofessionnel garanti depuis 1954.

(En francs C. F. A.)

TERRITOIRE	DATE D'APPLICATION	ZONE de salaires.	TAUX DU SALAIRE — Régime de 40 heures.	Pourcentage de majoration.	Régime agricole.	Pourcentage de majoration.
Moyen-Congo	1er janvier 1954.	1re zone.	17,3	»	15	»
		9e zone.	5,2	»	5	»
	1er février 1956.	1re zone.	18	4,04	15	»
		5e zone.	6	15,3	5	»
				Moyenne		Moyenne
	1er mai 1957.	1re zone.	20,10	16,5	16,75	16,3
		4e zone.	8,40	40	7	40
	1er janvier 1958.	1re zone.	22,40	11,40	18,65	11,30
		4e zone.	11,20	33,30	9,35	35,50
Gabon	8 février 1954.	1re zone.	11,40	»	12,5	»
		4e zone.	6,3	»	5,5	»
	1er avril 1956.	1re zone.	17,25	19,4	15,4	23,2
		4e zone.	9,45	50	7,90	43,6
				Moyenne		
	1er octobre 1957.	1re zone.	21	32,4	17,5	33
		3e zone.	10,5	11,1	8,70	10,1
Oubangui-Chari	1er juin 1955.	1re zone.	11.25	»	9,40	»
		4e zone.	6,50	»	5,40	»
	1er septembre 1956.	1re zone.	12,50	11,1	10,60	12,7
		3e zone.	7,50	Moyenne	6,25	Moyenne
				11,1		10,6
	1er août 1957.	1re zone.	11	12	11,50	8,40
		3e zone.	8,10	8	6,75	8
Territoire du Tchad......	Janvier 1954.	1re zone.	8.50	»	7,5	»
		3e zone.	6,5	»	5,5	»
				Moyenne		Moyenne
	1er août 1956.	1re zone.	8,50	15,9	7,5	18,4
		2e zone.	7	7,6	6	9
	1er décembre 1956.	1re zone A.	10,50	23,5	9	20
		1re zone B.	8,50	»	7,50	»
		2e zone.	7	»	6	»
				Moyenne		Moyenne
	1er novembre 1957.	1re zone.	12	26,3	10,50	27,2
		2e zone.	10	42,8	8,50	41,6

L'étude de ce tableau permet de constater, en quatre années :

— une réduction des zones d'abattement de salaire notamment dans le Moyen-Congo où elles sont réduites de 9 à 4;

— un sensible relèvement du S. M. I. G. dans le régime des 40 heures, les salaires qui s'étalaient entre 5.20 et 17.30 F C. F. A. s'échelonnent actuellement entre 8,10 et 22,40 F C.F.A.; dans le régime agricole, ils varient de 6,75 à 18,65 F C. F. A. alors qu'ils n'étaient que de 5 à 15 F C. F. A.

Le Tchad et l'Oubangui deviennent des territoires où les taux de salaires sont les moins élevés.

***

L'application du code du travail outre-mer en 1952 devait susciter nombre d'inquiétudes. On craignait que la fixation par la puissance publique d'un salaire minimum interprofessionnel garanti, sur la base d'un minimum vital corrigé le cas échéant d'après la conjoncture économique et que l'établissement de conventions collectives ne compromettent dangereusement l'économie encore fragile des territoires.

Il semble que l'on puisse, après quatre années d'application de ce code, affirmer que ces craintes étaient mal fondées. Il apparaît actuellement que ces mesures qui offrent des garanties certaines au salariat africain ne peuvent que tendre à stabiliser une main-d'œuvre encore trop mobile et ainsi permettre de porter tout son effort sur la qualification et la formation professionnelle de la main-d'œuvre, opération primordiale pour l'économie des T. O. M. et qui s'impose de façon urgente pour l'avenir de l'Afrique noire.

III. — Prestations familiales

Le régime des prestations familiales constitué en vertu des dispositions de l'article 237 du code du travail outre-mer a été mis en place seulement en 1956 dans divers territoires de l'Afrique noire. Aux termes de l'article 240 du code, ce régime devait commencer à fonctionner un an après sa promulgation. Ce retard s'explique par la réticence des organisations patronales d'outre-mer et de nombreuses études et enquêtes entreprises par les pouvoirs publics dans le souci de mesurer les conséquences sur la vie économique des territoires de la mise en œuvre d'un tel organisme.

En A. O. F. — Les résultats en sont les suivants pour l'A. O. F. :

Sur un total de 154.834 salariés déclarés à l'enquête, 145.660 étaient Africains et 9.174 Européens, soit 50 et 60 p. 100 de l'effectif global des salariés de l'A. O. F.

Les chiffres des célébataires et des mariés étaient les suivants :

Célibataires et assimilés (veufs, divorcés)..........	69.256
Mariés et assimilés (union coutumière)..........	85.834
	154.834

Le nombre des enfants à charge résultant de l'enquête se monte à 126.916 (1).

(1) Inspection générale du travail à Dakar.

En effet, une enquête menée en fin 1952 sur l'ensemble des cadres africains a enregistré pour un effectif de 27.878 fonctionnaires, un total de 63.992 enfants, soit une moyenne par agent de 2,25 enfants.

Dans le secteur privé le résultat était le suivant:

20.984 travailleurs, 47.912 enfants, soit une moyenne par salarié de 2,28 enfants.

De nouvelles enquêtes ont été entreprises pour l'ensemble de la Fédération de l'A. O. F.; les résultats, non compris les chemins de fer, font apparaître un coefficient familial de moins de 1 enfant (224.732 enfants, 282.834 salariés).

Les prestations familiales intéressent exclusivement les salariés du commerce et de l'industrie à l'exclusion des travailleurs agricoles. Elles comportent en A. O. F. quatre catégories:

— l'allocation dite au foyer du travailleur accordée pour les trois premiers enfants;

— les allocations prénatales;

— les allocations de maternité;

— les allocations familiales proprement dites pour les enfants de 1 à 14 ans, avec possibilité de prolongation pour les enfants mis en apprentissage ou effectuant des études.

Le montant des prestations s'établit ainsi:

Montant des prestations familiales en A. O. F. en 1958.

TERRITOIRES	ALLOCATION AU FOYER du travailleur.	ALLOCATION prénatale.	ALLOCATION de maternité.	ALLOCATION familiale.	TAUX de la cotisation patronale.	TAUX de la cotisation (article 116).	TAUX ANNUEL des salaires pour calcul cotisations.
	Premiers enfants issus du premier mariage.	Par enfant et par mois.	Par enfant.	Par enfant et par mois.	Pourcentage des salaires.	Pourcentage des salaires.	
A. O. F.:							
Dahomey	8.400, 1re naissance 4.200, 2e et 3e naissances.	400	4.800	400	5	0,20	660.000
Côte d'Ivoire	6.600, 1re, 2e et 3e naissances	550	6.600	550	5 Contribution secteur agricole budgétisée.	0,12	540.000
Guinée	4.200, 1re, 2e et 3e naissances	500	4.200	350	5 Secteur agricole. 2	0,20	600.000
Sénégal	6.600, 1re, 2e et 3e naissances	500	6.600	550	5	0,20	540.000
Mauritanie	4.200, 1re, 2e et 3e naissances	350	4.200	350	5	0,20	540.000
Soudan	4.500, 1re, 2e et 3e naissances	500	6.000	550	4,90	0,10	660.000
Haute-Volta	3.600, 1re naissance 1.800, 2e et 3e naissances.	300	3.600	300	4,70	0,30	600.000
Niger	3.600, 1re, 2e et 3e naissances	315	3.745	315	4,70	0,30	600.000

En Afrique équatoriale française. — En Afrique équatoriale française, le régime des prestations comprend cinq sortes d'allocations ou indemnités:

— les allocations prénatales;

— les allocations au foyer du travailleur dites d'aide aux jeunes ménages, ou encore primes de naissance;

— les allocations familiales proprement dites;

— les indemnités journalières en faveur des femmes enceintes ou ayant accouché;

— éventuellement, des prestations en nature.

Le régime ne comporte pas d'allocation de maternité.

Le montant des prestations s'établit comme suit:

	ALLOCATION au foyer du travailleur.	ALLOCATION prénatale.	ALLOCATION de maternité.	ALLOCATION familiale.	TAUX de la cotisation patronale.	TAUX de cotisation (art. 116).	PLAFOND annuel des salaires pour calcul cotisations.
					P. 100.	P. 100.	
Moyen-Congo	800	400	»	400	3,50	0,20	600.000
Gabon	2.500	500	»	400	3,5 et 4	0,10	600.000
Oubangui-Chari	1.320	220	»	220	3,5 à 4,5	»	600.000
Tchad	2.000	200	»	200	2,25	»	600.000
Togo	4.200	350	4.200	350	5	0,20	360.000

Le nombre d'allocataires pris en charge en A. E. F. est le suivant:

	1956	1957
Septembre	386	29.868
Novembre	4.378	31.409
Décembre	5.000	32.391

Le nombre d'employeurs immatriculés était en décembre 1956 de 5.966, pour passer en décembre 1957 à 9.982.

Nombre d'enfants par allocataire:

Moyen-Congo	2,23
Oubangui-Chari	2,22
Gabon	1,78
Tchad	3

Au Cameroun. — Tous les travailleurs salariés, mariés et chefs de famille ont vocation à bénéficier des prestations servies par la caisse. A la fin de février 1958, le nombre de ces allocataires est d'environ 11.000.

Cotisations. — Le taux des cotisations a été fixé par arrêtés du 23 juin 1956. On distingue:

— la cotisation générale;

— la cotisation prévue pour assurer le payement de l'indemnité journalière dont bénéficient les femmes salariées pendant le congé de maternité auquel elles peuvent prétendre à l'occasion d'un accouchement (art. 116 du code du travail).

Les taux de cotisations sont les suivants, calculés en pourcentage des salaires:

BRANCHES professionnelles.	COTISATION générale.	ARTICLE 116 du code du travail.	TOTAL
	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Régime général	4,30	0,35	4,65
Activités agricoles, forestières ou assimilées	4	0,35	4,35
Enseignement privé	2,50	0,35	2,85

Les rémunérations dépassant le montant de 420.000 F par an ne sont comptées que jusqu'à concurrence de ce montant pour le calcul des cotisations.

Prestations servies. — Elles comprennent:

a) L'allocation familiale proprement dite, versée pour les enfants âgés de plus d'un an et de moins de 14 ans. Le taux a été fixé par enfant et par mois, à:

260 F par mois, à partir du 1er juillet 1956;
360 F par mois, à partir du 1er octobre 1957.

b) L'allocation de maternité, allouée à l'occasion de chaque naissance et payable en trois fractions. Les taux de ces trois fractions ont été fixés comme suit:

	A COMPTER du 1er juillet 1956.	A COMPTER du 1er janvier 1958.
	Francs.	Francs.
1re fraction: demi-payable à la naissance	1.560	2.100
2e fraction: un quart payable quand l'enfant atteint six mois	780	1.050
3e fraction: un quart payable quand l'enfant atteint douze mois	780	1.050

c) L'allocation prénatale, versée pendant la grossesse. Le taux en a été fixé, par mois, à:

260 F, à compter du 1er janvier 1956;
350 F, à compter du 1er janvier 1958.

d) L'allocation au foyer du travailleur, perçue par celui-ci à l'occasion de la naissance de chacun des 3 premiers enfants issus du premier mariage. Le taux en a été fixé à:

3.120 F, à compter du 1er juillet 1956;
4.200 F, à compter du 1er janvier 1958.

Ces diverses prestations ne sont allouées que sous certaines conditions minimum de travail fourni par le salarié, fréquentation scolaire des enfants, consultations médicales, etc.

Nous ne disposons pas de tous les éléments pour déterminer les charges résultant de l'application des prestations familiales à la suite d'une enquête faite en juin 1957 à Dakar. L'étude du salaire global mensuel par catégorie sur 1.479 cas particuliers portant sur 12 entreprises, il ressort que les prestations familiales représentent 5,6 p. 100 des salaires pendant le premier semestre 1956; 5,2 p. 100 pendant le deuxième semestre 1956 et en 1957.

Au Togo. — Le régime des prestations familiales comprend quatre sortes de prestations:

1° Allocation au foyer du travailleur: 4.200 F payables en une seule fois pour chacun des 3 premiers enfants issus du premier mariage de l'allocataire;

2° Allocations prénatales: 3.150 F au total payables en 3 fois sur présentation des certificats de visites médicales;

3° Allocations de maternité: payables en 3 fractions, 2.100 F à la naissance, 1.050 F à 6 mois, 1.050 F à 12 mois sur le vu de certificats attestant que l'enfant est né sous contrôle médical et qu'il a été présenté tous les deux mois à la consultation du nourrisson;

4° Allocations familiales proprement dites: au delà de 1 an et jusqu'à 14 ans en principe, 18 ans pour les enfants en apprentissage, 21 ans pour les enfants poursuivant leurs études ou dans l'impossibilité, par suite d'infirmité, de maladie, de se livrer à un travail salarié. Ces allocations sont payées à termes échus tous les trimestres. Elles sont de 350 F par mois et par enfant et soumises aux conditions suivantes:

Minimum de travail salarié de 18 jours par mois ou de 120 heures, fréquentation scolaire régulière pour les enfants de 6 à 14 ans.

Consultations médicales trimestrielles de l'enfant pendant sa 2e année et semestrielles de sa 3e année jusqu'à sa prise en charge par le service médical scolaire.

Il semble qu'en ce qui concerne les consultations médicales on s'oriente vers une réduction du nombre de ces visites, compte tenu en particulier de la dispersion des entreprises de brousse et de leur éloignement des centres médicaux.

En règle générale, les prestations familiales sont payées à la mère.

V. — Bubget-type. — Niveau de vie.

I. — Budget-type

Le législateur a confié à la commission consultative du travail la mission de procéder à l'étude du minimum vital qui constitue l'un des éléments pouvant servir de base à la détermination du salaire minimum (article 163 du code du travail).

C'est dans le cadre de ces attributions que dès la mise en œuvre du code de travail, les commissions consultatives ont procédé à l'étude d'un budget-type du manœuvre indifférencié, soit le minimum vital du travailleur le plus modeste.

Bien qu'il semble prématuré de chercher à dégager des enseignements de valeur de l'examen des budgets-types en vue de déterminer l'évolution du niveau de vie, étant donné que leur contexture est encore par trop diversifiée et parfois incomplète, leur étude permet cependant de faire certaines observations.

Elle fait ressortir l'importance du secteur alimentaire qui représente à lui seul entre 40 et 60 p. 100 du budget total. La composition des budgets-types est encore généralement assez succincte, l'énumération des produits fabriqués correspond souvent à un niveau de vie plus que rudimentaire même pour les populations africaines de l'intérieur.

Il convient de ne pas oublier, en outre, que la majorité des salariés sont concentrés dans les grands centres où le coût de la vie est le plus élevé, de telle sorte que la valeur du budget-type subit des variations très importantes suivant les localités; ainsi au Moyen-Congo, la valeur du budget-type qui est en septembre 1956 de 17.815 F C. F. A. à Kelle atteint 40.530 à Brazzaville; de même au Tchad, toujours en 1956, de 11.769 F C. F. A. à Melfi en deuxième zone, la valeur du budget passe à 48.055 F C. F. A. à Fort-Archambault en 1re zone.

Le budget-type le mieux étudié et qui a été établi en plein accord entre membres employeurs et travailleurs de la commission consultative du travail, est celui du Moyen-Congo, aussi a-t-il paru intéressant de la faire figurer dans ce rapport.

Budget-type minimum du manœuvre indifférencié à Pointe-Noire.

(Arrêté par la commission consultative du travail en sa session de décembre 1957.)

	QUANTITÉ annuelle.	PRIX unitaire.	PRIX annuel.
I. — *Alimentation.*			
Chikouangue (manioc en bâton), 5 jours par semaine à 1.600 grammes	416 kg	17	7.072
Pain, 1 jour par semaine à 600 grammes	31,200 kg	38	1.186
Riz, 1 jour par semaine à 300 grammes, soit 52 × 300	15,600 kg	50	780
Viande fraiche (moyenne os + sans os), 600 grammes par semaine, soit	31,200 kg	150	4.680
Poisson frais, 600 grammes par semaine, soit	31,200 kg	108	3.370
Poisson salé, 600 grammes par semaine, soit	18,200 kg	82	1.492
Sardine à l'huile, 1 boite par semaine	52	35	1.820
Huile de palme (1)	15 l	61	915
Huile d'arachide	6,5 l	160	1.040
Sel, 20 grammes par jour	7,300 kg	15	110
Sucre, 500 grammes par mois	6 kg	70	420
Arachides, 1 kilogramme par mois	12 kg	39	468
Manioc doux	6 kg	10	60
Foufou	6 kg	35	210
Bananes, 1 kilogramme par semaine	52 kg	8	416
Oranges, 1 kilogramme par mois	12 kg	35	420
			24.429
II. — *Eclairage et chauffage.*			
Pétrole, 3 litres par mois	36 l	17	612
Bois	3 st	500	1.500
			2.112
III. — *Habillement.*			
Sandalettes Bata	1 paire.	500	500
Souliers tennis	1 paire.	250	250
Chemisettes	4 paires.	250	1.000
Pantalons	2 paires.	650	1.300
Shorts	2 paires.	300	600
Chaussettes	2 paires.	125	250
			3.900
IV. — *Couchage.*			
Lit, tous les cinq ans	1/5	1.800	360
Paillasse, tous les deux ans	1/2	400	200
Couverture, tous les deux ans	1/2	275	137
Drap + pagne, tous les deux ans	1/2	1.200	600
Serviettes nid d'abeilles	2	60	120
			1.417
V. — *Ameublement.*			
Table, 1 tous les cinq ans	1/5	1.300	260
Chaise, 1 tous les deux ans	1/2	320	160
Cantine, 1 tous les cinq ans	1/2	1.000	200
Lampe tempête, 1 tous les deux ans.	1/2	165	83
Assiette	1	40	40
Couvert, 2 tous les trois ans	2/3	35	23
Couteau, 2 tous les trois ans	2/3	35	23
Casserole, 2 tous les trois ans	2/3	400	266
Bol émaillé 20 cm	1	140	140
Miroir	1	80	80
Cuvette grand modèle, 2 tous les trois ans	2/3	275	216
Bassine tôle galvanisée 40 cm, 2 tous les trois ans	2/3	200	200
			1.691

	QUANTITÉ annuelle.	PRIX unitaire.	PRIX annuel.
VI. — *Logement.*			
Mensualités	12	561	6.733
VII. — *Blanchissage.*			
Savon Marseille	12 kg	75	900
VIII. — *Hygiène.*			
Coupe cheveux	12	75	900
Mercurochrome (flacon 33 cm³)	5	40	200
Coton hydrophile (paquet 100 grammes)	5	100	500
Aspirine (5 tubes)	5	25	125
Brosses à dents ordinaires	2	25	50
Dentifrice (sans marque), tubes	6	45	270
Lames rasoir Gibbs, 6 paquets	6	35	210
Peigne	1	50	50
			2.305
IX. — *Divers.*			
Paquets cigarettes Brazza	52	30	1.560
Boites allumettes	52	5	260
Cinéma, 12 séances	12	40	480
			2.300
X. — *Impôts.*			
Contribution personnelle		755	755
Cotisation S. I. P		50	50
			805

RECAPITULATION	TOTAL.	POURCENTAGE par rapport au total du budget-type.
I. — Alimentation	24.429	52,5
II. — Eclairage, chauffage	2.112	4,5
III. — Habillement	3.900	8,4
IV. — Couchage	1.417	3,0
V. — Ameublement	1.691	3,6
VI. — Logement	6.733	14,5
VII. — Blanchissage	900	5,0
VIII. — Hygiène	2.305	1,9
IX. — Divers	2.300	4,9
X. — Impôts	805	4,7
	46.592	100

Minimum horaire sur la base de 2.080 heures de travail par an: $\frac{46.592}{2.080}$ = 22,40 francs.

Solde mensuelle minima:

Sur la base de 173 heures 1/3: 173,33 × 22,40 = 3.883 francs.

Salaire journalier (régime des 40 heures) = 149,20 francs.

(1) La quantité d'huile est calculée sur 50 grammes par jour, soit 18,250 kilogrammes par an, soit 21,5 litres (850 grammes par litre).

II. — Niveau de vie

Pour apprécier les variations du niveau de vie, il convient d'examiner l'évolution des budgets-types, bien que leur contexture apparaisse encore rudimentaire, mais surtout la courbe d'évolution des salaires qui traduit la hausse du coût de la vie.

Jusqu'en 1956, les prix sont généralement restés stables et le tableau suivant, établi par le territoire du Tchad, et auquel il convient toutefois de n'accorder qu'une valeur relative étant donné la pauvreté des moyens statistiques des T. O. M., fait ressortir cette tendance:

Valeur de l'unité de produit en nombre d'heures de travail Fort-Lamy:

	1938	1945	1950	1956
Mil, le kg	02 h 42	08 h	04 h	02 h 18
Riz, le kg	05 h 24	21 h 18	07 h	09 h 06
Bœuf filet, le kg	05 h 24	13 h 20	10 h	09 h 06
Gigot mouton, le kg	05 h 24	13 h 20	09 h	11 h 42
Poisson, le kg	02 h 42	05 h 18	10 h	11 h 42
Poulet, l'unité	10 h 48	20 h	11 h	17 h 36
Œufs, la douzaine	05 h 24	08 h	12 h	14 h 06
Huile, le litre	08 h	25 h 18	23 h	15 h 12
Sucre, le kg	11 h 48	20 h	25 h	11 h 06
Sel, le kg	06 h 42	07 h 18	07 h	05 h 48
Pétrole, le litre	06 h 42	25 h 18	06 h	03 h 30
Drill kaki, le yard	24 h 18	60 h	38 h	12 h 54
Couverture, l'unité	54 h	166 h 40	100 h	41 h 06
Savons, le kg	21 h 36	36 h	23 h	17 h 36
Cigarettes, le paquet	07 h 24	16 h	06 h	04 h 42

L'acquisition des produits énumérés réclamait:

En 1938: 181 heures de travail;
En 1945: 445 heures de travail;
En 1950, 284 heures de travail;
En 1956: 187 heures de travail.

Certains membres de la commission ont fait remarquer qu'un examen détaillé de ce tableau faisait apparaître un déséquilibre entre l'évolution du prix des produits alimentaires et celle des autres articles divers. L'acquisition des produits du premier groupe (mil, riz, bœuf filet, poisson, mouton, poulet, œuf, huile, sucre, sel) réclamait, en 1956, 40 heures 24 minutes de travail de plus qu'en 1938.

Par contre, une diminution de 34 heures 12 minutes apparaît pour la satisfaction des besoins du second groupe.

Etant donné que les besoins alimentaires sont primordiaux, il est permis de soutenir qu'il n'y a pas compensation absolue entre les deux groupes, au cours de la période étudiée.

Mais, si l'on considère la période plus récente de 1945 à 1956, on constate une très nette diminution des heures de travail requises, même pour le secteur alimentaire:

	1945	1950	1956
Secteur alimentaire	141 h 52	121 h	107 h 42
Divers	303 h 58	173 h	79 h 48
	445 h 50	294 h	187 h 30

Il semble donc que depuis la fin des hostilités qui avaient considérablement perturbé l'économie des T. O. M. et jusqu'en 1956, le niveau de vie des travailleurs de Fort-Lamy a été en voie d'amélioration.

A partir du premier semestre 1957, une tendance à la hausse des prix se manifeste et va s'accentuant au cours du second semestre.

Au 1er juillet 1956, le minimum vital en Oubangui-Chari est estimé à 26.653 F C. F. A., au 30 juin 1957 il atteint 37.968 F C. F. A. Pour le même territoire le S. M. I. G. augmentait de 11,9 p. 100 en 1956 et de 10,2 p. en 1957 (pourcentage moyen en première zone, le pourcentage moyen pour les autres zones sont beaucoup plus élevés en raison de la réduction des zones de salaires).

Les salaires hiérarchiques ont suivi de manière générale la même évolution.

Les indices des prix à la consommation familiale dans les principaux centres urbains confirment la hausse du coût de la vie.

BASE 100. — ANNÉE 1955	1956	1957 Année.	1957 Dont 4e trimestre.
Dakar	101,8	108,6	114,9
Abidjan	102,4	115,9	127,6
Douala	103,9	110,2	113,4
Brazzaville	100,6	108,6	112,3
Bangui	106	105,5	110,9

Source: *Bulletin de conjoncture du ministère de la F. O. M.*, n° 15.

Cette évolution en hausse semble se poursuivre et le tableau de l'indice à la consommation familiale à Brazzaville (secteur européen) permet de mesurer l'amplitude du mouvement.

BASE 100 EN 1956	INDICE général.	INDICE alimentation.	INDICE E.G.E.C.	INDICE domesticité.	INDICE habillement.	INDICES divers.
Janvier 1957	105,1	108,8	108,1	100	100	97,9
Avril 1957	105,3	109,4	103,9	100	97	98,1
Juillet 1957	109,8	114,4	107,3	100	99,4	99,1
Octobre 1957	111,7	115,7	107,6	107,6	110,6	101,3
Janvier 1958	115,9	119	109	109,6	124,3	105,9

Ce mouvement de hausse, qui s'accentue au début de 1958, semble être la conséquence de la poussée inflationniste des prix en métropole et de l'augmentation de certains droits et taxes.

Le rapprochement des indices de prix à la consommation de l'Afrique avec ceux de la métropole permet de constater que d'une façon générale l'accroissement des prix a été plus élevé dans les territoires d'outre-mer.

Indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne: 1955: 100; 1956: 104,2; 1957: 107,4.

Il semblerait donc que certains phénomènes d'inflation locale ne sont pas à exclure, car les hausses se sont répercutées sur les produits importés, certains droits et taxes ont été augmentés, les salaires et les prix des services ont subi une hausse et les stocks de produits importés avant l'application des mesures monétaires, qui avaient contribué à contenir la poussée des prix, sont épuisés.

Il semble à l'heure actuelle que l'augmentation du coût de la vie n'ait pas eu de fâcheuses répercussions sur le niveau de vie des salariés africains étant donné le relèvement du taux de salaire intervenu et la protection que lui assurent les lois sociales.

Toutefois devant l'ampleur et la persistance du mouvement de hausse, il importerait que les gouvernements territoriaux qui, suivant le décret du 4 avril 1957 pris en application de la loi-cadre, ont compétence pour la réglementation des prix, entreprennent une étude complète du régime des prix et recherchent si l'adoption de nouvelles mesures ne pourraient pas contribuer à juguler ou tout au moins à freiner les hausses de prix.

II. — SITUATION ECONOMIQUE

I. — Production agricole.

1° Cultures vivrières

Des renseignements partiels recueillis, on ne peut avoir une vue d'ensemble de la question. Le recensement agricole par sondage, qui devra être effectué pour 1960, en A. O. F. et qui doit porter sur la répartition des exploitations agricoles selon leur superficie, la superficie cultivée par personne, par actif, par âge des plantations, etc., rassemblera des précieuses indications pour les territoires.

En l'état actuel de la statistique, les chiffres globaux cités ne constituent que de très larges estimations. Elles sont d'autant plus imprécises lorsqu'il s'agit de cultures vivrières, qui ne sont pas pérennes et dont la superficie qui leur est consacrée est l'objet de variations annuelles; qui servent presque exclusivement à la consommation locale et dont la commercialisation est difficilement contrôlable; enfin, qui sont très fréquemment imbriquées avec des cultures industrielles.

En Côte d'Ivoire, par exemple, la pratique courante fait utiliser le défrichement pour une caféière ou une cacaoyère avec une production vivrière — une jeune cacaoyère trouve son ombrage avec une culture de banane-plantains. On associe également le coton avec une autre culture vivrière — maïs ou igname.

L'imprécision des estimations ne permet pas d'établir de comparaison d'une année sur l'autre.

Il apparaît dans l'ensemble que la totalisation des surfaces consacrées aux cultures vivrières est faible par rapport aux surfaces disponibles pour l'exploitation agricole (en Côte d'Ivoire par exemple, environ 1 million d'hectares de terres utilisables (1). Il ne faudrait cependant pas en conclure qu'on puisse accroître beaucoup les cultures vivrières aussi bien que les cultures d'exportation. La longue durée de rotation nécessaire pour assurer, par la jachère, la reconstitution du potentiel de fertilité du sol en pays tropical ou subtropical réduit de beaucoup les disponibilités apparentes en surfaces cultivables.

Au Dahomey, par contre les possibilités de mise en culture restent larges, les zones cultivées sont limitées aux périmètres de zones habitées et des voies de communication. Les cultures vivrières sont de loin les plus importantes (avec 58 p. 100 des superficies cultivées); mais en l'absence de fumure, d'engrais et de traitements phyto-sanitaires la production vivrière est pratiquement stationnaire.

A. E. F. — Le mil assure au Tchad la sécurité vivrière des populations. Le Tchad n'a pas connu de difficulté dans la production vivrière depuis l'invasion acridienne de 1932-1933. Le riz et l'arachide sont en pleine extension. Le blé dont les rendements ont doublé grâce à la substitution de variétés sélectionnées d'Afrique du Nord est également appelé à se développer dans la mesure où les terres des polders pourront être assainies.

Au Gabon, la production vivrière semble également adaptée aux besoins locaux. Mais de plus en plus il est nécessaire de rechercher les vivres destinées aux populations citadines assez loin des villes, les terrains les plus proches s'épuisant rapidement. Pour éviter une extension excessive des zones de culture qui entraîne l'augmentation des charges de transport — celles-ci se traduisant par une hausse des prix au consommateur et par une baisse de la rémunération du producteur — on recherche les variétés les plus productives et l'amélioration des techniques culturales en vue d'augmenter les rendements.

En Oubangui-Chari, les superficies consacrées aux cultures vivrières sont dans l'ensemble sensiblement stables, depuis 1955. On ne relève pas d'amélioration des rendements sinon pour l'arachide qui progresse régulièrement depuis plusieurs années (338 kg/ha en 1954-1955, 485 kg/ha en 1956-1957).

Le Togo est un pays relativement excédentaire en matières vivrières et l'on peut espérer que cette situation se maintiendra. On tend dans l'ensemble actuellement à développer le volume des productions vivrières sans augmenter sensiblement les surfaces cultivées. Ces dernières occupent en effet 11 p. 100 de la superficie totale du territoire (500.000 ha environ en 1957 contre 73.000 ha en cultures d'exportation), ce qui est un chiffre élevé pour un pays tropical où la durée des jachères doit varier de 7 à 15 ans. L'effort a donc porté vers le maintien de la fertilité des sols. En particulier, la généralisation de la pratique des engrais verts et l'emploi des phosphates est prévue dans les années à venir dans les régions qu'une exploitation trop intensive a épuisées.

En conclusion, l'évolution de la production vivrière relève du problème plus général de l'évolution du système de culture qui conditionne l'amélioration des rendements.

(1) Estimation du service forestier en 1957.

2° Cultures d'exportation

A. — *Arachides.*

La production d'arachides de l'A. O. F. est sensiblement égale au quart de la production totale de l'Afrique et au seizième de la production mondiale.

Production d'arachides en coques pour l'année 1955 (F. A. O. Rome):

Production mondiale, 12.400.000 tonnes;

Production de l'Afrique, 3.400.000 tonnes;

Production de l'A. O. F., 794.000 tonnes.

La production de l'A. O. F. est en net accroissement; malheureusement, cet accroissement est dû en majeure partie à l'extension des superficies cultivées en arachides, au détriment des cultures vivrières, ainsi que l'indique le tableau ci-après:

Campagnes:	Superficies (1.000 ha).	Production (1.000 t).
1947-1948	940	724
1952-1953	1.240	847
1953-1954	1.257	952
1954-1955	1.317	794
1956-1957	1.360	920

(Source: haut commissariat de l'A. O. F.)

Les exportations ont porté sur les quantités suivantes (en milliers de tonnes base coques): 1953, 600; 1954, 655; 1955, 500; 1956, 679.

La traite 1956-1957 s'est déroulée rapidement et dans de bonnes conditions malgré les craintes qu'avaient causées en début de campagne les irrégularités atmosphériques. Les accords interprofessionnels de répartition conclus en 1956 dans le cadre de l'organisation du marché des corps gras, assurant aux huiles africaines un contingent de 360.000 tonnes, ont évité la spéculation et assuré une stabilité plus grande des prix. Le groupement d'achat et de répartition de la récolte d'arachide (Groupara), qui s'est constitué à la suite des accords, a assuré un approvisionnement régulier des huiliers métropolitains et africains sans répercussion à la charge des consommateurs.

Des difficultés sont cependant apparues pour l'écoulement de la production particulièrement importante de cette campagne estimée à 930.000 tonnes base coques dont environ 800.000 tonnes pour le seul Sénégal.

Le contingent de 225.000 tonnes d'huile raffinée — dont l'écoulement était garanti aux producteurs par le décret de 1954, a été relevé à 300.000 tonnes, diverses autres mesures ont permis de commercialiser le surplus. Les prix de la campagne précédente ont été reconduits sans changement pour la campagne 1956-1957: 22 F C. F. A en coque, au bascule Dakar au producteur, et 95,50 F métropolitains le kilogramme C. F. A. de graine décortiquée en vrac: mesure de soutien importante puisque le cours mondial a atteint en moyenne 85 F.

Pour 1957-1958, le prix de campagne a été fixé à 97 F métropolitains le kilogramme. La société interprofessionnelle des oléagineux fluides alimentaires (S. I. O. F. A.) assure la régularisation du marché, le prix d'intervention étant fixé au maximum à 98,50 F le kilogramme et au minimum à 95 F.

Pour cette même campagne, la répartition suivante du contingent d'arachides garanti par la métropole a été établi:

Sénégal: 422.000 tonnes;

Soudan: 58.000 tonnes;

Niger: 94.000 tonnes;

Dahomey: 11.000 tonnes;

Haute-Volta: 2.200 tonnes;

Guinée: 2.800 tonnes.

Pour assurer une commercialisation complète de la récolte, un bureau de vente unique pour l'écoulement des graines du Sénégal et du Soudan a été créé à Dakar en février. Ce bureau reçoit toutes les demandes des acheteurs de l'extérieur et les répartit entre les fournisseurs de l'intérieur.

La récolte de cette année semble être également très importante. Selon les dernières indications, la production atteindrait 732.500 tonnes de décortiquées, chiffre provisoire qui cependant laisse déjà prévoir un excédent à résorber de 90.000 tonnes de décortiquées environ. Bien que le plafond garanti par la métropole ait été relevé à 270.000 tonnes base huile raffinée, on envisage la création d'un sous-compte de l'arachide au fonds de soutien et de régularisation des corps gras fluides alimentaires pour faciliter l'assainissement du marché.

La création d'une caisse de stabilisation des prix d'arachide a été décidée en mai 1958 par le Soudan.

Toutes ces mesures tendant à favoriser l'écoulement de l'arachide et à organiser le marché sont opportunes puisqu'elles ont pour objectif l'amélioration des conditions de vie du producteur. Toutefois, l'accroissement de cette production n'en est pas moins inquiétant parce qu'il est dû surtout à l'extension des superficies cultivées. Il paraît regrettable que les cultures vivrières traditionnelles soient abandonnées au profit de l'arachide dont l'écoulement pose de graves problèmes et dont la culture dégrade le sol, obligeant en outre à importer des denrées alimentaires pour remplacer celle que la terre ne produit plus.

Au Cameroun, la dernière campagne s'est déroulée dans des conditions particulières, les sociétés de prévoyance ayant dû au début de la traite suppléer à la carence des principaux acheteurs qui ne jugeaient pas satisfaisant le prix d'achat de 26 F C. F. A. le kilogramme décortiqué nu bascule Garoua.

Le contingent accordé de 11.820 tonnes ne semble pas devoir être dépassé.

Une caisse locale de stabilisation vient d'être créée pour faciliter la résorption des excédents et financer les stockages exceptionnellement prolongés, l'arachide du Nord-Cameroun ne pouvant être évacuée par la Bénoué que pendant la saison des pluies (d'août à octobre).

En A. E. F., la production d'arachides est en net progrès, en valeur, ce produit se place au cinquième rang des produits exportés après le bois, le coton, le café et le pétrole.

B. — *Bois.*

Les exportations de bois sont en augmentation pour l'ensemble de l'Afrique noire et dépassent le million de tonnes en 1957. En quantité, le pourcentage d'augmentation est d'environ 5,4 p. 100 en 1956 et de 18,5 p. 100 en 1957.

L'examen du tableau ci-dessous fait apparaître que l'augmentation est régulière pour l'A. O. F. et que l'A. E. F. a largement rattrapé la régression de 1956. Les exportations du Cameroun n'ont augmenté que de 10 p. 100 au cours de deux dernières années.

EXPORTATIONS de bois.	QUANTITÉS (Tonnes.)			VALEUR (Millions C. F. A.)		
	1955	1956	1957	1955	1956	1957
A. O. F.....	170.000	216.000	(1) 263.022	1.283	1.299	(1) 1.948
A. E. F.....	658.731	653.789	788.769	5.431	5.205	6.591
Cameroun...	111.231	121.027	122.027	926	1.003	996
Total	939.962	990.816	1.176.439	7.640	7.507	9.535

(1) Exportation de la Côte d'Ivoire seulement.

Origine: I. N. S. E. E.

En valeur, les exportations qui avaient subi une chute marquée en 1956 se sont rétablies en 1957, le pourcentage de l'augmentation étant de 24,8 p. 100 par rapport à 1955.

Le Cameroun qui n'avait pas été atteint par la baisse en 1956 est en régression en 1957.

La part de l'étranger est en légère régression en 1956 : 567.168 tonnes contre 582.547 en 1955.

En A. E. F. — En quantité comme en valeur, les exportations de bois tiennent la première place en Afrique équatoriale française devant le coton. La presque totalité des bois exportés proviennent du Gabon et du Moyen-Congo (Limba).

L'exploitation de l'okoumé, principale essence du Gabon, occupait, au 1er janvier 1956, 1.700.000 hectares pour lesquels 181 permis avaient été accordés sur un total de 314 permis pour l'ensemble de l'Afrique équatoriale française où 2 millions 500.000 hectares ont été concédés.

La production a été estimée en 1956 à environ deux millions de mètres cubes de grumes dont 1.150.000 d'okoumé et 330.000 de limba.

Exportations. — Les exportations de l'Afrique équatoriale française ont porté sur les quantités suivantes, en 1955 et 1956:

QUANTITÉS en tonnes.	1955		1956	
	Exportations.	Dont étranger.	Exportations.	Dont étranger.
Grumes	620.000	408.000	616.000	395.000
Dont okoumé...	490.000	304.000	465.000	277.000
Sciages	17.300	11.000	19.000	11.000
Dont okoumé....	3.900	3.200	3.000	2.000
Placages				
Contreplaqué....	16.000	7.800	14.500	6.900

Légère régression, au total, sauf pour les sciages autres que l'okoumé, malgré une augmentation continue des exportations vers l'Allemagne qui s'est rendue acquéreur de 245.613 tonnes de bois en grumes en 1956 contre 219.298 tonnes en 1955.

Les exportations de bois agglomérés, placages et contre-placages reviennent approximativement au tonnage de 1954.

Industries de transformation. — Outre la Compagnie française du Gabon, à Port-Gentil, dont la fabrication de contreplaqué semble en voie de développement (1) 22 usines (scieries, déroulage) sont installées au Gabon. Le Moyen-Congo compte 24 scieries et l'Oubangui-Chari, dix.

Les bois transformés par ces entreprises sont destinés à l'exportation et à la consommation locale.

En 1956, on évalue la production à: 83.000 m3 de sciages (consommés en A. E. F.), 13.600 m3 de déroulage et 38.200 m3 de contreplaqué.

Le marché de l'okoumé a été marqué par des mesures de contingentement au cours de l'année 1956 et au début de 1957, l'office du bois s'étant montré désireux, pour éviter un abaissement des cours, d'ajuster la production aux possibilités de commercialisation; mais au cours de l'année, la fermeté de la demande permit une reprise de la production qui a atteint en 1957 le niveau record de 630.000 tonnes, dont 546.031 ont été exportées (431.895 tonnes par l'office du bois et 114.136 par les dérogataires).

Les usines locales ont absorbé près de 80.000 tonnes en 1957 contre 60.000 tonnes en 1956.

La métropole et l'Allemagne demeurent les principaux clients.

Le bilan de la campagne 1957, apparaît favorable au Gabon, bien que le bénéfice du réajustement monétaire de 20 p. 100 ait été absorbé par des prélèvements fiscaux et la hausse des produits importés.

Le marché pour 1958, se présente dans de bonnes conditions bien que de rapides évolutions soient toujours à craindre.

Il convient de remarquer que la production de l'okoumé, surtout en ce qui concerne les qualités secondes, est concurrencée par des bois étrangers dont les couleurs sont plus claires et dont les conditions d'exploitations sont plus faciles (limba du Congo belge, abachi de la Nigéria, wawa de la Gold Coast notamment).

La production forestière profitera sans aucun doute de l'ouverture des nouvelles voies d'évacuation envisagées pour l'exploitation du manganèse de Franceville et du minerai de fer de Mekambo.

Toutefois, la position de l'okoumé doit être défendue. Aussi, apparaît-il opportun de maintenir la capacité de production de la forêt qui s'épuise progressivement, par des travaux d'enrichissement et de reboisement.

Les travaux d'études entrepris depuis 1946, et confiés depuis le 1er janvier 1958 à la section gabonaise du centre technique forestier tropical, ont permis d'améliorer les conditions de reboisement en okoumé. L'utilisation des produits d'éclaircie fait également l'objet de recherches techniques qui pourraient être orientées vers la production de pâte à papier, production dont le prix de revient serait considérablement abaissé par l'utilisation de l'énergie à bas prix fournie par le Kouilou.

(1) En 1956, la production de contreplaqué qui s'est élevée à 33.850 m3, a progressé de 21 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les ventes sur l'étranger ont atteint 41 p. 100 du chiffre d'affaires et sont en progrès vers les zones sterling et dollar.

En 1957, les ventes se sont élevées à 1.085 millions C. F. A. pour 38.376 m3 de contreplaqués, dont 16.421 m3 à l'étranger.

Au Cameroun, on note peu de changement par rapport à l'année précédente pour les bois en grumes. Les tonnages exportés restent élevés mais leur valeur a légèrement regressé (valeur moyenne à la tonne: 6.227 F au lieu de 6.687 en 1956).

La part de l'acajou a été moins importante dans les ventes qu'en 1956,

en tonnes:	1955	1956	1957
	—	—	—
Bois ronds communs	»	55.600	58.570
Bois ronds fins acajou	12.058	21.951	18.472

Les ventes sur la métropole représentent à peu près la moitié des ventes sur l'étranger. Les statistiques font apparaître que les Pays-Bas viennent en tête des acheteurs suivis de loin par l'Allemagne fédérale; toutefois il faut noter qu'une partie des bois importés par Rotterdam sont destinés à l'Allemagne occidentale (de l'ordre de 80 à 100.000 mètres cubes pour l'ensemble des importations de bois ronds).

Les bois débités ont subi une légère baisse en 1956, mais les tonnages exportés en 1957 sont parvenus au chiffre élevé atteint en 1955. Les prix à la tonne ont peu varié et se situent toujours aux environs de 12.000 F C. F. A.

	1956	1957
Sciés communs azobé	9.403	9.078
Sciés communs autres	5.539	6.037
Traverses azobé	18.102	18.111

Origine: *Bulletin économique du Cameroun*, 1957.

Les ventes sur l'étranger ont sensiblement diminué mais le marché s'est légèrement élargi. Les Pays-Bas étant le principal acheteur devant la Grande-Bretagne et les U. S. A.

En Afrique occidentale française, la Côte d'Ivoire, principal producteur, est pratiquement aussi le seul exportateur. La production des autres territoires, de caractère artisanal, est utilisée sur place.

Le tonnage des exportations de l'Afrique occidentale française est en progrès constant depuis 1955, la progression en quantité étant toutefois bien supérieure à la progression en valeur.

Exportations de la Côte d'Ivoire, par essence:

ESSENCES	QUANTITÉS (Tonnes.)			VALEURS (Millions C. F. A.)		
	1955	1956	1957	1955	1956	1957
Acajou brut	34.341	36.912	35.214	330	276	328
Tiana brut	8.722	11.758	7.989	55	63	48
Iroko brut	17.837	28.973	31.720	125	155	214
Makoré brut	29.251	27.137	28.956	205	129	192
Autres bois ronds bruts	78.401	107.224	151.897	543	589	1.168
Autres bois	861	2.583	7.246	16	55	1
Total	169.413	214.587	263.022	1.274	1.267	1.948

Origine: *Bulletin statistique de la Côte d'Ivoire*, janvier 1958.

Les exportations sur la métropole sont en accroissement et atteignent 60 p. 100 en 1957 contre 56 p. 100 en 1956. L'Allemagne qui reçoit 19 p. 100 des exportations vient en tête des acheteurs étrangers, suivie de la Hollande, 13,6 p. 100 et des U. S. A. qui en 1957 ont cédé la seconde place qu'ils détenaient habituellement.

L'acajou très demandé aux Etats-Unis, reste le bois d'ébénisterie le plus apprécié. Le makoré a pris place sur les marchés allemands et hollandais. Le niangon est très demandé par la menuiserie métropolitaine et sa production satisfait à peine la demande.

Consommation locale. — Un tiers de la production de bois en grumes environ approvisionne les usines de la Côte d'Ivoire qui, au nombre d'une trentaine, travaillent presque exclusivement au profit de la consommation locale en accroissement constant (1).

Il conviendrait de développer les industries de transformation, car il ne paraît pas normal que l'A. O. F. qui possède des bois de qualité, importe encore des sciages et des ouvrages en bois (notamment des résineux d'origine métropolitaine), dont la valeur atteint environ la moitié de celle des exportations de bois d'œuvre.

Le maintien des marchés traditionnels et la prospection de nouveaux acheteurs est indispensable pour permettre aux producteurs de la Côte d'Ivoire de lutter contre la concurrence des bois en provenance du Ghana et de la Nigéria qui sont fournis à des prix inférieurs de 10 à 15 p. 100. Le marché des bois d'A. O. F. bien qu'en expansion demeure fragile, le prix de vente des bois n'ayant pas suivi les hausses de prix à la production; par ailleurs, le taux des frêts, dont l'incidence sur le marché du bois est très importante, est passé de 6.600 francs métropolitains en fin 1954 à 8.700 francs en novembre 1957, soit une hausse de 32 p. 100 en trois ans. Toutefois des baisses importantes intervenues en février-mars 1958, ont ramené ce taux à 7.500 francs la tonne.

L'ouverture du marché commun, si des mesures de précaution ne sont pas prises en faveur des bois tropicaux, risque de perturber l'équilibre précaire du marché du bois.

C. — *Cacao.*

Après deux années de crise, le marché du cacao s'est brusquement rétabli à partir du mois de mars 1957, les prix ayant augmenté d'environ 60 p. 100 sur le cours initial douze mois auparavant.

La part de l'Union française, dans la production mondiale, s'établit à 16 p. 100 pour la campagne 1956-1957.

En 1957, les exportations de l'Union française, sur un total mondial de 788.000 tonnes, ont atteint 125.937 tonnes (contre 129.564 en 1956) dont 78.100 tonnes ont été dirigées vers l'étranger, contre 79.600 l'année précédente.

Les exportations de l'Afrique noire s'établissent ainsi par territoire (en tonnes):

	1955	1956	1957
A. O. F.	75.210	75.745	66.497
Togo	14.154	4.555	3.100
Cameroun	55.593	45.965	53.480
A. E. F.	2.739	2.946	2.440
Total	147.696	129.291	125.517

(Origine: statistique ministère F. O. M. mai 1958.)

Les Pays-Bas qui ont acheté 29.341 tonnes en 1957 gardent le premier rang des clients étrangers, suivis des Etats-Unis avec 27.748 tonnes. Viennent ensuite l'Allemagne: 6.859 tonnes, l'Italie: 6.519 tonnes et l'U. R. S. S.: 3.986 tonnes.

Les résultats désastreux de la campagne 1955-1956 ont incité la Côte-d'Ivoire à prendre des mesures pour redresser la situation. L'exportation des qualités « limites » fut interdite et des efforts furent entrepris pour l'amélioration de la qualité. Cette amélioration a été sensible:

Qualités.	1955-1956 (En pourcentage du tonnage total contrôlé).	1956-1957
Supérieur	4,8	13,5
Courant	66	86,3
Limite	29	—
Hors norme	0,2	0,2

(1) La moitié de cette production est assurée par quatre de ces usines qui sont seules en mesure d'exporter.

L'intervention des caisses de soutien qui ont commencé à fonctionner à partir d'octobre 1956 a permis une commercialisation rapide de la récolte, les exportateurs s'estimant en sécurité grâce au prix de soutien fixé à 70 F C. F. A. à Abidjan, nu bascule.

Les cours effectifs les plus bas ont été enregistrés pendant le premier trimestre 1957 où la valeur du kilo nu bascule est descendue à 46 F C. F. A. à Abidjan et à 38 F à Douala.

Les cours se sont améliorés à partir d'avril par suite de l'augmentation de la consommation et du prix de vente élevé pour la récolte brésilienne.

L'intervention des caisses de soutien a progressivement diminué jusqu'au mois de juin où la situation s'est renversée, les exportateurs devant verser de l'argent à la caisse au lieu d'en recevoir.

Les chiffres suivants traduisent l'intervention des caisses de soutien pour la campagne principale 1956-1957:

	Tonnage ayant bénéficié du soutien.	Prime moyenne (en F C. F. A.).
Côte d'Ivoire	70.000	15,55
Cameroun	56.000	18,65
A. E. F.	1.686	8,10

(Références: bulletin de conjoncture des T. O. M., ministère de la F. O. M.)

Les exportations de l'A. O. F. et du Cameroun sur l'étranger ont nettement régressé en 1956. De 76 p. 100 en 1955, elles sont passées à 63,8 p. 100 en 1956 pour atteindre 64,5 p. 100 en 1957.

L'industrie de la chocolaterie et de la confiserie française font davantage appel au cacao des territoires d'outre-mer.

Au Cameroun, le marché du cacao a peu évolué; la métropole achète un tiers du tonnage exporté. Au cours de l'année 1957, on note un net accroissement des exportations en quantité (7.500 tonnes) et en valeur (7.220 millions).

Compte tenu des quantités traitées par l'usine de transformation, 60.000 tonnes de cacao ont été commercialisées en 1957 représentant une valeur F. O. B. à l'exportation de plus de 6 milliards 500 millions, soit près de 44 p. 100 du montant global des exportations.

Les prix effectifs qui sont tombés à 35 francs C. F. A. le kilogramme nu bascule Douala le 26 février 1957 ont atteint 143 francs le 13 novembre.

La caisse de stabilisation mise en place le 3 octobre 1956 a joué efficacement son rôle. Ayant reçu, par l'intermédiaire du fonds national de régularisation des cours une avance de 1 milliard de francs C. F. A., le producteur a pu être rémunéré pendant toute la campagne sur la base de 65 francs C. F. A. le kilogramme nu bascule Douala.

Par suite du renversement de la conjoncture, la caisse, à partir du 15 octobre, a opéré un prélèvement égal à 50 p. 100 puis à 75 p. 100 de la différence entre le cours mondial et le prix de soutien fixé à 70 francs C. F. A. pour la campagne 1957-1958.

**

L'amélioration du cours du cacao en 1957 semble due à plusieurs raisons: mesures de soutien instituées au Brésil, régression probable de la production qui ne se maintiendra vraisemblablement pas au niveau de la récolte 1956-1957, accroissement probable de la consommation mondiale.

Ces diverses raisons font que les cours du cacao au début de 1958 se maintiennent à un niveau élevé par rapport à l'ensemble des matières premières et denrées de consommation qui accusent une baisse sensible.

La production mondiale de la nouvelle campagne, d'abord estimée à 844.000 tonnes (F. A. O. janvier 1958) vient d'être révisée et ramenée à 747.000 tonnes le 13 février, ce qui représente une diminution de 155.000 tonnes sur la campagne 1956-1957.

Par contre, on enregistre un accroissement de l'élévation de la consommation mondiale qui, de 802.000 tonnes, est fixée à 813.000 tonnes, la demande étant ainsi supérieure à l'offre.

Cette régression de la production, même si elle est due en partie à une pluviosité abondante, prouve la nécessité d'améliorer les plantations et les méthodes de culture.

Si, pour les planteurs, la hausse du cours vient compenser la diminution de tonnage à la production, il n'en reste pas moins que cet équilibre est factice et que cette situation peut présenter des incidences défavorables sur le plan économique: pertes pour les transports, le commerce et la fiscalité.

La consommation mondiale étant particulièrement sensible à la situation économique générale, cette situation qui apparaît exceptionnelle, n'est pas sans danger pour l'avenir.

D. — *Café.*

La production de café de l'Afrique noire avec 138.700 tonnes en 1956-1957, représente approximativement 70 p. 100 de la production de l'Union française et 6 p. 100 de la production mondiale.

Les T. O. M. viennent au troisième rang des producteurs mondiaux derrière le Brésil et la Colombie.

La production de l'Afrique noire se répartit approximativement ainsi (en tonnes) pour la campagne 1956-1957:

	Arabica.	Robusta.
Côte d'Ivoire	200	100.000
Cameroun	2.400	15.200
Guinée	»	9.100
Togo	»	6.600
A. E. F.	»	4.000
Dahomey	»	1.200

Après une importante augmentation en 1956, les exportations ont légèrement diminué en 1957 mais sont encore de 19 p. 100 supérieures au tonnage exporté en 1955.

La majorité des exportations est absorbée sur la métropole. A part les Etats-Unis qui utilisent le Robusta pour la fabrication des cafés solubles ou moulus, les pays étrangers n'entrent que pour une faible part dans les exportations de café.

En 1956, 17 p. 100 des exportations ont été dirigées vers l'étranger dont 15 p. 100 (24.000 tonnes) sur les Etats-Unis. L'année précédente ces pourcentages n'atteignaient que 9,4 p. 100 et 8,7 p. 100.

L'évolution des exportations en quantité et en valeur apparaît dans le tableau suivant:

	QUANTITÉS (Milliers de tonnes.)			VALEUR (Millions C. F. A.)		
	1955	1956	1957	1955	1956	1957
A. O. F.	95	131	112	13.537	16.775	(1) 14.641
Togo	3,8	6,4	6	544	817	858
Cameroun	13,9	17,8	16,8	2.322	2.654	2.800
A. E. F.	3,4	5,8	4,4	485	744	610
	116,1	161	139,2	16.888	20.990	(1) 18.909

(1) Onze mois seulement pour l'A. O. F.

Les différentes mesures de protection prises à la suite de la baisse des cours en 1955 — rétablissement des droits de douane métropolitaine, contingentement des cafés étrangers, aide à l'exportation, jumelage — combinées à l'action de la caisse de stabilisation des prix du café de la Côte d'Ivoire, laquelle devait jouer le rôle de régulateur des prix des cafés des T. O. M., ont eu pour conséquence une remontée des prix du Robusta sur le marché métropolitain, tandis que les cours du Robusta sur le marché de New-York restaient au plus bas.

Par suite de l'insuffisance de la récolte 1956-1957 dans les T. O. M. le cours du Robusta au marché du Havre est en hausse depuis mars 1957.

Les prix d'intervention du fonds national de régularisation des cours des produits d'outre-mer, pour le financement des opérations de stockage effectuées par les caisses de stabilisation a été fixé le 17 janvier 1958 à 324 F métro Fob, pour le Robusta courant. Le prix de soutien a été maintenu à 278 F métro.

Les efforts effectués pour améliorer la qualité des produits portent leurs fruits notamment en *Côte d'Ivoire*, ainsi que le fait apparaître le tableau du pourcentage du classement des cafés Robusta Kouilou, contrôlés à l'exportation:

	6 mois 1955.	6 mois 1956.	6 mois 1957.
Prima et supérieur	1	6	14
Courant	31	52	82
Limite	65	29	0,3
Sous-limite	3	13	4

Le cours effectif, nu bascule Abidjan (Robusta courant) qui était de 94 francs C. F. A. au 1er trimestre 1956 atteignait 127 francs C. F. A. au 1er juin 1957.

Les cours de soutien et d'intervention fixés respectivement à 85 et 105 francs C. F. A. en 1955-1956 ont été portés à 100 et 110 francs pour la campagne 1956-1957.

Au 15 février 1958, la Côte d'Ivoire avait exporté 42.000 tonnes de café dont 6.300 tonnes vers les U. S. A. (7 à 8.000 tonnes provenant du stock de la campagne 1956-1957).

Au 1er avril, le chiffre des exportations atteignait 62.000 tonnes et les stocks à Abidjan étaient de l'ordre de 37.000 tonnes. On estime généralement que la récolte de la campagne en cours serait de l'ordre de 95.000 tonnes ce qui, grâce au report de l'année précédente, permettrait à la Côte d'Ivoire d'exporter plus de 100.000 tonnes, chiffre équivalent à celui de 1957.

Au Cameroun, les pertes de tonnage exporté ont été compensées par la hausse des cours, la valeur moyenne Fob. remontant à 148.000 en 1957 contre 131.000 en 1956 pour les cafés Robusta.

La caisse de stabilisation a été effectivement mise en place à partir du 20 février 1958 et les cours d'intervention ont été ainsi fixés: cours de soutien nu bascule Douala: 115 francs C.F.A., cours de stockage: 138 francs C. F. A., cours plafond: 145 francs C. F. A.

Au 15 mars 1958, plus de 12.500 tonnes de Robusta et 3.500 tonnes d'Arabica avaient été commercialisées dans la région Ouest. Il semble qu'on puisse escompter une récolte de 22 à 23.000 tonnes pour la campagne en cours.

Les prix pratiqués pour le Robusta sont en hausse, la moyenne payée étant en avril 1958 d'environ 155 francs C. F. A. contre une moyenne de 130 au cours de la dernière campagne.

On note une extension de la culture de l'arabica, mais la qualité produite est souvent inférieure.

En Afrique équatoriale française, de grands espoirs sont gardés sur l'Excelsa, dont la culture doit être considérablement étendue selon les projets du ministre des affaires économiques de l'Oubangui, qui espère obtenir une production de 50 à 55.000 tonnes en 1973. Actuellement, la production oubanguienne, qui représente 95 p. 100 de celle de l'Afrique équatoriale, après avoir atteint 6.077 tonnes en 1956 a donné à peine 4.000 tonnes en 1957 et les prévisions pour la campagne en cours se situent aux environs de 5.000 tonnes.

La production caféière de l'Oubangui se caractérise par sa qualité: en 1956, 75 p. 100 de la récolte était classée en prima, extra-prima ou supérieure.

**

L'amélioration des cours du café sur le marché métropolitain en 1957, est d'autant plus appréciable que ce raffermissement a été moins accusé sur les marchés étrangers, où la reprise ne s'est réellement fait sentir, qu'après la conférence qui s'est tenue le 1er octobre à Mexico entre les producteurs américains. Les participants qui représentent 70 p. 100 de la production mondiale, décidèrent de réduire le montant des exportations pour assurer l'écoulement normal de la trop abondante récolte 1957-1958, ce qui eut pour effet de faire remonter les cours de 15 p. 100 en fin d'année.

Les importations de café en métropole ont légèrement régressé en 1957 (181.562 tonnes contre 182.286 tonnes en 1956), la consommation n'a donc pas progressé. Cette tendance à la sous-consommation qui semble prévaloir pour l'ensemble des consommateurs et particulièrement aux Etats-Unis risque de poser des problèmes d'autant plus graves que l'on s'attend pour cette campagne à une surproduction mondiale. Il apparaît nécessaire pour éviter un nouveau fléchissement des cours ou un stockage improductif de chercher à augmenter la consommation mondiale du café.

Tout récemment, le 11 juin, seize pays de l'Amérique latine producteurs de café, viennent de désigner les Etats-Unis, principal consommateur mondial de café, à la présidence d'une conférence officielle tenue au département d'Etat, dans le cadre de la commission d'études permanente internationale créée pour la stabilisation du marché mondial du café.

Les Etats-Unis ont accepté d'examiner les mesures à prendre pour équilibrer les approvisionements et la consommation. Des observateurs d'autres pays producteurs assistaient à ces travaux qui, a-t-on souligné, ne peuvent aboutir à un accord de stabilisation sans leur participation, les producteurs africains approvisionnant 20 p. 100 du marché mondial.

Il semble que la France, la Belgique, le Portugal et les Pays-Bas accepteraient de participer à ces études.

E. — *Banane.*

La production bananière s'est trouvée lourdement handicapée par l'apparition de la cercosporiose qui a fait son apparition en Afrique et nécessite des traitements très coûteux. Les progrès de la maladie se sont traduits par une diminution de la production en Afrique occidentale française en 1956 et au cours du 1er semestre 1957. Au Cameroun, au contraire, la lutte systématique entreprise contre cette maladie dont les effets s'étaient traduits en 1956 par une baisse des exportations, a produit un résultat favorable dès le premier semestre 1957, les sorties de banane durant cette période étant en reprise marquée.

L'évolution des exportations reflète les fluctuations de la production.

EXPORTATIONS de bananes.	QUANTITÉS (Milliers de tonnes.)			VALEUR (Millions C. F. A.)		
	1955	1956	1957	1955	1956	1957
A. O. F.	125	116	108	1.892	1.643	(1) 1.545
Cameroun	76,2	60	85,2	1.229	1.064	1.370
Total	201,2	176	193,2			

(1) Onze mois seulement pour l'A. O. F.

Les importations de la métropole de provenance de l'Afrique noire sont (en milliers de tonnes) en diminution depuis 1955:

1954, 140; 1955, 163; 1956, 152.

La diminution des exportations s'accentue en Afrique occidentale française, alors qu'une importante reprise marque l'année 1957 au Cameroun, où la production épargnée par les tornades et défendue contre la cercosporiose est restée élevée tout au long de l'année.

En 1957, le Cameroun a dirigé 70.000 tonnes sur la métropole, chiffre en augmentation sur 1956 (56.000 tonnes).

On note un certain affaiblissement des arrivages de Guinée, par suite de la sécheresse et de la cercosporiose, et de Côte d'Ivoire où la sécheresse a également sévi, mais où surtout la production est momentanément ralentie par le remplacement de la variété musa sinensis par la Poyo, plus facilement transportable.

Les cours moyens de la banane au stade port de débarquement sont restés sensiblement les mêmes en 1957 qu'en 1956, mais ont été marqués par d'importantes fluctuations:

Francs métro le kilogramme.

1956. — Février: 60; octobre: 124; décembre: 48.
1957. — Mars: 122; juin: 67; septembre: 124.

Ces fluctuations des cours sont dues à l'irrégularité des arrivages et aux variations de température dans les pays importateurs.

Pour l'ensemble des T. O. M. et D. O. M. les exportations ont été en augmentation puisqu'en fin 1956, la consommation métropolitaine était en progrès et une part de tonnage (environ 15 p. 100) ayant été placée sur les marchés étrangers (Italie, Suède, Allemagne, Norvège).

Mais il est à craindre que l'équilibre entre la demande et la production exportable ne puisse être maintenu, et que le développement des débouchés soit rapidement inférieur à l'augmentation de la production, qui avait été freinée par suite de circonstances extérieures (cyclone de la Guadeloupe en août 1955, cercosporiose en Afrique).

Pour remédier à cette éventuelle rupture d'équilibre il convient de rechercher de nouveaux débouchés sur les marchés européens, recherche qui pourrait être favorisée par la mise en œuvre du marché commun.

F. — *Coton.*

La production commercialisée de coton-graines des trois dernières campagnes se répartit comme suit (tonnes) :

	1955-1956	1956-1957	1957-1958 (estimations).
A. E. F.	110.942	102.000	110.000
Tchad	69.650	64.000	75.000
Oubangui	41.292	38.000	35.000
A. O. F.	10.289	12.900	18.350
Haute-Volta	1.295	2.600	4.500
Soudan	4.250	5.000	7.700
Côte d'Ivoire	3.095	2.800	2.800
Dahomey	1.651	2.300	3.200
Niger	Néant.	115	150
Cameroun	17.414	16.700	»
Togo	3.414	6.100	»

(1) Y compris office du Niger.

Dans l'ensemble, le maintien du tonnage de fibres en 1957, tant en A. E. F. qu'au Cameroun, à un niveau au moins égal à 1956, pour une production en coton-graines en régression par l'effet de la sécheresse ayant sévi dans certaines zones de culture, s'explique grâce au progrès du rendement à l'égrenage, provenant d'une plus large diffusion des variétés sélectionnées.

L'A. E. F. reste le principal producteur.

La production, qui régressait depuis 1955, année qui avait été, il est vrai, avec 114.500 tonnes, un record, est en augmentation en 1958 et on pense qu'elle pourrait atteindre à nouveau ce chiffre record.

Ce résultat est obtenu en dépit d'une diminution des surfaces ensemencées (132.700 ha contre 137.034) et d'une diminution du nombre des cultivateurs (291.000 au lieu de 306.000) en Oubangui. Au Tchad, les superficies se maintenant au niveau le plus élevé atteint au cours des deux campagnes précédentes avec 231.000 hectares.

Les rendements moyens sont de l'ordre de 110 kilogrammes de fibre à l'hectare — encore très inférieurs au rendement belge — et ne paraissent devoir augmenter que par l'emploi généralisé d'engrais.

La production de coton-fibre, qui a atteint, en 1957, 34.800 tonnes, représente un rendement moyen à l'égrenage de 34 p. 100, en progression constante depuis la mise en place des variétés sélectionnées. On peut escompter pour 1958 un rendement de 36 p. 100, et une production de 39.000 tonnes de coton-fibre.

Ces chiffres marquent le succès des efforts déployés par l'I. R. C. T. et par les services de l'agriculture pour améliorer la productivité.

La production d'A. E. F. est à peu près totalement exportée, à l'exception de 500 tonnes consommées par les deux usines locales de l'I. C. C. T. et de la Tefraco.

Depuis plusieurs années le prix d'achat au producteur demeure inchangé, soit 26 F C. F. A. le kilogramme de coton graines, y compris les primes à l'ensemencement. L'aide de la métropole pour maintenir ce prix s'est élevée à 2.020 millions de francs métro pour 1957 contre 1.800 en 1956.

Les cours de la métropole se sont maintenus en 1957 à un niveau relativement élevé, mais artificiel, dû en partie aux difficultés d'approvisionnement des utilisateurs, en raison de la pénurie de devises et à la crainte d'une dévaluation. Les cours de l'Allen première qualité d'A. E. F., se sont établis pendant les premiers mois de 1957 à 282 F métro le kilogramme FOB et ont même atteint 302 F en juillet, alors que le cours mondial se situait autour de 250 F.

Les ventes de la campagne 1957-1958 se sont effectuées à un prix moyen de 325 F métro le kilogramme FOB (après extension le 27 octobre 1957 au coton de l'opération 20 p. 100 du 10 août), la qualité équivalente des U. S. A. cotant au Havre au 12 décembre 1956, 336 F métro.

L'effort technique, conjugué avec la hausse actuelle des cours sur le marché métropolitain, permettra en 1958 de redresser une situation gravement obérée. On peut penser que la valeur des exportations dépassera 5,5 milliards et les ristournes au profit de la caisse de stabilisation approcheront le milliard, ce qui permettra d'éponger cette année, sans aide métropolitaine, la garantie de prix d'achat au producteur.

L'économie cotonnière demeure cependant soutenue par de très importantes subventions métropolitaines. L'amélioration présente de la situation ne permet pas encore à cette économie de vivre par elle-même, elle ne fait que diminuer le montant du soutien accordé.

Au Cameroun, la production a progressé régulièrement depuis son implantation en 1951-1952. Le tonnage de coton graines commercialisé a subi une légère diminution en 1957.

Les surfaces cultivées, en augmentation constante jusqu'alors sont restées sensiblement les mêmes pour les deux dernières campagnes (aux environs de 50.000 ha) ; compte tenu des prévisions d'expansion, elles devraient se stabiliser autour de 55.000 hectares.

Le tonnage de coton graines commercialisé a suivi une progression analogue — sauf en 1957 où la production a subi une grave diminution due aux conditions climatiques qui ont également affecté cette année là le Tchad — il atteindra en 1958, 20 à 21.000 tonnes; sur la base des rendements actuels à l'égrenage, on pourrait atteindre 7.200 tonnes de coton-fibre.

Pour la prochaine campagne, la C. F. D. T. vise à accroître non les superficies, mais à améliorer les rendements à l'hectare, notamment par une meilleure répartition des terres entre le coton et l'arachide en fonction de la vocation des sols.

Par suite de l'accroissement de la production, l'ouverture d'une nouvelle usine d'égrenage est projetée dans le centre de la production — ce qui réduira les frais de transports de plusieurs millions. La capacité actuelle de traitement atteignant 22.500 tonnes pourrait être portée à 30.000 tonnes.

Avec un prix d'achat au producteur fixé à 26 F contre 24 à la dernière campagne et compte tenu de l'apport supplémentaire de 3 F par kilogramme environ de prime pour bonne culture payée sur subvention du fonds de soutien des textiles, la rémunération des producteurs de coton semble actuellement satisfaisante.

La caisse de stabilisation qui n'avait pu être alimentée jusqu'ici que par subvention du fonds de soutien des textiles — destinée au payement des primes d'ensemencement par la C. F. D. T. — perçoit depuis cette année 70 p. 100 du solde créditeur du compte d'exploitation annuel de la C. F. D. T. (à charge pour elle de combler le déficit si besoin est). La caisse a reçu 10,5 millions pour les années 1952-1956, initialement affectés au fonds de réserve du coton, auquel la caisse se substitue définitivement et elle pourra percevoir pour 1956-1957 environ 17 millions. En 1958, il faut noter que malgré l'augmentation du prix d'achat garanti au producteur, il semble que le niveau actuel des cours mondiaux du coton permettra à la C. T. D. T. d'avoir en 1958 un solde créditeur assez important.

En A. O. F., le tonnage commercialisé en 1956-1957 pour les cinq territoires producteurs — le Niger apparaissant pour la première fois dans les statistiques — a atteint 12.930 tonnes. L'office du Niger excepté, dont la production ne cesse de décroître depuis 1954, on constate que la Haute-Volta et le Soudan augmentent chaque année leur tonnage commercialisé. Le Dahomey et la Côte d'Ivoire, par contre, accusent des différences sensibles en plus ou en moins, mais leur moyenne sur cinq années reste stationnaire. On peut attribuer les heureux résultats de la Haute-Volta et du Soudan à l'action de la C. F. D. T. qui se consacre à la culture de l'allen d'un rendement à l'égrenage de 34 à 35.5 p. 100, alors que dans les autres territoires où la C. F. D. T. n'a qu'une action partielle, les variétés locales ne donnent que 31 à 32 p. 100 de rendement.

L'action de la C. F. D. T. a porté notamment sur la distribution de graines sélectionnées, l'encadrement du cultivateur et l'organisation de la commercialisation, en s'attachant à la présentation du produit par la création de deux qualités payées à des prix différents — la création d'une prime de 5 F pour le premier choix dans le cercle de Kandi au Dahomey a fait passer en trois ans le pourcentage du deuxième choix de 30 p. 100 à 7 p. 100.

Le développement de la production cotonnière ne dépend pas seulement du soutien des prix mais est aussi fonction de l'encadrement. Les gouvernements locaux devront y veiller s'ils veulent accroître la production dans les régions qui ne bénéficient pas de l'encadrement de la C. F. D. T.

On peut évaluer à environ 45 millions de francs C. F. A. le soutien de la caisse de stabilisation pour 1957, contre 81 millions de francs au titre de la campagne précédente, malgré un accroissement des tonnages achetés de 2.356 tonnes de coton graines et ce, grâce à la hausse des cours.

Dans cette conjoncture favorable, le fonds de soutien a envisagé le relèvement de 2 F C. F. A. du prix d'achat des cotons du Nord-Dahomey dont la situation est bénéficiaire, et de 1 F au Niger où le soutien n'a atteint que 2,83 F au kilogramme. Le prix restera inchangé pour les autres producteurs, compte tenu de l'importance du soutien reçu.

La production cotonnière pourrait, dans le cadre du Marché commun, être augmentée puisque la production des pays et territoires d'outre-mer de la C. E. E. ne représente qu'un peu plus du dixième des besoins de l'Europe, à condition toutefois de ne pas perdre de vue la nécessité d'obtenir des prix de revient compétitifs. Un accroissement de production devrait dont être recherché par l'augmentation des rendements en coton-fibre à l'hectare. De sérieux progrès ayant été réalisés ces dernières années sur les rendements à l'égrenage et la mise au point de variétés sélectionnées, c'est surtout par la recherche des terres convenant mieux à la culture cotonnière et à la lutte phyto-sanitaire qu'il faudra demander une diminution des prix de revient.

Il semble que compte tenu de la faiblesse de la production par rapport à la demande européenne, de l'excellence de la qualité, la production cotonnière de l'A. E. F. trouvera toujours à se placer en Europe.

***

Dans l'ensemble, le marché des grands produits tropicaux d'exportation est placé sous la menace d'une rupture d'équilibre entre l'offre et la demande. Il semble actuellement qu'une tendance à la surproduction risque, à plus ou moins brève échéance, de provoquer une crise préjudiciable à la jeune économie des T. O. M.

Le problème de l'écoulement de la production et partant, de l'extension des débouchés, apparaît primordial. Le marché métropolitain, s'il présente une certaine élasticité selon le niveau des cours, ne pourra vraisemblablement pas dépasser un certain palier malgré l'accroissement de la consommation, il convient donc de poursuivre la recherche de débouchés extérieurs; soit sur le marché européen (bois, banane), soit sur le marché mondial. Mais le maintien des débouchés actuels et la recherche de nouveaux marchés nécessite, pour lutter contre la concurrence étrangère, un alignement des prix pratiqués outre-mer sur les cours mondiaux.

Un abaissement des prix de revient ne peut être envisagé, si le producteur n'est pas assuré interannuellement de l'écoulement de sa production à un prix stable. Les organismes de soutien des prix récemment mis en place ont joué leur rôle d'une façon très satisfaisante et les résultats obtenus sont très encourageants, mais on est en droit de se demander si cela est suffisant.

N'y aurait-t-il pas lieu d'envisager de confier aux caisses de soutien des pouvoirs plus étendus, afin de chercher à obtenir un abaissement des prix accessoires de commercialisation qui grèvent les prix français déjà élevés ?

Sur un plan plus général, il apparaît évidemment souhaitable que soit envisagée l'organisation du marché mondial des produits tropicaux afin de maintenir l'équilibre entre la production et la consommation.

Il est regrettable que les investissements fournis et les efforts entrepris pour élever le niveau de vie des populations sous-développées de nos T. O. M. ne puissent produire leur plein effet par suite des fluctuations persistantes des cours mondiaux.

3° Modernisation rurale

« Dans un continent qui vit et qui va vivre une ère de poussée démographique très sensible, c'est l'amélioration et le développement de l'agriculture qui sont capables de conduire le plus sûrement à l'amélioration générale du niveau de vie de la population... C'est dire que la modernisation rurale est le problème le plus important et le plus urgent à résoudre. »

Cette opinion reflète la prise de conscience du vrai problème de la politique agricole d'outre-mer tant par l'administration que par les gouvernements locaux.

Objectifs généraux.

Tout le monde s'accorde pour penser que l'élévation du niveau de vie implique moins une action immédiate de soutien des prix des productions agricoles, solution provisoire qui a le désavantage de peser sur les prix, qu'une action plus durable sur le volume et la qualité des productions.

L'action sur la production agricole apparaît nécessaire à un double point de vue: pour permettre d'améliorer les productions en qualité et en quantité et assurer des débouchés aux produits d'outre-mer, particulièrement nécessaires dans la perspective du marché commun; pour augmenter le revenu individuel donc élever le niveau de vie des populations.

Nous ne reviendrons pas sur les inconvénients des nombreuses formules qui ont été tentées jusqu'à présent pour promouvoir cette politique agricole outre-mer (ancienne sociétés de prévoyance, sociétés mutuelles de production rurale en A. O. F., paysannats et encadrement cotonnier en A. E. F.; au Cameroun, secteur de modernisation agricole des cacaoyères et secteur de modernisation rurale du Nord-Cameroun).

A la lumière de l'expérience des institutions actuelles, le ministère de la France d'outre-mer a dégagé les grandes lignes que devrait suivre la politique rurale en milieu autochtone, qui paraissent en mesure de constituer une orientation valable à l'évolution du monde rural outre-mer.

Il semble qu'il faille prévoir la répartition des tâches et distinguer entre, d'une part, les notions de conception et de contrôle, qui sont du domaine incontestable de l'administration, des services techniques en particulier, et à qui reviennent la recherche et l'établissement du plan, et d'autre part, la notion d'exécution; il s'agit pour ces dernières de trouver des formules aussi adaptées que possible.

La notion de contact direct, réel et permanent entre l'organisme d'action rurale et le paysan est la base même de cette action. Elle en conditionnera l'efficacité.

Le contact étroit avec le monde rural exige en premier lieu que le personnel d'encadrement vive journellement auprès des paysans et qu'il réside sur les lieux même de son action. Celle-ci est multiple; aspects technique et social ou simplement humains sont intimement liés.

L'action des agents d'encadrement devra se situer dans la majorité des cas au niveau du village, zone suffisamment restreinte pour garantir l'existence de préoccupations communes aux paysans et pour permettre à l'agent d'encadrement d'assurer de façon efficace et permanente le contact avec les cultivateurs. Ce pourra être quelquefois un groupe de villages, pour avoir des surfaces productives suffisantes pour permettre, au fur et à mesure de l'accroissement de la production, la prise en charge de cet encadrement par l'unité d'assistance technique.

Le conseiller rural, animateur du secteur d'assistance technique, devra être en quelque sorte un vulgarisateur polyvalent, jouant le rôle essentiel de relais entre les services techniques et la masse rurale. Ces fonctions ne réclament pas des cadres d'une trop haute technicité qui s'accommoderaient mal du genre de vie qui leur sera imposé. Il serait contraire également au but proposé d'en faire de petits fonctionnaires; ce sera toujours un agent contractuel, si possible intéressé aux résultats de son action.

L'action de ces unités élémentaires d'assistance technique pourra être complétée par la mise en place de centres d'action technique, organismes dont la zone d'influence s'étendra sur plusieurs secteurs d'assistance technique et constituera la base économique et technique d'intervention, dont le but essentiel sera d'assurer le plein emploi des techniques et des moyens d'action utilisés par les secteurs d'assistance.

A cet échelon, seront groupés les moyens matériels dépassant les capacités de plein emploi d'un seul secteur d'assistance, ainsi que les organismes de gestion communs.

Ce rôle pourrait être dans l'immédiat confié aux institutions existantes (sociétés de prévoyance, secteurs de modernisation, etc). Mais l'implantation de centres techniques ne trouvera sa justification que dans l'existence préalable de secteurs d'assistance, actifs.

Il est encore inévitable de faire appel dans l'immédiat à un personnel d'assistance technique métropolitain, mais c'est vers un encadrement autochtone qu'il faudra s'orienter; on aura recours au départ à une formation accélérée.

C'est sur la formation de cette unité élémentaire d'assistance et d'encadrement technique, élément essentiel trop souvent négligé jusqu'à présent, que repose le développement outre-mer d'interventions rurales efficaces et productives.

L'action entreprise récemment par le B. D. P. A. se situe dans cette ligne. Une centaine de conseillers ont été formés, grâce à des stages, l'un en métropole, d'une durée de trois mois suivi par un stage pratique outre-mer d'une durée de six mois. Quelques stages métropolitains sont encore prévus pour fournir de nouveaux éléments au Soudan, Haute-Volta, Côte d'Ivoire, Togo, Mauritanie, Tchad, Niger et Oubangui.

Des stages de formation accélérée s'inspirant des mêmes principes sont également prévus dans les territoires et une mission d'enquête a déterminé les premières zones d'implantation des agents en Haute-Volta, Soudan et Côte d'Ivoire.

Il s'agissait de donner l'impulsion au mouvement, son extension dépend maintenant de l'effort des gouvernements locaux.

En A. E. F., actuellement la mise en œuvre de la politique agricole est conçu sous la forme d'une action de vulgarisation qui s'exerce dans plusieurs directions.

1° Un soutien technique à la production par un réseau de fermes, de centres de multiplication et de pépinières, qui ont pour objectif la multiplication et la diffusion des variétés de plantes vivrières et industrielles expérimentées, dans les stations expérimentales et des races animales améliorées fournies par le service de l'élevage, ainsi que la vulgarisation de la pisciculture.

— l'expérimentation et la mise au point des méthodes culturales adaptées aux conditions locales, notamment des méthodes de conservation et d'amélioration des sols,

— la formation de cultivateurs, issus du milieu rural, par l'organisation de stages.

La création des fermes et des centres de multiplication remonte à 1950, seules les stations de recherches existant antérieurement. L'A. E. F. comptait en 1956, 31 fermes et 133 pépinières (en dehors de celles des paysannats).

Ce réseau est suffisamment dense pour servir de soutien à une action de modernisation importante.

2. — L'encadrement agricole. — L'organisation mise en place, en A. E. F., répond dans l'ensemble aux objectifs proposés par le ministère de la France d'outre-mer: elle comprend:

— un chef de service sous les ordres du ministre de l'agriculture du territoire;

— un secteur agricole par région, confié à un ingénieur, qui assiste le chef de région dans l'élaboration et le contrôle des organismes de soutien technique et la coordination des moyens mis à leur disposition;

— des secteurs d'action rurale corespondant au district, animés par le chef de district, disposant de l'encadrement des sociétés de prévoyance, matériel;

— des secteurs d'assistance technique groupant plusieurs cantons, confiés au conducteur d'agriculture européen ou africain;

— des postes d'assistance technique groupant quelques villages sous la responsabilité d'un agent d'agriculture ayant reçu une formation agricole, dans les deux centres d'apprentissage agricole accéléré.

L'encadrement technique comprenait en 1955:

Cadres généraux: 89;
Cadres supérieurs: 179;
Cadres locaux: 353;
Aides de culture en Oubangui-Chari: 142 (en 1958: 216).

Soit environ 1 agent européen pour 14.000 planteurs et 1 agent africain pour 7.000, chiffres qui font mesurer l'insuffisance numérique de cet encadrement malgré les progrès réalisés depuis sept ans.

3. — Les paysannats. — Qui sont des actions plus limitées, concentrant les moyens sur des secteurs localisés, et destinés à jouer un rôle-pilote.

Ils visent à fixer la population sur des terres de bonne qualité afin de supprimer l'itinérance, et à créer des revenus nouveaux par l'introduction de cultures riches, sans pour autant faire négliger les cultures vivrières; l'action dans ce domaine se portera sur la création de lotissements individuels de cultures traditionnelles extensives ou sur l'instauration d'une agriculture intensive ou semi-intensive avec rotation plus rapide. Dans certains cas, on créera de petites fermes individuelles, se livrant à la polyculture, l'élevage, la pisciculture.

A cet aspect économique, sont associées des actions sociales — action sanitaire et hygiène collective, aménagements des villages et de l'habitat, formation intellectuelle.

4. — Le financement. — C'est le F. I. D. E. S. qui a pris en charge le financement de ces réalisations — au deuxième plan ont été inscrits pour l'A. E. F.: 1.544 millions dont 370 pour les paysannats. Il convient d'y ajouter l'aide apportée par la section des aménagements ruraux, inspirée de la formule du F. E. R. D. E. S., dans le cadre du Crédit de l'A. E. F. — 122 millions de travaux ont été réalisés en 1956, 192 millions en 1957. Enfin, le Crédit agricole distribue des prêts d'un montant annuel d'environ 80 millions. Les sociétés de prévoyance interviennent également en donnant leur aval au Crédit de l'A. E. F. pour permettre aux planteurs africains de bénéficier de prêts individuels.

Il est à souhaiter cependant que les budgets puissent faire face désormais aux dépenses du personnel anormalement prises en charge par le F. I. D. E. S. jusqu'à présent.

II. — Production minière et industrielle.

1. — Industrie minière

L'année 1957 se caractérise par un développement très sensible de la production minière de l'Afrique noire. Ce résultat provient d'une part du développement de la production de fer en Afrique occidentale française (plus d'un million de tonnes contre 840.000 tonnes en 1956) et de l'apparition d'une production de pétrole en Afrique équatoriale française (173.200 tonnes).

Production minière de 1955 à 1957.

(En tonnes sauf indication contraire.)

	TERRITOIRES producteurs.	PRODUCTION 1955	1956	1957
Or (kilogramme).......	A. O. F....	7	13,5	10,3
	A. E. F....	1.448	1.266	957
	Cameroun.	17	13	339
Diamants (carats)......	A. E. F....	136.960	147.400	110.550
	A. O. F....	318.450	389.700	300.000
Plomb (concentrés)....	A. E. F....	6.407	5.700	3.500
Titane:				
Rutile	Cameroun.	100	152	40
	A. O. F....	»	589	220
Ilménite	A. O. F....	23.000	20.000	35.900
Etain (concentrés).....	A. O. F....	70	80	72
	Cameroun.	124	124	108
Fer	A. O. F....	650.000	846.925	1.089
Phosphates				
Phosphate de chaux	A. O. F....	9.000	7.597	1.100
Phosphate d'alumine (brut)......	A. O. F....	104.900	68.000	89.800
Bauxite (séchée).......	A. O. F....	493.000	452.000	366.000
Aluminium...........	Cameroun.	»	»	7.601
Pétrole (brut)..........	A. E. F....	»	»	173.000
Manganèse	A. E. F....	»	587	315
Cuivre (concentré).....	A. O. F....	550	360	»

La valeur globale des exportations minières et métallurgiques passe de 5.896 millions de francs C. F. A. en 1956 à 8.744 en 1957, soit une augmentation de plus de 50 p. 100. Cette augmentation provient notamment de l'apport du pétrole (pour une valeur d'environ 550 millions), de l'apparition de la production d'aluminium au Cameroun (dont les exportations passent de 97 millions à 1.433), et de l'augmentation des prix de certains minerais, due en partie aux opérations monétaires des mois d'août et octobre 1957.

Valeur fob des exportations en 1956 et 1957.

(En millions de francs métropolitains.)

	1956	1957
A. E. F.	1.815	2.385
A. O. F.	3.984	4.926
Cameroun	97	1.433
	5.896	8.744

L'or, le diamant, le minerai de plomb, l'étain sont en 1957 en diminution sensible par rapport à 1956 dans l'ensemble des territoires producteurs. Les diamants représentent cependant encore en 1957, en valeur, le premier minerai exploité d'Afrique noire. On note par contre un net redressement de la production d'or au Cameroun par suite de la mise en exploitation, par les autochtones, d'un riche gisement alluvionnaire — mais il est probable qu'après son épuisement la production retombera à un niveau inférieur.

La production d'ilménite au Sénégal marque une progression importante par suite d'une demande sans cesse accrue de ce minerai, par l'industrie de la peinture notamment. Le démarrage de nouvelles usines de traitement permettra de produire 50.000 tonnes en 1958 (20.000 tonnes en 1956).

Dans le domaine de la réalisation des grands projets miniers, on note:

Tout d'abord, la mise en exploitation du pétrole du Gabon, et le chargement du premier pétrolier en avril 1957.

Trois champs pétrolifères sont en exploitation depuis un an dans la région de Port-Gentil (Pointe-Clairette, Ozouri, M'Béjà) et laissent espérer une production de 400.000 tonnes pour 1958, 600.000 tonnes en 1959 (1). Des forages récents, entrepris sur de nouvelles structures, ont donné en outre des indices encourageants. Les réserves estimées actuellement sont cependant insuffisantes pour que l'on envisage, dans les conditions présentes, la construction d'une raffinerie sur place.

La S. P. A. E. F. intensifie les forages des gisements reconnus et s'est engagée dans l'exploitation, au Gabon et au Moyen-Congo, dans la région de Pointe-Noire, de nouvelles structures dont certaines ont révélé des indices intéressants.

En A. O. F., au Sénégal et en Côte d'Ivoire, les sociétés pétrolières ont procédé, après études géophysiques, à l'implantation de sondages.

Au Cameroun, les résultats décevants de l'exercice précédent ont conduit à réduire l'activité de la S. E. R. E. P. C. A.

En 1956, 11,2 milliards de francs ont été consacrés à la recherche, et 7,5 milliards dépensés en investissements: 15,2 milliards et 1,2 sont prévus respectivement pour 1958.

En second lieu, 1957 a été marqué:

a) Par l'apparition de la production de l'aluminium au Cameroun (7.600 tonnes) dont le rythme définitif sera atteint en 1959 avec 45.000 tonnes;

b) Par le démarrage des travaux pour la réalisation des deux grands projets de fabrication d'alumine en Guinée. (Aucune production d'alumine n'existe actuellement outre-mer.)

1° L'un intéresse la société des bauxites du Midi qui se propose de mettre en exploitation vers 1962 les gisements de Boké en vue, d'une part, d'exporter 1 million de tonnes-an de bauxite, et, d'autre part, de produire à partir de 1964, 220.000 tonnes d'alumine destinées aussi à l'exportation. Ces productions seront essentiellement destinées au Canada.

Ce projet nécessite:

— la mise en exploitation du gisement de bauxite;

— la construction d'une usine d'alumine près des gisements;

— la construction d'un chemin de fer de 120 kilomètres pour relier les gisements à la côte;

— la construction d'un port en eau profonde au Nord-Ouest du littoral de la Guinée;

— la construction d'une cité pour le logement de 1.200 employés.

Les installations minières et l'usine d'alumine sont prévues pour pouvoir être largement développées ultérieurement.

(1) Faute de renseignement sur la qualité de ce pétrole, il ne peut être donné d'indication sur l'utilisation de ce produit.

Les investissements prévus s'élèvent à 40 milliards de francs dont 9,5 pour l'usine d'alumine, 9 milliards pour le chemin de fer, 9,5 pour le port et 3,4 pour la cité. Ils seront terminés vers 1962. Leur financement est entièrement privé;

2° L'autre projet est mis en œuvre par la société « Fria », compagnie internationale pour la production de l'alumine, qui a été constituée au début de 1957. Elle associe les sociétés suivantes:

Péchiney-Ugine: 26,5 p. 100, groupe français;
Olin Mathiesen: 53,5 p. 100, groupe U. S.;
British Aluminium: 10 p. 100, groupe anglais;
Aluminium Industrie: 10 p. 100, groupe suisse.

Cette société se propose de réaliser dans la région de Fria, sur le Konkouré, une usine d'alumine de 480.000 tonnes-an. (Rappelons que l'ensemble des usines françaises a produit, en 1956, 393.000 tonnes d'alumine.)

En plus de l'équipement des gisements de bauxite correspondants et de la construction de l'usine d'alumine, ce projet nécessite:

— la construction d'une route et d'un chemin de fer de 150 kilomètres environ pour relier Conakry à la région de Fria;

— l'aménagement des quais à Conakry;

— la construction d'une cité pour 1.120 employés.

L'usine pourra produire 300.000 tonnes d'alumine dès 1960 pour atteindre sa pleine capacité l'année suivante.

La production est destinée à chacun des associés au prorata de sa participation au capital.

Le montant des investissements est évalué (sans compter les nouveaux quais de Conakry) à 50 milliards.

Le financement sera assuré par les actionnaires à concurrence de 42,5 milliards et par un prêt de la caisse centrale de la F. O. M. (sur les fonds du FIDES) pour 7,5 milliards.

L'exploitation des bauxites et la production d'alumine ne constituent qu'une première étape. En seconde étape, une industrie de l'aluminium sera créée à Fria. Le projet de réalisation est bien au point. Il comporte la construction à Souapiti sur le Konkouré d'un barrage et d'une usine hydroélectrique capable de produire environ 3 milliards de kWh par an et la construction à Fria d'une usine d'aluminium de 150.000 tonnes-an qui conduira à augmenter de quelque 300.000 tonnes la capacité de l'usine d'alumine de Fria (coût 13 milliards).

Deux sociétés seraient créées, une société d'énergie pour la construction du barrage de Souapiti et une société d'électrolyse pour la fabrication de l'alumine.

Si l'ensemble du problème du financement et des problèmes annexes peut être réglé en 1958, l'usine d'aluminium commencerait à produire en 1963 et serait achevée l'année suivante. La production d'aluminium d'Afrique noire dépasserait ainsi largement celle de la France (150.000 tonnes par an).

Le problème des investissements posait l'alternative suivante: assurer les investissements à l'aide de capitaux français et revendre à l'exportation l'excédent de la production d'aluminium ou accepter la participation des capitaux étrangers et établir une péréquation de la production entre les partenaires. C'est cette seconde solution qui a été finalement adoptée.

Dès à présent, deux conventions de longue durée (75 ans) — découlant de l'application du décret du 13 novembre 1956 — ont été adoptées en avril 1958 par l'assemblée territoriale de la Guinée: l'une avec les Bauxites du Midi, l'autre avec FRIA, très voisines l'une de l'autre.

Au plan économique, FRIA et les Bauxites du Midi s'engagent à:

— D'une part, exploiter les gisements de bauxite et à réaliser, dans un délai de six ans, un ensemble industriel d'une capacité de production annuelle d'alumine respectivement de 480.000 tonnes, portés ultérieurement à 720.000 tonnes, et de 220.000 tonnes, portés ultérieurement à 440.000 tonnes, soit une production totale de 1.160.000 tonnes;

— D'autre part, à livrer des quantités d'alumine correspondant à 80 p. 100 et 20 p. 100 des besoins de l'usine d'aluminium qui sera construite à FRIA et alimentée par l'usine hydro-électrique de Souapiti;

— Enfin, à verser au fonds d'aménagement régional de Guinée pendant les cinq premières années de l'exploitation, une contribution de 750 millions de francs métropolitains pour l'une et 400 millions de francs métropolitains pour l'autre.

Elles s'engagent, sur le plan social, notamment à favoriser l'emploi prioritaire de la main-d'œuvre locale, à assurer les logements nécessaires aux travailleurs, à contribuer à l'implantation d'une infrastructure médicale et scolaire.

De leur côté, la Guinée et le groupe de territoires de l'Afrique occidentale française offrent des garanties d'ordre juridique, minier et foncier, financier, économique et fiscal aux sociétés et à leurs actionnaires.

c) Enfin, les grands projets faits autour des ressources minières du Gabon sont activement poussés.

1° L'exploitation du manganèse de Moanda, près de Franceville, au Gabon, devrait débuter en 1961.

La Comilog a porté fin décembre 1957 son capital de 150 millions de francs C. F. A. à 2.500 millions; cette opération a donné lieu à un réaménagement du capital qui est maintenant réparti à part presque égale entre les intérêts français et américains: U. S. Steel Corporation (49 p. 100), la Société auxiliaire du manganèse de Franceville (15 p. 100), Mokta-el-Hadid (14 p. 100) et le bureau minier de la F. O. M. (22 p. 100).

Le capital de la Société auxiliaire de manganèse de Franceville (S. A. M. A. F.), qui s'élève à 1.400 millions est réparti par tiers entre la Banque de Paris et des Pays-Bas, Mokta-el-Hadid et la Compagnie minière de l'Oubangui oriental.

Les fréquents changements dans la répartition des participations laissent planer une incertitude sur la nationalité du groupe qui sera en définitive majoritaire. Cette situation est d'autant plus inquiétante que la récente augmentation de capital a été modeste alors que l'ensemble des augmentations prévues doit atteindre en définitive plus de 100 milliards. Les sociétés constituant le Comilog auront-elles la possibilité de participer aux augmentations prévues ?

La production sera au début de 500.000 tonnes par an, mais sera portée très vite à 1 million de tonnes, ce qui fera du Gabon le troisième producteur du monde.

Au démarrage, la production a un écoulement assuré par les seuls besoins américains et français, qui se partagent la production par moitié.

Ultérieurement, la construction du barrage de Kouilou permettra de transformer une part importante de la production en ferro-manganèse.

2° A Moanda également les travaux d'études et de reconnaissance du gisement d'uranium découvert en 1956 par le commissariat à l'énergie atomique se poursuivent. Une société créée en mars 1958 associe le commissariat à l'énergie atomique et des groupes miniers français, notamment Mokta-el-Hadid. La mise en exploitation pourrait être décidée dès fin 1958.

3° La décision de construire le barrage du Kouilou a été prise en janvier 1958.

Parallèlement aux projets du barrage-usine, des études de l'utilisation de l'énergie produite sont menées dans plusieurs directions:

— Industrie de l'aluminium à partir d'alumine importée;
— Ferro-manganèse et diverses autres industries métallurgiques à partir de silice, calcaires et dolomie qui se trouvent dans la région et dont le bureau minier poursuit les recherches.

Il importerait que les études soient également orientées vers les possibilités d'implantation d'une industrie légère de transformation de produits semi-ouvrés. Ces produits seraient cédés par la grande industrie à des entrepirses qui pourraient ainsi absorber une partie de la main-d'œuvre libérée à la fin des grands travaux et couvrir certains besoins du marché intérieur, réduisant d'autant les importations.

4° En dehors des gisements de fer exploités par la Compagnie minière de Conakry, qui ne cessent de donner des tonnages croissants, les réserves de fer de l'Afrique noire se révèlent d'une importance mondiale. Notamment les deux gisements découverts au Gabon et qui seraient supérieurs à ceux de Fort-Gouraud, retiennent l'attention.

D'une part, les études sur le gisement de Tchibanga ont amené à reconnaître une masse de minerai dont l'exploitation, après concentration, pourrait porter sur 2 à 4 millions de tonnes par an, et à construire une usine-pilote qui fonctionnera en 1958.

D'autre part, le gisement d'hématite de Mékambo, en cours de reconnaissance, paraît receler des réserves considérables d'un minerai très riche titrant environ 63 p. 100. Le rythme annuel de production pourrait atteindre 10 millions de tonnes. L'ensemble des études devra se poursuivre sur une dizaine d'années.

La multiplicité des projets et des réalisations souligne l'ampleur de l'expansion minière et industrielle de l'Afrique noire depuis 1957.

2. — Problèmes posés par l'industrialisation

Il convient d'éviter au départ de se laisser enfermer dans le dilemme, source de controverses anciennes, qui consiste à faire *a priori* un choix entre l'installation de grands combinats industriels et le développement d'une industrie locale de transformation, mais de chercher à harmoniser les deux conceptions selon les possibilités et les ressources des divers territoires.

L'ndustrialisation des territoires d'outre-mer qui constitue une des bases fondamentales de l'essor économique de l'Afrique noire pose de graves problèmes d'ordre économique et social.

La complexité de ces problèmes a particulièrement retenu l'attention des organismes d'études chargés de coordonner la réalisation des grands programmes envisagés, notamment en Guinée. La Mission d'aménagement régional de la Guinée (M. A. R. G.) a consacré une grande part de ses activités à l'examen des conséquences de l'implantation d'un grand ensemble industriel dans ces territoires encore en voie de développement.

L'industrialisation va aboutir, ainsi que l'a nettement analysé la mission d'aménagement, à « transformer considérablement le système économique et social du pays, provoquer une évolution radicale des rapports entre production et consommation, modifier profondément le système agricole existant, bouleverser les circuits traditionnels, sans pour autant rompre brutalement l'équilibre précaire d'un territoire dont la stabilité n'est maintenue que grâce aux investissements réalisés par la métropole pour assurer un équipement minimum indispensable à son expansion ».

Il convient que les autorités africaines responsables prennent tout d'abord conscience que l'industrialisation n'est pas un remède souverain contre les difficultés auxquelles elles se heurtent pour assurer l'expansion économique de leurs territoires, mais que l'exploitation de richesses nouvelles est un moyen puissant d'y contribuer à condition toutefois, que les effets de cette mutation soient coordonnés et que l'évolution économique et sociale soit orientée avec une extrême attention.

Il n'est pas dans notre intention d'aborder la question au fond, mais simplement d'évoquer les principaux problèmes posés localement. Il s'agit d'abord pendant la phase d'installation, de rassembler un nombre souvent considérable de travailleurs pour la construction de l'ouvrage d'une part, de l'infrastructure et des voies d'accès d'autre part.

« Dans les lieux isolés où sont situés la plupart de ces chantiers, ces hommes vivront, pour un grand nombre, en famille. Avec les habitudes africaines, c'est par deux, voire par trois, qu'il faut multiplier le nombre des travailleurs pour obtenir le nombre des consommateurs vivant en « personnes déplacées » uniquement sur le fruit du travail du chef de famille ». Ces consommateurs « il faudra, durant la seule période d'installation, les nourrir, les abriter et les protéger, dans des zones dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne se prêtent pas à un peuplement aussi intensif qu'inattendu » (1).

Une fois terminée cette première phase, les installations de chantiers sont appelées à disparaître, les travailleurs devront pour la majorité se disperser ou se convertir en spécialistes de la nouvelle industrie.

Le centre d'exploitation industrielle, îlot de prospérité plaqué sur une économie de subsistance, risque de jouer un rôle d'attraction néfaste sur les populations environnantes qui, ne pouvant s'incorporer à la nouvelle organisation, viendraient grossir la masse des sans-emploi détribalisés et aigris.

Partant de ce schéma succinct et se référant aux études effectuées par la M. A. R.-G., il est possible de dégager quelques lignes générales d'action.

Développement de la production agricole:

Une politique d'action rurale efficace intégrée au milieu auquel elle s'adresse, doit avoir pour objectif un accroissement considérable de la production vivrière dans la zone industrialisée et dans l'ensemble du territoire, aussi bien pour assurer le ravitaillement des chantiers, puis des exploitations, que pour éviter un exode rural consécutif au déséquilibre entre les conditions de vie en brousse et celles des villes ou centres suréquipés.

Le développement agricole et la création d'un marché intérieur constitue un complément indispensable de l'industrialisation si l'on veut que la zone industrialisée ne demeure pas une construction artificielle mais qu'elle soit intégrée à l'économie des milieux ruraux à vocation agricole ou pastorale.

(1) Mission d'aménagement régional de la Guinée « Guinée 57 ».

Cette intégration paraîtra d'autant plus indispensable pendant la période critique au cours de laquelle la plus grande part de la main-d'œuvre employée à l'installation de la zone industrialisée devra se reconvertir, l'exploitation n'exigeant qu'un nombre restreint de spécialistes.

Un programme systématique d'aménagement agricole dans les zones avoisinant les centres industriels doit être entrepris, cette « couverture agricole » qui facilitera le ravitaillement des centres doit tendre à un enrichissement du milieu rural environnant.

Déplacement des courants d'échanges:

Des courants d'échanges nouveaux vont apparaître transformant les circuits commerciaux traditionnels « la modification des courants commerciaux se fera sentir à la fois sur les méthodes de culture et sur les prix. Il est certain que les cultivateurs des régions environnant les zones industrialisées auront intérêt à rechercher les produits chers qui trouveraient un placement dans la zone européanisée: les cultures maraîchères, les vergers, les cultures riches se développeront, et le territoire devra encourager cette tendance en organisant des coopératives de production et des réseaux de commercialisation aussi serrés que possible ».

L'expansion de nouveaux et importants circuits commerciaux conditionnée par le développement des transports peut nécessiter la mise en place de nouveaux réseaux routiers et ferroviaires.

Menace d'inflation:

L'affluence d'investissements considérable constitue une grave menace pour l'économie des territoires qui risquent de subir une poussée inflationniste se répercutant sur le coût des projets envisagés, les salaires et les produits du sol. Une surveillance stricte des prix est absolument indispensable pour remédier à cette tendance.

« La pression va essentiellement et rapidement se faire sentir sur les biens de consommation. Un ravitaillement souple, régulier et abondant des chantiers est donc la première condition à satisfaire pour avoir une action sur les prix. Pour y parvenir, un réseau de stockage et des moyens de financement à court terme doivent être prévus aux centres d'importation ou de production d'une part, aux lieux de consommation par ailleurs.

« Enfin, des coopératives de production et de consommation, des économats d'entreprises, des magasins-témoins, des groupements d'achat doivent être suscités sur les lieux de la production et sur les chantiers pour raccourir les circuits de distribution et empêcher la prolifération des intermédiaires. »

La pression des prix peut également jouer sur les biens d'équipements dont une partie doit être importée de l'étranger, et notamment de la zone dollar.

Un système d'information rapide doit être mis en place pour que les pouvoirs publics alertés dès les premières apparitions des hausses spéculatives, puissent intervenir efficacement afin d'éviter de tomber dans le « cycle infernal ».

Problèmes sociaux:

Le rassemblement d'une importante population sur les chantiers de brousse pose des problèmes sociaux qu'il convient de ne pas négliger, problèmes sanitaires, problèmes de l'habitat notamment. La puissance publique doit apporter son appui au service médical des entreprises et renforcer les moyens locaux habituels qui se révèleraient insuffisants pour lutter contre la propagation des endémies dans ces milieux favorables que constituent les collectivités humaines denses.

Formation professionnelle:

La phase d'installation nécessite surtout l'emploi d'ouvriers spécialisés du secteur bâtiment et de conducteurs d'engins et de camions que le marché du travail local ne peut la plupart du temps fournir en totalité. Il s'agit donc de former au départ dans des délais très rapides des ouvriers spécialisés de cette catégorie.

Au cours de leur installation, les entreprises ou sociétés ont la possibilité de sélectionner les ouvriers spécialisés qui seront, en nombre réduit, employés à l'exploitation. Il importe donc de « promouvoir une politique coordonnée d'apprentissage et de formation susceptible de dégager une élite de véritables ouvriers professionnels; de convaincre enfin les étudiants du territoire de la nécessité d'infléchir le cours de leurs études pour accéder aux grandes écoles techniques... »

Cette analyse succincte des problèmes d'ordre général posée par l'installation des grands complexes industriels dans des pays dont l'économie n'a pas atteint son équilibre, fait apparaître la nécessité d'une planification générale, travail d'ensemble et de coordination qui doit être confié à un organisme administratif « d'assitance technique ». La conception de la M. A. R. G. semble parfaitement correspondre aux nécessités requises par l'étude de problèmes aussi vastes qu'importants pour l'avenir du territoire.

La notion d'association de l'outre-mer à un communauté économique impose que les territoires possesseurs des richesses, que les capitaux et la technique extérieure viennent exploiter, retirent de l'industrialisation des recettes équitables, ne serait-ce que pour compenser les charges publiques accrues par le développement industriel.

Par ailleurs, une politique d'énergie électrique bon marché consentie à tous les usagers permettrait vraisemblablement à des industries légères de transformation de s'installer à côté des grands combinats.

Possibilités de développement d'une petite industrialisation.

Outre-mer, l'industrialisation légère peut se développer selon l'une ou l'autre des manières décrites par l'économiste britannique W.-A. Lewis:

— transformation de matières premières pour l'exportation;

— fabrication destinée à satisfaire le marché local;

— fabrication industrielle, en partant souvent de matériaux importés, en vue de l'exportation.

Il apparaît nécessaire d'examiner quelles sont les possibilités et les limites du développement d'une industrie locale, complément indispensable des grands ensembles pour une évolution industrielle équilibrée des T. O. M.

Divers facteurs doivent être pris en considération, qui conditionnent la création d'une industrie locale:

— coût de la main-d'œuvre;

— poids des matières premières;

— production d'énergie;

— importance du marché intérieur.

De la conjonction favorable de ces facteurs dépend la possibilité pour une industrie de s'implanter avec succès dans un pays sous-développé et de réussir à vaincre la concurrence des pays déjà industrialisés.

Un territoire peut ainsi envisager de transformer des matières premières pour l'exportation si le coût de la main-d'œuvre y est faible, si le prix des transports est peu élevé et si une source d'énergie bon marché se trouve à proximité des matériaux à transformer.

Il importe de ne pas confondre bas salaire et faible coût de la main-d'œuvre. Le coût de la main-d'œuvre outre-mer ne peut être considéré comme inférieur à celui des pays industrialisés que si la différence des niveaux de salaires est suffisante pour compenser la différence de productivité.

La différence de productivité est imputable aux difficultés d'adaptation physiologiques et professionnelles rencontrées par les travailleurs africains nouvellement employés par les industries qui, sans préparation, ont du mal à participer à l'évolution rapide des techniques modernes. Difficultés d'adaptation physique également, l'ouvrier africain, malgré son apparence de vigueur, soutient difficilement l'effort prolongé et ininterrompu réclamé par l'industrie, alors que, en brousse, à des périodes d'activité intense mais momentanée (chasse, culture, coupe de bois, etc.) succèdent des périodes de détente prolongées.

Dans ce mode de vie, l'Africain trouve naturellement l'équilibre qui lui convient et qui lui est imposé par l'état de moindre résistance physiologique dû au climat, aux vieilles maladies tropicales et à la malnutrition.

D'où l'importance particulière en Afrique de la formation professionnelle, qui devrait débuter par un stage d'initiation aux exigences de l'industrie moderne.

L'industrialisation sur place des matières premières locales, auxquelles la transformation fait perdre du poids et donc prendre de la valeur (tels la bauxite et le bois), présente l'avantage d'abaisser considérablement les frais de transports. Ces facteurs apparaissent déterminants pour fixer les limites de rentabilité d'une entreprise.

Une source d'énergie en quantité suffisante et à bas prix, combustibles ou courant électrique, située à proximité des matières premières à transformer, place le pays producteur dans une situation très favorable. Si certaines matières transformées (sucreries, usines d'huile de palme) échappent à cette règle, d'autres, par contre, ont parfois intérêt à transporter la matière première vers la source d'énergie lorsque leur transformation réclame une importante consommation d'énergie.

La fabrication industrielle pour la satisfaction du marché intérieur est également conditionnée par les trois facteurs qui viennent d'être étudiés. Elle sera, en outre, avantagée si le coût des transports la protège contre les importations (cas du ciment), ou si le produit fabriqué est plus volumineux que les matériaux utilisés (emballages, mobilier). Elle sera, par contre, désavantagée si la matière première doit être importée et subit une perte de poids à la transformation.

Mais le facteur décisif qui déterminera les possibilités de développement d'une industrie orientée vers le marché local se trouve justement être l'importance de ce marché local par rapport au minimum rentable de production.

L'importance du marché local dépend du nombre d'habitants, de l'élévation de leur niveau de vie. Or, en économie de subsistance, les revenus sont rares et consacrés en priorité à l'alimentation. L'évolution vers une économie de marché, due à un enrichissement de la population, permettrait à certaines industries de s'installer avec quelques chances de succès, d'autant plus que ces industries, installées en complément des grands complexes, auraient la possibilité d'orienter leur production en fonction du développement du marché intérieur.

Le progrès de l'industrie est donc conditionné par l'évolution des autres activités économiques, et particulièrement de la production agricole.

Dans les pays sous-développés où la majeure partie des habitants se consacre à la production de la nourriture, seule une politique de productivité agricole doit permettre de dégager les excédents commercialisables nécessaires à l'ouverture du marché, tout en rendant disponible pour l'industrie une partie de la main-d'œuvre.

Le développement d'un artisanat rural de service est le complément nécessaire de l'expansion agricole. De même, devrait être développée l'implantation de petites entreprises, à caractère familial ou artisanal, destinées à traiter localement les produits du sol (huile de palme, karité, etc.). Un crédit largement accessible faciliterait l'extension en brousse d'un réseau de petites entreprises de ce genre qui, valorisant la production que ne peuvent traiter les grandes industries de transformation, permettraient aux éléments ruraux de s'initier aux techniques modernisées. Ainsi pourrait être amorcée plus rapidement l'évolution du monde agricole vers une économie de marché et préparer une nouvelle promotion sociale nécessaire à l'équilibre de l'économie africaine.

Il apparaît, en conclusion, que tout développement de l'industrie outre-mer doit, pour éviter des bouleversements lourds de conséquences, s'intégrer profondément dans l'économie générale et particulièrement dans celle des milieux ruraux. Les conditions de réussite de l'industrialisation sont étroitement liées à l'expansion agricole et à l'extension d'un marché intérieur.

III. — Commerce extérieur.

Une remarque préliminaire s'impose: la balance commerciale apparente ne reflète pas exactement la situation; en raison des manipulations effectuées sur les changes depuis août 1957, les déficits par territoire ne sont probablement pas aussi forts qu'il apparaît à l'examen des statistiques douanières.

Pour l'ensemble de l'Afrique noire, non compris le Togo, on constate une augmentation générale en tonnage et en valeur des importations et des exportations; les importations ont porté sur:

2.257 milliers de tonnes pour 197,4 milliards F. M. en 1956;
2.519 milliers de tonnes pour 243,2 milliards F. M. en 1957.

Les exportations passant de:

3.808 milliers de tonnes pour 174,5 milliards F. M. en 1956 à
4.300 milliers de tonnes pour 181 milliards F. M. en 1957.

Le tableau suivant présente la balance commerciale des différents territoires par zone monétaire.

Balance commerciale par territoire et par zone.
(Millions de francs métro.)

	Importations.	Exportations.	Balance.
A. E. F.:			
Zone franc	34.679	20.391	— 14.288
Marché commun	3.966	5.050	+ 1.084
Zone sterling	2.098	2.288	+ 190
Zone dollar	5.291	1.353	— 3.938
Autres devises	6.202	1.724	— 4.478
Total	52.236	30.806	— 21.430
A. O. F.-Togo:			
Zone franc	115.482	99.410	— 16.072
Zone sterling	5.930	10.662	— 4.732
Zone dollar	9.836	10.582	— 1.254
Autres devises	24.866	11.304	— 13.562
Total	160.846	125.226	— 35.620
Cameroun:			
Zone franc	25.283	19.581	— 5.702
Marché commun	3.061	6.449	+ 3.388
Zone sterling	1.655	552	— 1.103
Zone dollar	2.955	1.953	— 1.002
Autres devises	3.343	1.472	— 1.871
Total	36.298	30.007	— 6.291

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Commerce extérieur de l'Afrique occidentale française en 1956 et 1957.

ANNÉES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Tonnages.	Valeurs.	Tonnages.	Valeurs.
	Milliers de tonnes.	Milliards F. M.	Milliers de tonnes.	Milliards F. M.
1956	1.546	1.339	2.725	120
1957	1.721	155	2.908	121

En pourcentage, le trafic s'est accru au cours de ces deux années,

A l'exportation:

en 1956, de 20 p. 100 en tonnage, 16 p. 100 en valeur;
en 1957, de 6 p. 100 en tonnage, 0,8 p. 100 en valeur.

A l'importation:

en 1956, de 4 p. 100 en tonnage, pour une diminution de 9,8 p. 100 en valeur;
en 1957, 11,3 p. 100 en tonnage et 16 p. 100 en valeur.

Le pourcentage de couverture des importations par les exportations, qui s'était relevé à 90 p. 100 en 1955, 93 p. 100 en 1956, s'est réduit à 77 p. 100 en 1957.

Importations. — L'ensemble des importations a atteint en 1957 un montant jamais approché jusqu'alors. L'accroissement en valeur correspond à un accroissement des quantités (11,3 p. 100) et à une hausse des prix des produits importés corrélativement à la hausse des prix intérieurs enregistrée tant dans les pays étrangers qu'en France.

Importance relative des différentes catégories de biens importés.

	1954	1955	1956	1957
	(En pourcentage de la valeur totale des importations.)			
Biens de consommation	67,3	63,2	60,6	61,5
Alimentaires	21,9	22,6	22,8	23,9
Autres	45,4	40,6	37,8	37,6
Energie	3,9	3,9	4,5	4,3
Matières premières	11,4	14,2	15	15,6
Biens d'équipement	16,4	18,7	19,9	18,6
Total	»	»	»	»

Origine: Institut d'émission A. O. F.—Togo 1957.

Les biens de consommation représentent à eux seuls les deux tiers environ de la valeur des importations; les produits d'alimentation représentant un peu moins du quart. Le Sénégal notamment a importé en 1957 pour 940 millions de F. M. de tomates de conserves, soit 3 fois plus que de machines-outils. Les importations de riz augmentent de plus en plus et ont atteint un chiffre record de 7,4 milliards de F. M., celles de fruits et légumes frais dépassent 2 milliards de F. M.

Ces chiffres démontrent l'intérêt de développer la riziculture et les productions vivrières.

On constate d'ailleurs un certain développement des productions locales: tissages, brasseries, tabacs, produits de minoterie... qui explique pour une part un fléchissement depuis 1954 des importations de biens de consommation, en valeur absolue aussi bien qu'en pourcentage, avec un léger relèvement en 1957.

Bien que les achats extérieurs de l'A. O. F. s'effectuent encore pour une large part en France (encore que la proportion en ait diminué ces dernières années: 75 p. 100, 72,4 p. 100, 71,8 p. 100 de 1955 à 1957), les produits étrangers tiennent un rôle appréciable dans l'approvisionnement de l'A. O. F.

22,4 p 100 pour les produits alimentaires;
28,8 p. 100 pour les autres articles de consommation;
24,5 p. 100 pour les matières premières et divers produits;
25,2 p. 100 pour les biens d'équipement.

Exportations. — Les exportations ont marqué un net redressement en 1956, mais sont restées stationnaires en 1957.

L'excellente récolte d'arachide, les progrès continus de certaines productions secondaires n'ont pas pu compenser la baisse de recettes provenant de la chute des exportations du café et du cacao non compensée par des prix avantageux.

L'activité exportatrice de l'A. O. F. est encore principalement alimentée par l'agriculture (89,5 p. 100 en 1957) et elle livre au commerce international à peu près exclusivement des produits bruts (80,5 p. 100), les produits transformés n'étant toujours représentés que par les huiles du Sénégal.

Cependant, les produits minéraux s'inscrivent en tête des exportations de la Guinée, ce qui préfigure son avenir industriel.

Le marché métropolitain constitue à peu près l'unique débouché de la plupart des grandes productions:

Coton, 100 p. 100 sur la zone franc;
Palmiste, huile de palme, 97,8 p. 100 sur la zone franc;
Produits de l'arachide, 90,8 p. 100 sur la zone franc;
Café, 88,8 p. 100 sur la zone franc;
Banane, 88,5 p. 100 sur la zone franc.

Seul le cacao trouve ses principaux débouchés sur l'étranger (61,2 p. 100).

Balance commerciale. — Après une amélioration en 1956, en 1957, la stagnation des exportations et le gonflement des importations ont aggravé le déficit des échanges extérieurs: de 14 milliards de francs métropolitains en 1956 il est passé à 34 milliards. Le déficit affecte désormais toutes les zones monétaires; les échanges avec la zone dollar qui présentait un solde positif depuis 1954, devient déficitaire — essentiellement par suite de la chute des exportations de café sur les U. S. A.

L'aggravation du déficit des échanges avec la zone « autres devises » provient d'un accroissement d'importations de tissus de coton.

Les statistiques des échanges avec la zone sterling ne font pas apparaître la totalité du commerce avec cette zone, une partie des importations (d'objets manufacturés) et des exportations (des produits vivriers) sur les territoires étrangers de l'Ouest africain échappant à tout contrôle douanier. Ce trafic représente une perte pour le territoire.

Ce déficit croissant de la balance commerciale en devises a nécessité une aide accrue du fonds de stabilisation des changes.

A. E. F.

Commerce extérieur de l'A. E. F. en 1956 et 1957.

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Tonnages. — Milliers T.	Valeurs. — Millions FM.	Tonnages. — Milliers T.	Valeurs. — Millions FM.
1956	361	41.052	772	28.270
1957	436	52.236	1.051	30.806

Le commerce extérieur de la fédération est en accroissement constant depuis 1953. Cette progression s'est poursuivie en 1956 pour atteindre des chiffres record en 1957:

Les importations ont marqué une augmentation:

— de 15 p. 100 en tonnage et 12 p. 100 en valeur, en 1956;

— de 20 p. 100 en tonnage et 27 p. 100 en valeur, en 1957.

— de même, les exportations accusent une progression, d'ailleurs plus sensible en tonnage qu'en valeur:

— de 2,2 p. 100 en tonnage et 3,2 p. 100 en valeur, en 1956;

— de 36 p. 100 en tonnage et 9 p. 100 en valeur, en 1957.

Pour le premier trimestre 1958, les importations et les exportations se maintiennent à un niveau élevé malgré une récession des échanges avec l'étranger.

On constate donc une légère augmentation des recettes d'exportation pour une forte augmentation des dépenses d'importation, ce qui entraîne une détérioration sensible du solde; il passe de 12,8 milliards de francs métropolitains en 1956 à 21,4 milliards en 1957. Le pourcentage de couverture des importations par les exportations s'abaisse ainsi de 75 p. 100 et 69 p. 100 en 1955 et 1956, à 59 p. 100 en 1957.

Une analyse du déficit de la balance commerciale pour 1957 montre qu'il est imputable pour les deux tiers environ avec ses échanges avec la zone franc, pour un tiers environ avec l'étranger.

Le taux de couverture des importations de l'étranger par les exportations sur l'étranger demeure cependant faible: 59 p. 100 pour 1957.

Ce déficit de la balance commerciale avec l'étranger se rapporte principalement à la zone dollar, puisque vis-à-vis de la C. E. E. elle est créditrice — grâce aux exportations de bois sur l'Allemagne — comme elle l'est pour une faible part avec la zone sterling (un solde créditeur avec cette dernière zone réapparaît pour la première fois depuis 1953).

Le déficit sur l'étranger augmente depuis 1953 (5,5 milliards de francs métropolitains en 1953, 7,1 en 1957, avec un plafond en 1956 de 7,6 milliards de francs métropolitains) mais sa part dans le déficit total diminue — il en représente la moitié en 1953.

Les échanges avec la zone franc font apparaître un net relèvement pour les importations. Ils représentent:

— en 1956, 61,6 p. 100 de la valeur des importations, 70, 8 p. 100 de la valeur des exportations;

— en 1957, ces pourcentages sont passés respectivement à: 66,4 p. 100 à l'importation, 66,2 p. 100 à l'exportation.

La France est le premier fournisseur et le principal client de l'A. E. F.

La part de l'A. E. F. dans le commerce de la France représente à peine 1 p. 100 des importations de la métropole et à peine 1,5 p. 100 de ses exportations.

Exportations. — La légère augmentation des exportations en 1956 s'est accentuée en 1957. Elle est due à deux secteurs de l'économie: bois et pétrole. La production a battu ses records et progressé de 20 p. 100 en volume et 23 p. 100 en valeur. Elle a fourni à l'A. E. F., 42,8 p. 100 de ses exportations, contre 36,8 en 1956. Les bois constituent avec le coton les 7/10 de la valeur des sorties. Le pétrole apparu dans les exportations cette année représentera également dans les années à venir une ressource d'importance.

Les autres produits sont restés stationnaires par rapport à 1956.

Pendant le premier trimestre 1958, les exportations se développent rapidement, améliorant sensiblement le déficit de la balance commerciale par rapport à la période correspondante de 1957. Le niveau élevé des cours des produits aéfiens depuis janvier entraîne une plus-value pour les principaux produits exportés.

Importations. — Le mouvement des importations est plus équilibré puisque tonnage et valeur suivent une progression analogue. Cela tient non à la stabilité des prix, les prix des marchandises importées ayant subi une certaine hausse en 1957, mais à une modification de structure des importations; ainsi une augmentation du groupe « machines » est compensée par une diminution des vins et des tissus, et l'accroissement des ciments, produits sidérurgiques et des carburants, de faible valeur spécifique ont contribué à maintenir stable la valeur de la tonne importée.

On constate dans la répartition des importations l'évolution suivante :

1° Sur les biens de consommation.

— accroissement très net des achats de voitures de tourisme ;

— hausse générale des produits d'alimentation traduisant une élévation du niveau de vie (lait, riz, farine, sucre) ;

— une diminution des importations de vins et boissons alcooliques s'observe depuis 1956, traduisant les effets des mesures antialcooliques ;

— après un recul en 1956, les produits textiles ont repris leur progression.

Dans l'ensemble, on note une hausse sensible de la valeur moyenne des produits de consommation qui s'est repercutée dans l'indice du niveau de vie.

2° Les importations d'investissement en 1956 ont repris et cette tendance se poursuit en 1957, conséquence évidente du développement de l'équipement minier et industriel de l'A. E. F.; en particulier, l'importation des machines et appareils est due au développement de l'industrie pétrolière et à l'implantation de la sucrerie de la S. I. A. N. en 1956. On note également par suite de la reprise des grands travaux et de la construction une augmentation importante de matériaux de construction: ciment, produits sidérurgiques et articles métalliques.

L'accroissement des importations de produits pétroliers est en liaison avec celui des véhicules.

CAMEROUN

Commerce extérieur du Cameroun en 1956 et 1957.

ANNÉES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Tonnage.	Valeur.	Tonnage.	Valeur.
	Milliers de tonnes.	Milliards de F. M.	Milliers de tonnes.	Milliards de F. M.
1956	350	33	311	26,3
1957	362	36	342	30

Les importations ont, en 1956, augmenté de 3,3 p. 100 en tonnage mais diminué de 8,2 p. 100 en valeur, tandis qu'elles ont augmenté en 1957 de 8,3 p. 100.

C'est surtout sur les biens de consommation qu'a porté l'augmentation des importations — après avoir marqué une baisse en 1956, à la suite du resserrement du marché intérieur consécutif à la chute des cours en 1955.

Par contre, les biens d'équipement ont marqué une légère baisse en 1957 ce qui s'explique par l'achèvement des travaux d'Edea. Les exportations en 1956 s'étaient maintenues en poids, mais accusaient une perte de valeur de 20,5 p. 100 sous l'effet de la diminution des exportations dues à la chute des cours des principales productions du territoire, et plus particulièrement du cacao.

Cette tendance s'est retournée en 1957, et l'accroissement des sorties de cacao et de bananes, lié à la hausse des cours du café, ont entraîné une augmentation de 13 p. 100 en valeur par rapport à 1956.

Le déficit de la balance commerciale, comme pour les autres territoires, continue de s'aggraver: de 3,8 milliards de F. M. en 1956, il passe à 6,4 milliards en 1957.

IV. — Finances.

La structure des budgets d'outre-mer de 1958 est complètement différente de celle des budgets antérieurs. C'est là le fait de la loi-cadre de 1956, mise en application dans son intégralité en 1958. D'une part, la répartition des recettes a été modifiée aux dépens du groupe de territoires et au profit des territoires (1): d'autre part, et surtout, une partie des dépenses supportées autrefois par les budgets locaux sont passées au budget de l'Etat, avec la création des services dits d'Etat et de l'office des P. T. T. Ces différences de structure rendent les comparaisons difficiles d'un budget à l'autre.

(1) Le budget du groupe de territoires ne conserve plus que les recettes provenant des droits et taxes à l'importation et la moitié des droits de sortie sur les produits du sous-sol.

Budget de l'Afrique équatoriale française.

Le budget général du groupe de territoires pour 1958 s'élève à 6.826 millions de francs C. F. A. (dont 5.279 millions pour la section ordinaire et 1.547 pour la section équipement) contre 9.598 millions en 1957 (prévisions portées en cours d'année à 10.402 millions).

L'évolution des dépenses de la section ordinaire au budget général s'établit ainsi (1) :

	MONTANT 1957	POURCENTAGE	MONTANT 1958	POURCENTAGE
Dette publique ...	699	9,4	754	14,3
Personnel	2.330	31,5	844	16
Matériel	724	9,8	309	5,8
Travaux d'entretien	58	0,8	26	0,5
Subventions, ristournes aux territoires et contribution aux dépenses des services de l'Etat...	3.448 (dont 3.178 aux territoires).	17,2	3.268 (dont 2.235 aux territoires).	61,9
Versement au budget d'équipement.	93	1,3	78	1,5
	7.393	100	5.279	100

(1) *Bulletin mensuel de l'Institut d'émission Afrique équatoriale française-Cameroun*, n° 24.

Les dépenses des services de l'Etat dont le total approche de 2 milliards de francs C. F. A. ont été transférées au budget de l'Etat, toutefois, les budgets locaux ont encore contribué pour 720 millions.

La métropole assume en outre d'autres charges se montant à environ 2.340 millions C. F. A. (personnel d'autorité, magistrat, déficit office P. T. T., etc.).

Les budgets des territoires s'élèvent en prévision pour 1958 à 8.656 millions C. F. A.

Cette somme est supérieure de 25 p. 100 aux prévisions de 1957 qui étaient de 6.812 millions.

Cette expansion budgétaire est due aux changements de structure apportés par la loi-cadre qui rendent pratiquement sans valeur toute comparaison, aux dépenses nouvelles relatives à la création des conseils de gouvernement et à la hausse des prix, traitements et salaires.

On peut cependant remarquer que les budgets locaux demeurent des budgets de fonctionnement (au budget général par contre, ce poste est en nette diminution). (En millions C. F. A.)

	1957		1958	
	Budgets de fonctionnement.	Budgets d'équipement.	Budgets de fonctionnement.	Budgets d'équipement.
Budget général.....	7.393	12.205	5.279	1.547
Budgets territoriaux	6.812	145	8.526	165

La charge fiscale, bien que présentant apparemment des inégalités, est sensiblement la même dans chaque territoire. Le rapport entre le revenu des populations et l'impôt étant à peu près constant pour l'ensemble de l'Afrique équatoriale française.

L'ordre de grandeur des budgets territoriaux fait ressortir la modicité des moyens dont disposent les pouvoirs publics, de ce fait l'importance des recettes budgétaires est étroitement liée au développement des activités économiques.

Budget de l'Afrique occidentale française.

Les observations faites pour l'Afrique équatoriale française et les tendances qui ont pu être dégagées sont également valables pour l'Afrique occidentale française dont la situation budgétaire a été ainsi évaluée. (En millions C. F. A.)

	1957			1958		
	Budget de fonctionnement.	Budget d'équipement.	Totaux nets (1).	Budget de fonctionnement.	Budget d'équipement.	Totaux nets.
Budget général	37.396	5.120	42.488	28.608	2.760	30.708
Budgets territoriaux	33.716	2.610	34.588	47.317	5.049	49.537
Totaux rectifiés (2)	55.647	7.730	61.611	63.594	7.809	67.914

(1) Compte tenu des sommes versées par les budgets de fonctionnement aux budgets d'équipement.
(2) Compte tenu des opérations d'ordre et sommes versées par le budget général aux budgets locaux, par les budgets locaux au budget général, par certains budgets locaux à d'autres budgets locaux.

Les dépenses de fonctionnement du budget du groupe de territoires sont en diminution de près de 10 milliards par rapport à 1957. Au seul poste dépenses de personnel par suite de modifications de structure la diminution dépasse 6 milliards.

Subventions aux territoires (1).

Cette masse de 6.595.000 apparait inférieure à celle qui figurait au budget primitif de 1957, soit 7.378 millions. Mais cette réduction n'est pas significative car une comparaison valable implique qu'il soit tenu compte également des profondes modifications intervenues dans la répartition des recettes et des dépenses entre territoires et groupe de territoires et aussi de l'attribution de certaines ristournes.

Le tableau qui suit récapitule l'ensemble des modifications intervenues.

	1957	1956
	(En millions	de francs.)
Ristournes:		
30 p. 100 taxe forfaitaire importations.	2.290	2.700
30 p. 100 taxe forfaitaire exportations.	786	»
Droits sortie nets	3.747	»
Recettes transférées:		
Taxe forfaitaire exportations	Néant.	2.622
Droits sortie nets	»	3.747
Taxe de consommation	»	455
Enregistrement	»	550
Timbre	20	315
Taxe de recherche	Néant.	175
Taxe de conditionnement	200	200
Subventions d'équilibre	6.978	6.595
Total	14.021	17.359
Charges nouvelles transférées	»	— 2.235
	14.021	15.124
Différence	+ 1.103	

En réalité, la progression de l'aide consentie aux territoires est supérieure au milliard sus-indiqué. En effet, les prévisions de recettes transférées représentent la reconduction des prévisions 1957 qui se révèlent sensiblement inférieures aux perceptions effectives: la différence pour l'ensemble des recettes en question sera de l'ordre du milliard.

(1) Exposé des motifs du budget du groupe de territoires de l'Afrique occidentale française, 1958.

Budget du Cameroun.

Le budget de 1957 fut adopté par l'assemblée territoriale du Cameroun (devenue depuis Assemblée législative) le 8 mai 1957. Il s'élevait à 11.721.390.000 F C. F. A., soit:

— fonctionnement, 10.999 millions;
— équipement, 722 millions.

Les circonstances défavorables persistaient (chute des ressources fiscales, tendance continue à l'accroissement des dépenses de personnel), et les répercussions financières du nouveau statut n'étaient pas encore déterminées. Il fallait cependant mettre en place les nouvelles institutions. Aussi l'équilibre n'a-t-il pu être atteint que par un recours accru à l'aide financière française, un renforcement de la fiscalité et la réalisation de diverses économies:

1° L'aide de la France s'est élevée à 2.050 millions, dont 1 milliard d'aide exceptionnelle mentionnée ci-dessus destinée à assurer l'apurement des passifs antérieurs, 800 millions de garantie d'équilibre et 250 millions de contribution du budget de l'Etat aux charges de personnel;

2° Les nouvelles mesures fiscales devaient procurer 400 millions environ.

Quant au budget d'équipement, il bénéficiait d'une avance de 400 millions de la caisse centrale pour assurer la contribution de l'Etat sous tutelle au F. I. D. E. S. et d'une autre avance de 60 millions pour faciliter la construction de logements destinés à des fonctionnaires africains.

Le budget de 1958 s'établit à 9.995 millions de francs C. F. A., dont 9507,7 au titre du fonctionnement et 487,3 pour l'équipement.

Il ne comporte pas d'impôts nouveaux, sauf un aménagement des tarifs postaux. La France ne fournit plus de subvention d'équilibre, mais a pris la charge des services dits d'Etat et, en outre, celle des avantages spéciaux dont bénéficient, en contrepartie de leur expatriation, les fonctionnaires qu'elle met à la disposition du Cameroun. Tandis que les territoires d'outre-mer peuvent supporter jusqu'aux deux tiers du coût des douanes et des services du Trésor, et une participation fixée annuellement par la loi de finances, le Cameroun ne garde à son compte que le quart du coût des services du Trésor: cette participation est de 61 millions de francs métropolitains. En revanche, le budget français a ouvert pour 1958 des crédits s'élevant à 3.383.686.000 F pour le payement du personnel et des services de la République au Cameroun, dont 2.009.169.000 F pour les dépenses nouvelles issues de la loi-cadre. Le budget du Cameroun a prévu, de plus, une recette de 130 millions de francs C. F. A. représentant une participation française aux dépenses de la fonction publique territoriale.

La participation du budget ordinaire au budget d'équipement ressort à 151 millions, tandis que 20 millions sont attendus de diverses réalisations immobilières. Ces fonds sont consacrés à la lutte contre le cercospora du bananier (40 millions), au payement d'indemnités de déguerpissement (35 millions), au petit équipement rural (30 millions), à l'installation de postes administratifs et à la construction ou à l'achat de logements pour les fonctionnaires (63 millions).

Le premier budget de l'Etat camerounais a été qualifié par ses auteurs de budget d'austérité. Le Gouvernement convient lui-même que les difficultés financières actuelles ne pourront être surmontées qu'au prix d'un effort persévérant dans le sens de l'allégement des charges de fonctionnement et de l'expansion économique.

***

Depuis trois ans, une évolution très marquée s'est faite pour reporter sur la métropole une partie des charges supplémentaires que nécessite l'envoi outre-mer des fonctionnaires métropolitains. La préoccupation est manifeste, de la part des autorités françaises, que l'aide technique et administrative, apportée par la France aux territoires, ne leur crée pas de trop grosses difficultés budgétaires. Une large part des indemnités accordées à ces fonctionnaires expatriés est aujourd'hui payée par la métropole: indemnité d'éloignement, allocations familiales de type européen, moitié du complément spécial, enfin majorations des soldes intervenues en faveur des cadres d'Etat et des anciens cadres généraux depuis le 1er janvier 1957. Si l'on ajoute à cette charge le montant des dépenses des services d'Etat non remboursées par les territoires, il apparaît que c'est un supplément de plus de 25 milliards métropolitains que la France a consenti en faveur de ses territoires, entre le 1er janvier 1956 et l'actuel budget de 1958.

S'il importe de souligner cet effort très considérable, il convient aussi d'en retenir le sens profond.

L'ensemble des mesures prises doit aboutir à donner toute liberté aux autorités locales d'outre-mer pour dégager les principes d'une fonction publique autonome dans les territoires. Il ne saurait exister en effet de véritable autonomie politique sans autonomie administrative, et il ne suffit pas d'africaniser les cadres pour que l'administration devienne vraiment africaine.

L'assimilation établie en dogme par la loi du 30 juin 1950, entre la fonction publique métropolitaine et la fonction publique d'outre-mer, n'est plus concevable dans la perspective de la loi-cadre du 23 juin 1956. Ni sur le plan des principes, car il n'est pas possible de maintenir l'assimilation administrative au moment où la personnalité politique de l'Afrique française est reconnue et affirmée. Ni sur le plan des faits car l'assimilation a abouti à créer pour les territoires une administration surimposée, extérieure aux structures sociales existantes, et à paralyser financièrement les territoires d'outre-mer.

Au demeurant une telle assimilation porte en elle un redoutable malentendu: la loi du 30 juin 1950 a calqué l'administration d'outre-mer non pas sur l'administration métropolitaine ordinaire mais sur une administration exceptionnelle d'expatriés, beaucoup plus onéreuse: l'écart est grand entre les soldes d'un fonctionnaire métropolitain employé à Dakar et du même fonctionnaire employé à Paris. Aucun budget local ne pouvait durablement résister à une semblable surcharge. Pendant un temps, l'aide métropolitaine a pallié les inconvénients du système. Il n'est pas concevable qu'au moment où les territoires organisent leur vie publique propre en même temps que leur économie, le régime de la fonction publique soit établi de telle manière qu'il impose aux territoires de rester en permanence tributaires du budget métropolitain. Ainsi que la loi-cadre le postulait, doit être créée, dans chaque territoire, une fonction publique autonome ayant ses statuts à elle, ses rémunérations propres, adaptés aux ressources économiques et financières du pays.

Cette adaptation exige qu'il soit mis fin à certaines anomalies. Il faut qu'une refonte générale de la fonction publique fasse disparaître sur place toutes les distinctions résultant des anciens cadres auxquels les fonctionnaires étaient rattachés. La fonction publique outre-mer doit être établie, pour tous, sur des bases définies par les autorités locales. Les fonctionnaires européens servant outre-mer doivent connaître le même régime de rétribution que les fonctionnaires africains; il appartient à la métropole de donner sur son propre budget, les indemnités qu'elle juge nécessaires à la fois pour faire face aux sujétions particulières imposées à ses fonctionnaires expatriés, et pour assurer un recrutement satisfaisant.

Bien entendu, les fonctionnaires d'Etat devraient être considérés comme purement métropolitains et sans lien aucun avec l'administration locale en ce qui concerne leurs rémunérations.

C'est à ces conditions seulement qu'il sera possible de réduire la proportion anormale que représentent les charges de personnel dans les budgets locaux, d'assurer le développement continu d'une administration encore insuffisante en effectifs, d'accroître la part des investissements, et de construire un équilibre véritable dans les territoires d'outre-mer en rapprochant par étapes les revenus des producteurs de ceux dont disposent actuellement les agents de la fonction publique.

V. — Conclusions.

1. — Etant donné l'insuffisance encore constatée de renseignements statistiques et les difficultés de l'information, lacunes sur lesquelles le Conseil économique a maintes fois attiré l'attention, il est malaisé de déceler la transformation de l'économie d'une contrée aussi vaste que l'Afrique noire d'une année à l'autre; d'autant plus que les bases fondamentales de cette économie, pour la plus grande part encore de « subsistance », sont assez peu sensibles au mouvement évolutif.

2. — L'Afrique noire se trouve à un tournant de son destin, tant sur le plan politique qu'économique et des structures nouvelles viendront sans doute accélérer la modification des modes de vie traditionnels. Mais il n'en demeure pas moins qu'au seuil de cette novation:

— le monde rural vit en économie de « subsistance »;

— le salariat représente un faible pourcentage de la population;

— les produits d'exportation occupent un rang prééminent dans les économies territoriales;

— la majorité des besoins du « secteur commercialisé » est encore couverte par l'importation;

— l'économie des T. O. M. est étroitement liée à la métropole;

— la mise en valeur, l'expansion économique et les activités des secteurs public et privé dépendent du soutien de la métropole.

3. — Il convient donc, pour l'orientation future de l'économie, de tenir compte de cette situation particulière, ainsi que d'autres facteurs d'apparition plus récente: une menace inflationniste pèse d'une façon générale sur l'ensemble de la zone franc, elle se manifeste sous un aspect particulier en Afrique où interviennent des phénomènes propres, d'ordre monétaire et économique; par ailleurs une tendance à la surproduction apparaît pour certains produits d'exportation du secteur « commercialisé ».

4. — Les gouvernements territoriaux appelés à être dotés de responsabilités plus étendues doivent être conscients de cette situation. Ils devront en tenir compte pour tracer leur programme d'action, de même qu'il leur sera nécessaire de connaître de façon précise les données économiques qui conditionnent la vie de l'homme, ses activités, son mode de vie, ses coutumes, ses besoins, sa sociologie.

5. — La faculté de choix dont disposent les autorités responsables dans le domaine de l'orientation à donner au développement économique et social apparaît comme un élément déterminant pour l'avenir des T. O. M.

6. — La notion de complémentarité des économies de « marché » et de « subsistance » est fondamentale et un équilibre optimum doit être recherché entre les facteurs de production pour favoriser l'interpénétration de ces économies.

7. — La mise en valeur des richesses naturelles ouvre de grands espoirs pour l'Afrique, mais son économie est encore très vulnérable et doit être orientée avec une extrême attention. Un développement harmonieux de cette économie est indispensable pour la création d'une communauté franco-africaine vivante et prospère, à laquelle l'homme d'Afrique doit être intimement associé.

2° Avis formulé par le Conseil économique au cours de sa séance du 24 juillet 1958 sur la conjoncture économique et sociale de l'Afrique noire.

Le Conseil économique,

Vu l'article 4, deuxième alinéa, de la loi du 20 mars 1951, l'invitant à donner son avis sur l'évolution de la conjoncture économique;

Après avoir entendu le rapport présenté au nom de la commission de l'économie de l'Union française par M. Antoine Lawrence,

Emet l'avis que (1):

En ce qui concerne la situation sociale:

1° La démographie:

L'amélioration des conditions de vie de l'homme constitue l'objectif primordial du développement économique et social. Il est indispensable, pour atteindre cet objectif, particulièrement dans un pays en plein évolution comme l'Afrique noire, de connaître l'état de sa population et de ses structures.

(1) Ce vote a été acquis au scrutin public par 144 voix contre 0 et 1 abstention (voir résultat en annexe).

Il importe donc de poursuivre systématiquement, et sur des bases scientifiques, recensements et enquêtes, afin de réduire le nombre des hypothèses sur lesquelles il est nécessaire de s'appuyer pour évaluer la population africaine.

Si l'accroissement actuel, qui se situe entre 1 et 2 p. 100, se poursuit, la population doublera en 35 ans. Ce rythme d'accroissement est d'une grande importance pour l'évolution économique et sociale des territoires et ne manquera pas de poser de sérieux problèmes dans le domaine de l'emploi, de la production, de l'enseignement et de l'habitat.

Les autorités responsables doivent d'ores et déjà se préoccuper des mesures à prendre pour que l'économie réponde à ces besoins nouveaux et des modifications éventuelles à apporter aux structures actuelles.

2° Santé. — Nutrition.

La confiance croissante des populations, qui permet au service de santé d'étendre son action en profondeur, ne doit pas être déçue.

Les remarquables efforts entrepris doivent encore être accrus avec une participation de plus en plus active des élites africaines.

Parallèlement au développement de l'infrastructure sanitaire en brousse, il importe de poursuivre et d'encourager les études sur la nutrition entreprises par l'O. R. S. T. O. M. et l'O. R. A. N. A., afin de connaître suivant les régions, avec le plus d'exactitude possible, les points de rupture d'équilibre dans l'alimentation des populations, pour que puissent être orientées les recherches agricoles et la production vivrière.

3° L'enseignement :

Le taux de scolarisation est en constante élévation pour l'ensemble de l'Afrique. Toutefois, afin d'éviter un déséquilibre préjudiciable, un effort particulier devrait être entrepris en faveur de certains territoires désavantagés, au taux de scolarisation encore très bas.

En outre, il importe, particulièrement en brousse, de combler le retard de la scolarisation des filles par rapport à celle des garçons, l'évolution de la femme africaine conditionnant l'évolution de la masse.

En fonction de la mise en valeur de l'Afrique, il conviendrait :

— de déterminer les besoins futurs en techniciens, en cadres et personnel qualifié ;

— d'arrêter un programme d'orientation professionnelle et la mise en place des organismes professionnels correspondants ;

— de diriger les boursiers vers les disciplines qu'impose un développement économique équilibré ;

— d'aider les jeunes diplômés à trouver un emploi correspondant à leurs études, aussi bien dans le secteur privé que public.

La formation d'une nouvelle élite africaine reposant non seulement sur l'instruction reçue, mais également sur l'éducation civique, morale et sociale, il importerait de suivre l'évolution de cette élite, habituellement formée à l'extérieur, au contact des divers groupes, traditionnels ou évolués, des pays d'origine.

4° La main-d'œuvre :

Il apparaît nécessaire d'approfondir, avec le concours des organisations professionnelles, les connaissances de la structure du marché du travail, de l'activité et de la qualification professionnelle des éléments qui la composent, pour déterminer les grandes lignes d'une politique de formation professionnelle de la main-d'œuvre conforme aux exigences sociales actuelles.

L'évolution du chômage chronique, qui semble en augmentation depuis 1956, doit être suivie avec attention.

L'application du code du travail, qui offre des garanties au travailleur africain, ne peut que tendre à stabiliser une main-d'œuvre encore trop mobile et ainsi permettre une éducation professionnelle du salarié dont dépend en partie l'évolution économique des T. O. M.

5° Niveau de vie :

Plus que l'examen des budgets-types, d'élaboration trop récente et dont la contexture est encore par trop diversifiée, le mouvement des prix permet de suivre l'évolution du niveau de vie.

Si dans l'ensemble, les prix sont généralement restés stables jusqu'en 1956, une tendance à la hausse s'est manifestée depuis le début de 1957 et semble s'accentuer en 1958, par suite de la montée des prix en métropole et de poussées inflationnistes qui se manifestent dans la zone franc.

Il importerait, dans l'immédiat, que les gouvernements territoriaux, qui disposent maintenant des moyens réglementaires nécessaires, s'appliquent à juguler ou tout au moins à freiner les hausses de prix qui risquent de compromettre l'élévation du niveau de vie des populations.

Or, l'amélioration des conditions de vie doit être le souci constant des autorités responsables et porter sur l'ensemble de la population. Une amélioration régulière sur la majorité de la population, même si elle doit s'effectuer lentement, semble préférable à une amélioration plus sensible des revenus d'une minorité privilégiée.

En ce qui concerne la situation économique :

1° La production agricole :

Moderniser les structures rurales, ce n'est pas les détruire, c'est les faire évoluer pour permettre à l'Africain, conscient de ses responsabilités, de jouer son rôle dans la conduite des économies territoriales.

Les quelques renseignements partiels qu'il est actuellement possible de recueillir ne permettent pas de suivre l'évolution de la production vivrière, évolution dont l'importance ne saurait pourtant échapper dans un pays où plus de 90 p. 100 de la population vit en économie « de subsistance » et se consacre à la production de sa nourriture.

Les mesures de soutien et de stabilisation des prix récemment prises en faveur de la production tropicale ont déjà prouvé leur efficacité. Il n'en demeure pas moins que cette production n'est pas encore libérée des servitudes traditionnelles : défaut de qualité, rendements capricieux, fluctuation des cours, hauts prix de la zone franc, difficultés d'écoulement.

Il apparaît donc, pour éviter un déséquilibre entre le niveau de vie des populations, que l'effort devrait porter sur les actions tendant à améliorer la qualité et le rendement des diverses productions par l'application de techniques appropriées, sans pour autant que l'accroissement de la production soit dû à l'extension des superficies au détriment des cultures vivrières.

Une politique de modernisation rurale pour l'ensemble de la production agricole, appropriée au milieu africain et basée sur les contacts directs, doit être élaborée sous les auspices des autorités africaines et avec la participation des organisations professionnelles paysannes, l'administration se réservant la conception et le contrôle de l'action entreprise.

Le marché des produits d'exportation est, dans l'ensemble, placé sous la menace d'une rupture d'équilibre entre l'offre et la demande. Une tendance actuelle à la surproduction dans le secteur « commercialisé » risque de rendre plus délicat le problème des débouchés.

Pour accroître les exportations sur le marché mondial et profiter des possibilités offertes par leur association à la Communauté économique européenne, les T. O. M. doivent s'efforcer d'aligner leur prix sur les cours mondiaux.

Pour atteindre ce résultat, le développement du mouvement coopératif agricole qui se dessine actuellement devrait être organisé et encouragé.

Peut-être conviendrait-il d'envisager également de confier aux organismes, qui assurent déjà au producteur l'écoulement interannuel de sa récolte à un prix stable, des pouvoirs plus étendus, afin d'obtenir un abaissement des frais intermédiaires et des prix accessoires de commercialisation qui grèvent la production de l'outre-mer.

Il apparaît en outre nécessaire que le marché des produits tropicaux soit organisé à l'échelle mondiale, afin de maintenir l'équilibre entre production et consommation et d'éviter que des mesures spéculatives ne viennent contrecarrer les efforts entrepris par la métropole pour l'élévation du niveau de vie des producteurs des T. O. M.

2° La production industrielle :

La multiplicité des projets et des réalisations souligne l'ampleur de l'expansion minière et industrielle de l'Afrique noire et les perspectives d'une profonde novation de son économie.

L'industrialisation de l'Afrique pose des problèmes graves et complexes d'ordre économique et social ; de leur solution dépend la réussite de l'entreprise.

L'exploitation des richesses nouvelles forme une des bases fondamentales de l'essor économique de l'Afrique et constitue un moyen puissant d'y contribuer ; toutefois, l'industrialisation ne peut être considérée en elle-même comme une formule magique assurant la voie à une ère de prospérité économique. Les autorités africaines responsables doivent prendre conscience que cette mutation pourrait avoir de redoutables conséquences pour l'avenir si les effets qui peuvent en découler n'étaient étudiés et coordonnés avec une extrême attention et si n'étaient prévus les changements économiques et sociaux qu'imposeront de nouvelles structures.

A côté des grands complexes, doit pouvoir se développer, grâce à une politique d'énergie à bon marché, une industrie locale complémentaire correspondant aux possibilités et aux besoins des territoires.

Des petites entreprises à caractère artisanal ou familial, implantées en brousse pour transformer les produits agricoles, doivent contribuer à initier le monde rural à une économie modernisée.

L'industrialisation de l'Afrique posera plus de problèmes qu'elle n'en pourra résoudre si elle est artificiellement plaquée sur une économie « de subsistance », risquant alors de provoquer de redoutables perturbations économiques et sociales.

L'avenir de l'industrialisation dépendra impérativement de son intégration dans un nouvel équilibre économique auquel doivent participer toutes les activités traditionnelles et particulièrement celles des milieux ruraux.

L'œuvre entreprise ne trouvera son support et sa justification que dans l'expansion agricole et l'extension du marché intérieur.

D'une façon générale,

En Afrique, pays sous-développé au mode de vie traditionnel;

— l'objectif qui tend à l'élévation du niveau de vie doit orienter les actions à entreprendre;

— une modernisation de l'économie ne peut se produire sans une participation effective des Africains;

— tout programme d'action doit tenir compte des données psychologiques particulières aux Africains.

Il est vraisemblable que les autorités locales se verront confier une plus grande responsabilité dans la gestion des affaires publiques, dans le même temps qu'elles auront à résoudre les problèmes nouveaux posés par les perspectives qui vont s'ouvrir à l'économie des Territoires associés à la Communauté économique européenne.

Une responsabilité de choix et de décision va être ainsi offerte aux T. O. M. Il convient donc que ne soit pas oublié que 90 p. 100 de la population vit de l'agriculture; la production marginale de cette masse est très basse et l'augmentation de la productivité agricole constitue la pierre angulaire du développement économique.

L'Etat doit donc jouer un rôle prépondérant et actif en orientant les investissements, en créant les conditions qui permettront d'accroître la productivité agricole et en favorisant l'adaptation de l'homme africain à une civilisation industrielle et moderne qui soit à sa mesure.

Un équilibre doit être recherché entre le taux de croissance du revenu territorial et les charges financières et de fonctionnement découlant des investissements.

Dans les T. O. M. qui sont et seront vraisemblablement pendant plusieurs années, dans le domaine économique, en état de « croissance aidée », il faut éviter, en matière de fiscalité, tout impôt de consommation pesant sur la masse autochtone. Les territoires peuvent être amenés à établir leurs programmes avec le souci d'éviter un endettement extérieur tel que de sérieuses difficultés pourraient en résulter pour l'avenir.

Certaines réformes, telle celle de la fonction publique, pourraient permettre aux budgets territoriaux de refléter avec plus d'exactitude les possibilités financières des territoires.

**

L'Afrique vit une période d'évolution au cours de laquelle l'attention portée sur les problèmes politiques risquerait de faire oublier que politique et économie sont étroitement associées. Dotés de pouvoirs accrus, les gouvernements locaux devront prendre conscience des responsabilités qui en découlent pour que soit résolu le problème de la remise en ordre administrative et économique, compte tenu de la loi-cadre, notamment dans le domaine du budget, des investissements et des questions sociales.

La situation économique de l'Afrique, à la fin du premier semestre 1958, semble assez satisfaisante.

A court terme, on note dans l'ensemble une augmentation de la production. Le problème de l'écoulement des produits est à peu près réglé et les prix à la production sont en voie d'amélioration.

A moyen terme, l'exploitation des richesses minières et pétrolières et la mise en œuvre de nouvelles sources d'énergie électrique permettront de créer les conditions nécessaires à une expansion économique qui améliorera la situation financière des territoires.

A long terme, l'association de l'outre-mer à la Communauté économique européenne doit permettre aux territoires de s'approvisionner à meilleur prix et d'augmenter leur production dont l'écoulement sera facilité par l'extension de nouveaux débouchés.

ANNEXE

SCRUTIN

sur l'ensemble du projet d'avis.

Nombre de votants 145

Ont voté pour 144

Ont voté contre 0

S'est abstenu 1

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (144).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Fürst, Mme Joannès, MM. Laudet, Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Paul, Racamond, Subreville.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Chaulet, Charuau, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Quirin, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyeart, Bomal, Bothereau, Charlot, Cuculé, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Travailleurs intellectuels. — M. Wolff.

Travailleurs indépendants. — M. Dewez (C. G. S. I.).

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chareille, Chopin, Colomer, Dallant, Lecœur, Levieux, Ressicaud, Séné.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Carroué (C. G. T.), Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Lacaille, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Rousse, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe des entreprises privées:

Industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Rogliano, Trocmé.

Commerciales. — MM. Ansieau, Barlangue, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Le Henaff.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Combuzat.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Carré, Coulibaly (F. O.), Delavignette, Lawrence, Poilay, Pongault (C. F. T. C.), Serrure, Diallo (C. G. T.-U. G. T. A. N.).

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, Vinot.

Groupe des activités diverses. — M. Montfajon.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe de l'habitat. — M. Robert.

S'est abstenu (1).

Groupe des classes moyennes. — M. Tisserand.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.